

Atlas de l'Agriculture du Pays basque (1^{er} Volet) 2008

Observatoire de la ferme basque et étude pour une meilleure adaptation sociale et environnementale des politiques agricoles au territoire Pays basque



Projet mené par l'Association pour la Formation et l'Information et Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

PREAMBULE

Extraits de la partie diagnostic du rapport d'inspection « La prise en compte des spécificités du Pays Basque en matière agricole par les instances administratives et consulaires des Pyrénées-Atlantiques » Olivier BETH et Louis-Julien SOURD, 19 mars 2004.

« La situation de l'agriculture basque est assez étonnante : des exploitations d'une taille de moitié inférieure à celle du reste de la France, où la faiblesse du revenu (qui en découle ?) ne décourage pas les installations dont le nombre, s'il a diminué, reste élevé. Comme si le pays restait à l'écart du mouvement « productiviste » de course à la croissance du chiffre d'affaires, de course à la surface et aux surfaces les plus productives, et donc, de déprise des surfaces les plus ingrates –notamment de montagne, où la mécanisation ne peut remplacer un entretien manuel. »

« La question « agricole » semble donc être avant tout celle du mode ou modèle de développement, et la revendication, celle d'un débat permanent sur le sujet, non seulement des agriculteurs mais de la société toute entière, avec la conviction que la dimension (territoriale) pertinente est celle d'un pays suffisamment homogène et conscient de son identité. Et l'identité basque est précisément associée à son « modèle » agricole et à ce qu'il a « produit naturellement » en termes de paysages, de villages, de mode de vie... (dont le marketing d'ailleurs vend l'image). »

Ces extraits du diagnostic des deux inspecteurs généraux missionnés par le gouvernement pour étudier les besoins de l'agriculture du Pays Basque en matière d'institution et de maîtrise foncière, mettent en avant l'importance et la spécificité de l'Agriculture du Pays basque. La nécessité d'une base d'information et d'une collecte de données spécifique aux productions agricoles du Pays basque a donc conduit à ce projet de réflexion et d'étude prospective « Observatoire de la Ferme basque et étude pour une meilleure adaptation sociale et environnementale des politiques agricoles au territoire Pays basque ». A travers cet Observatoire de la Ferme basque, une meilleure compréhension des enjeux agricoles du territoire Pays basque permettra d'anticiper les mutations de ce secteur.

Observer le développement de l'agriculture du Pays Basque, exploiter et diffuser cette information, relève d'une mission nouvelle mais nécessaire à ce jour. Soucieuse d'affiner encore davantage sa connaissance du monde agricole local, mais aussi d'informer un maximum d'acteurs professionnels et institutionnels sur la physionomie de leur territoire afin d'aider les agriculteurs et entreprises transformatrices de produits agricoles à se situer dans leur environnement, porter à connaissance des collectivités locales leur potentiel économique agricole, etc., l'Association pour la Formation et l'Information et Euskal Herriko Laborantza Ganbara s'attachent, par ce projet, à délivrer un éclairage économique du monde agricole du Pays basque. Sans prétendre à l'exhaustivité des informations indiquées, ce premier volet de l'Observatoire tente de brosser le portrait de la « Ferme Pays Basque », à travers ses tendances les plus significatives.

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Table des matières	3
Quelques données générales du Pays basque*	4
⊖ Structure du territoire Pays basque	4
⊖ Population du Pays basque.....	7
⊖ Climatologie du Pays basque	8
⊖ L'Agriculture dans l'économie du Pays basque	9
 La « Ferme Pays basque »	 16
 Caractéristiques des exploitations	 17
⊖ Effectifs des exploitations agricoles :	17
⊖ SAU des exploitations agricoles :	18
⊖ Répartition de la Superficie Agricole Utile.....	19
⊖ Importance de l'élevage	22
⊖ Profils des exploitants	24
⊖ Environnement de travail	24
⊖ Installations des jeunes agriculteurs de 18 à 40 ans : les grandes tendances de l'installation au Pays basque	26
 Production animale du Pays basque	 32
⊖ Atelier ovin lait	32
⊖ Atelier bovin	37
⊖ Atelier porcin	54
⊖ Etude du secteur des industries agro alimentaires en Pays basque, zoom sur la filière viande:.....	55
⊖ Atelier caprin.....	57
⊖ Atelier volailles	58
⊖ Atelier équidés	60

Production végétale des exploitations	65
⊖ Base de données de travail.....	65
⊖ Des surfaces dédiées à différentes productions végétales, dominées par celles destinées à l'alimentation du cheptel et la culture du Mais	68
⊖ Irrigation	74
 Signes de qualité	 76
⊖ La viande bovine, race Blonde d'Aquitaine	77
⊖ L'agneau : Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées	79
⊖ Le porc	80
⊖ Les fromages : AOC fromage pur brebis Ossau-Iraty	84
⊖ Les fruits, légumes et condiments	85
⊖ Le vin	89
⊖ Biharko Lurraren Elkartea : BLE, pour une Agriculture Biologique.....	91
 Modes de production	 92
⊖ Production fermière	92
 Gestion de l'environnement	 95
⊖ Pastoralisme	95
⊖ Natura 2000	103
⊖ Agritourisme	105
 Aides publiques	 107
⊖ Aides perçues :.....	107
⊖ Valeur vénale des terres agricoles (€/ha).....	108

QUELQUES DONNEES GENERALES DU PAYS BASQUE*

➔ Structure du territoire Pays basque

Localisé en région Aquitaine, le Pays basque s'inscrit dans la partie ouest du département des Pyrénées Atlantiques, pour une superficie totale de près de 3 000km². Cf. Figure 1. Avec 277 372 habitants, ce territoire totalise une densité importante de 93 habitants /km². Cf. Tableau 1.

Tableau 1 : Territoire et population (Estimations de population au 1er janvier 2006, INSEE. AGRESTE, Statistique agricole annuelle 2006)

Estimation en 2006	Nombre d'habitants		Superficie (km ²)		Densité (hab/km ²)
Aquitaine	3 099 000		41 308		75
Pyrénées atlantiques	631 000		7 676		83
Pays basque	277 372	44% du dép.	2 997	39% du dép.	93

Trois provinces (Labourd, Basse-Navarre, Soule), 10 intercommunalités, 21 cantons, 159 communes, au sein du département des Pyrénées Atlantiques, tels sont les principaux échelons territoriaux du Pays Basque. Cf. Figure 3.

On retrouve également trois grands types d'espaces qui se différencient l'un de l'autre notamment par le taux d'urbanisation mais également à travers le poids de l'activité du secteur agricole Cf. Figure 2 :

- une zone littorale largement urbanisée : on retrouve les cinq villes les plus peuplées du Pays basque, dont l'agglomération Bayonne Anglet Biarritz.

- les *zones intermédiaires et intérieures* sont davantage marquées par les espaces ruraux : la place de l'agriculture prend une autre dimension. Même si la population se concentre sur le littoral, il est intéressant d'observer l'importance de l'agriculture pour ces deux zones (ou réciproquement).

- une zone de montagne : avec une faible altitude moyenne qui présente un attrait grandissant depuis une quinzaine d'année, constituant ainsi une source de potentiel de développement.



Figure 1 : Localisation du Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

* Source des données chiffrées : Atlas économique du Pays basque, CCI de Bayonne Pays basque, 2007 ; Le Pays Basque en chiffres, CCI de Bayonne Pays basque, 2008 ; INSEE 2006.

La montagne basque se caractérise par la juxtaposition de différents systèmes d'élevage dont le principal vis-à-vis de l'entretien de la montagne est le système transhumant avec les races locales. Cependant, malgré une activité dynamique et un fort attachement au territoire, le pastoralisme souffre d'une importante diminution des éleveurs transhumants au profit de systèmes d'exploitation liés à la vallée.

C'est pourquoi une charte de développement durable de la montagne basque voit le jour ; elle est un moyen pour les acteurs de ce territoire de construire en commun le devenir de la montagne basque pour que celle-ci reste une montagne vivante et entretenue, la priorité étant donnée au pastoralisme.

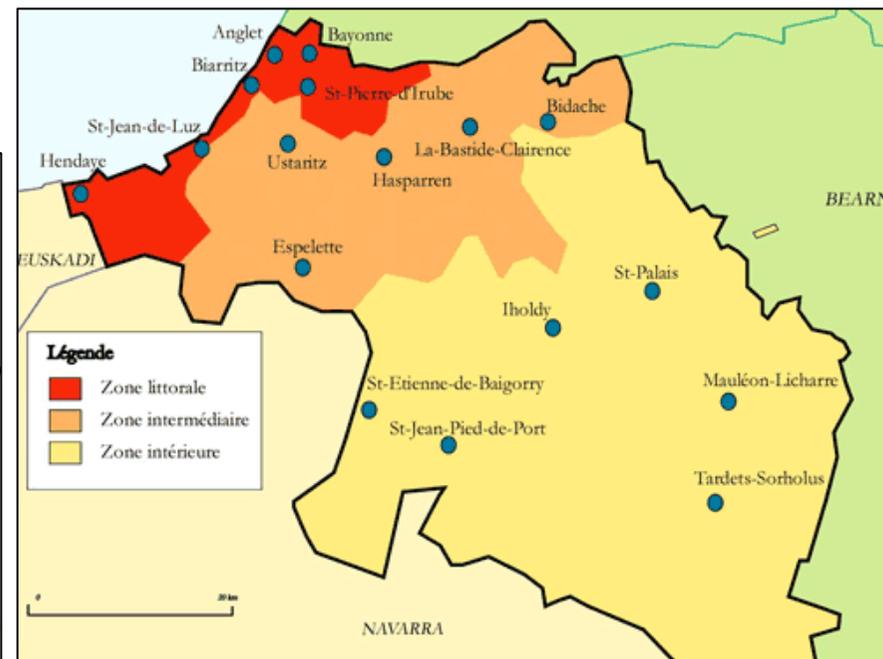
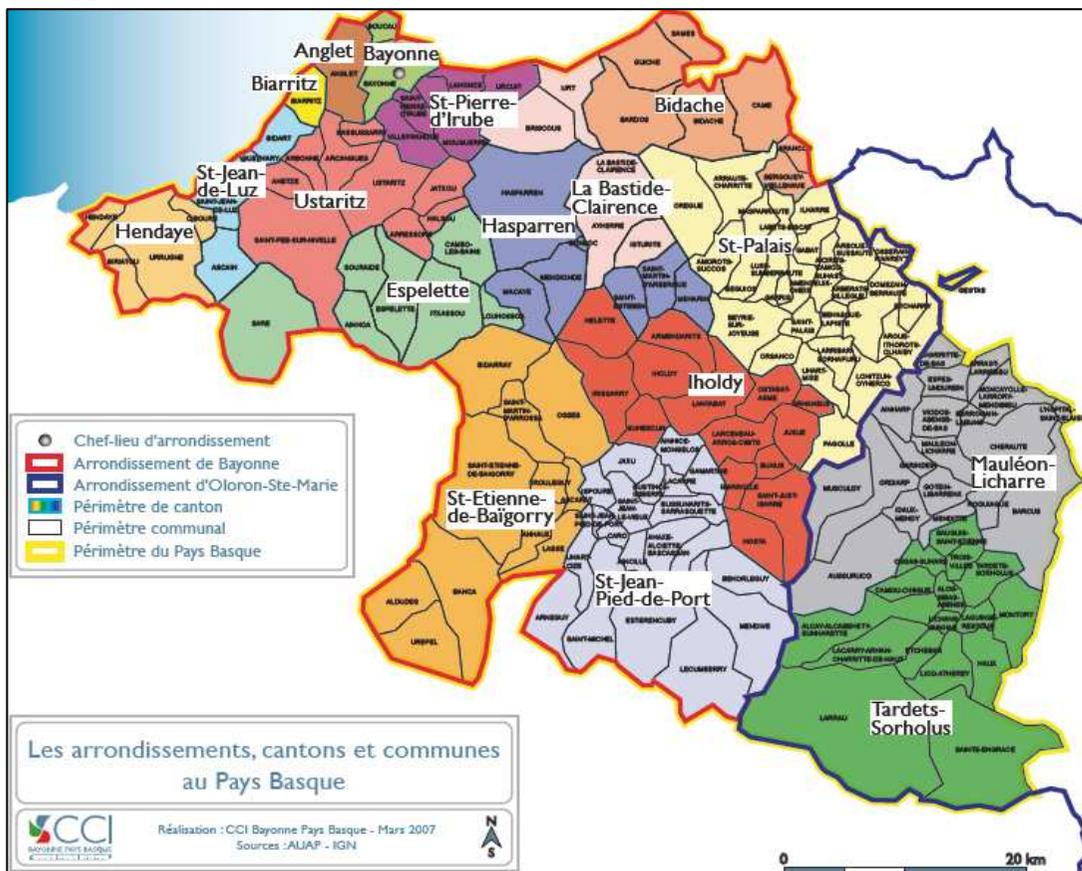


Figure 2 : Trois types de zones du Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

Figure 3 : Cantons du Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise :

La classification des communes du Pays basque en quatre principales catégories - zone défavorisée simple, piémont, zones de montagnes (3 sous catégories) et haute montagne - a permis d'observer que 84% du territoire est caractérisé comme zone défavorisée. En effet, le nombre de commune concerné par cette classification augmente progressivement lorsque nous quittons la zone littorale : nous retrouvons, dans la zone littorale, 17% de communes en zone défavorisée, dans la zone intermédiaire, 65% et dans la zone intérieure 99%. Cf. tableau 2

Tableau 2: Classification des communes du Pays basque (source : DDA 2008)

<u>Répartition des communes en catégorie de zone défavorisée</u>	Plaine	Zone défavorisée simple	Piémont	Montagne III	Montagne II	Montagne I	Haute montagne
Pays basque : nombre de communes	25	28	10	34	34	26	2
Pays basque : % de commune	16%	18%	6%	21%	21%	17%	1%
Zone littorale : nombre de communes	10	0	0	2	0	0	0
Zone littorale : % de commune	83%	0%	0%	17%	0%	0%	0%
Zone intermédiaire : nombre de communes	14	9	3	8	5	1	0
Zone intermédiaire : % de commune	35%	23%	8%	20%	13%	3%	0%
Zone intérieure : nombre de communes	1	19	7	24	29	25	2
Zone intérieure : % de commune	1%	18%	7%	22%	27%	23%	2%

Nous comptabilisons 94 communes en zone montagne I ou II ou III et 2 en zone de haute montagne.

La France a choisi de définir, pour tout ou partie de chacune de ses communes, quatre types de zones défavorisées (APCA, 1998) : la montagne (5 501 communes concernées), la haute montagne (614 communes), le piémont (1 798 communes) et les zones défavorisées simples (8 331 communes). Le classement se fait selon des critères d'altitude, de la pente, du type d'activité agricole et selon la population ou encore la richesse de terres agricoles. Au sens strict, la zone de montagne regroupe les zones de montagne et de haute-montagne, les zones piémont et défavorisées simples étant considérées comme les autres zones défavorisées.

Au Pays basque, nous retrouvons des sous catégories au sein de la classification Montagne : elles correspondent à trois groupes de communes qui ont été défini « Montagne » au cours du temps. Les communes étant en Montagne III correspondent aux premières communes définies dans cette catégorie en 1986. Puis au cours du temps, d'autres communes ont défendu leur statut en réclamant leur reconnaissance en tant que zone de montagne ; de là ont été créés ces autres catégories.

➔ Population du Pays basque

Le Pays basque se caractérise par un développement démographique de type périurbain, ce qui se traduit par une répartition inégale de ses habitants : 67% de la population se concentre sur la zone littorale, contre 19% en zone intermédiaire et 14% en zone intérieure. Cf. Tableau 3 et Figure 4.

Nous pouvons observer un contraste entre l'occupation du territoire par la population et la classification du territoire en zone défavorisée : plus nous nous déplaçons vers l'intérieur, plus le territoire présente des handicaps naturels et plus la densité de la population est faible.

Le développement rural doit contribuer à une répartition harmonieuse de la population sur le territoire. L'agriculture a un rôle majeur à jouer dans cet objectif puisqu'elle maintient une présence humaine dans les zones fragiles et permet un développement économique endogène.

Tableau 3 : Evolution de la population du Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

Zone de peuplement	Population 1999	Population dernier recensement	Evolution 1999 / dernier recensement
Pyrénées Atlantiques	600 000	631 000	+ 5%
Pays basque	262 707	277 372	+ 5.6%
Littorale	174 882	185 929	+ 6.3%
Intermédiaire	49 572	52 553	+ 6.0%
Intérieure	38 253	38 890	+ 1.7%

Après une longue baisse démographique, la population augmente à nouveau en Pays basque intérieur. On peut décrire ce phénomène par l'attractivité du Pays basque et par le fait que la population se déplace due à la crise du logement et du foncier sur le labourd, le développement des activités économiques et de la mobilité. Pour une superficie totale de près de 3 000 km², le Pays basque se caractérise par une densité importante de 93 habitants au km² au regard des tendances locales : 76 en Béarn et 75 en Aquitaine. Cette densité présente cependant de grandes disparités au sein du territoire. Cf. Figure 4 et 5. La majeure partie de la population se situe dans la zone littorale alors qu'elle correspond au territoire le plus restreint en superficie. Cette zone se caractérise par sa densité élevée supérieure à 700hab/km² en moyenne, atteignant les 2000 par commune.

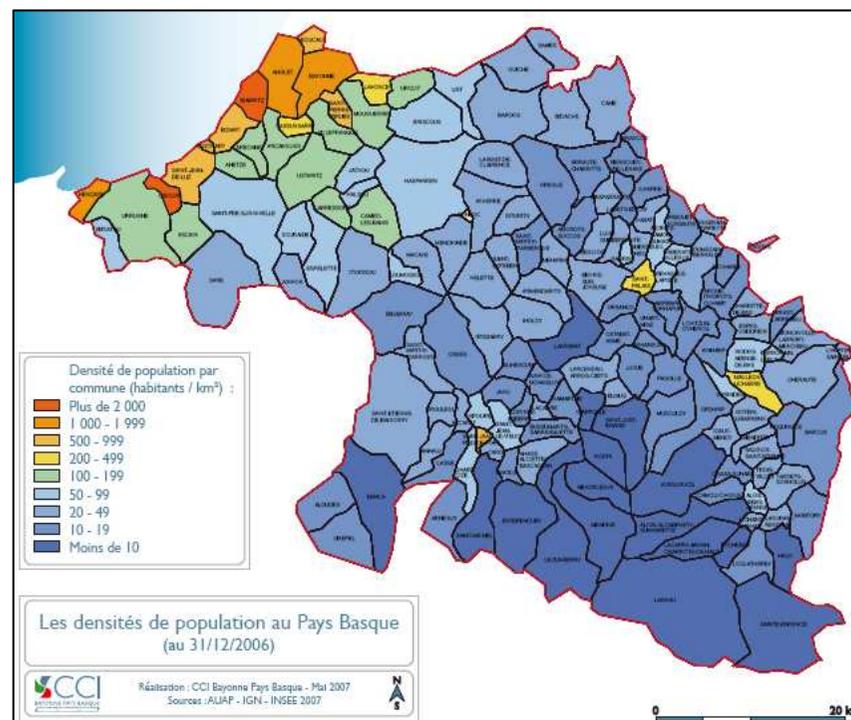


Figure 4 : Le Pays basque et la densité de population (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

Communes et densité de population du Pays basque

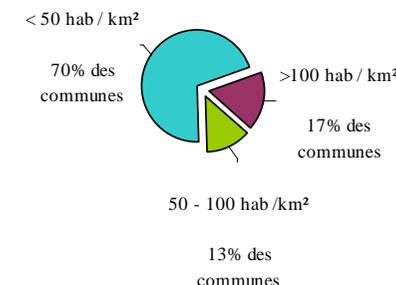


Figure 5 : Répartition des communes par la densité (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

➤ Climatologie du Pays basque

Par sa latitude basse et l'influence de l'océan Atlantique, le Pays basque bénéficie d'un climat océanique très doux.

Au Sud, les Pyrénées se chargent de bloquer les vents et l'humidité océanique ce qui permet, à la fin du printemps, d'avoir d'abondantes précipitations. De ce fait, le Pays basque est l'une des régions les plus tempérées humides de France. Plus nous nous rapprochons des montagnes, plus les prairies sont arrosées. Les exploitations agricoles valorisent au mieux les conditions climatiques en ayant une bonne gestion du potentiel de leur prairie verte le long de l'année et en soulageant les plaines les moins arrosées en pratiquant la transhumance.

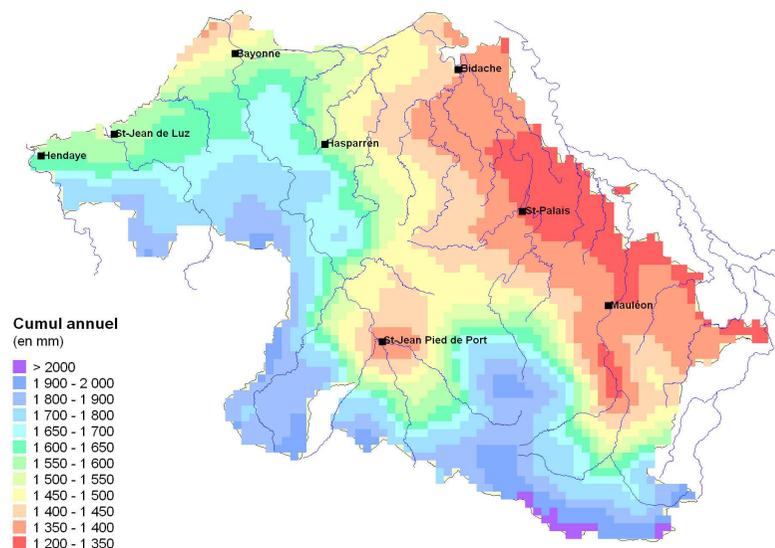
Nous pouvons observer que le nord de la zone intermédiaire ainsi que le nord de la zone intérieure présentent les taux de précipitations les plus faibles. C'est dans cette même zone que, paradoxalement, la culture de maïs est la plus importante : nous y retrouvons donc le taux d'irrigation le plus élevé. Cf. figure 5 Un microclimat se dessine au niveau de la vallée de Saint Jean Pied de Port qui permet aux vins d'Irouleguy de s'épanouir et de faire valoir leur appellation d'origine contrôlée.

De plus, en automne et en hiver, par les courants de Sud ou de Sud-ouest, les températures y sont élevées : la température moyenne mensuelle ne dépasse pas les 23°C l'été et ne s'abaisse pas en dessous de 4°C en hiver. Ce climat est dû, notamment à l'effet de Foehn et à la présence du Golf Stream. Le vent le plus familier est celui qui vient du Sud, en bourrasques folles le plus souvent. Il tiédit de nombreux jours d'hiver ; au cours des autres saisons, il est chaud voire brûlant. Les vents d'ouest sont presque aussi fréquents. Quant au gel, il est très rare que la température demeure inférieure à 0°C toute la journée, de plus les températures négatives au lever du jour s'élèvent vite après 10h.

Précipitations moyennes

Période 1971 - 2000

Cumul annuel



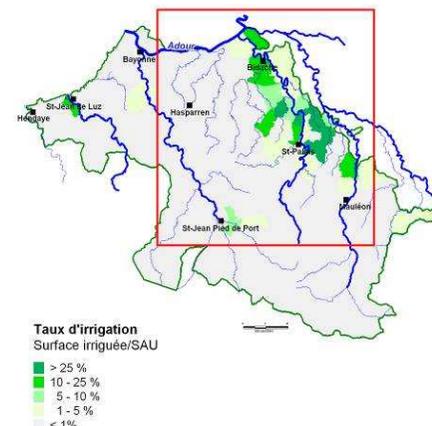
© IGN BD CARTO

Sources : Météo France

Irrigation

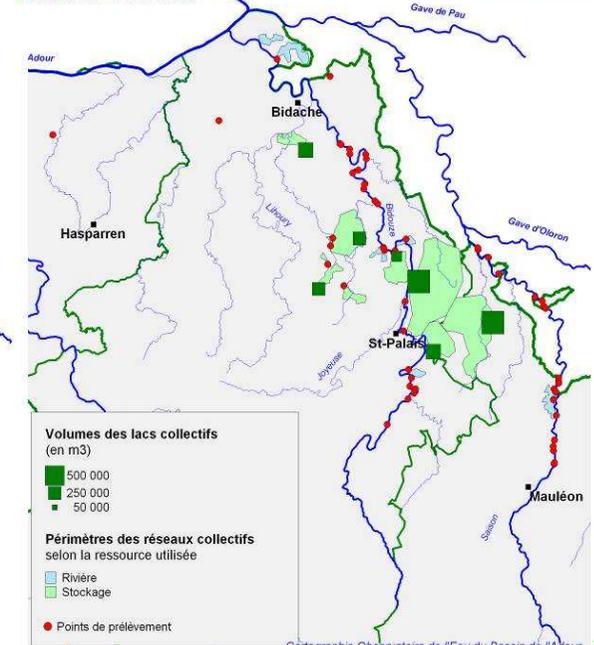
Campagne 2005

Taux d'irrigation par commune



Extrait nord-est

Equipements en irrigation
Extrait zone nord est



Euskal Herriko
laborantza ganbara

Cartographie Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour

➤ L'Agriculture dans l'économie du Pays basque

✓ Emplois

Le Pays basque comptabilise 108 921 emplois en 2006, avec une croissance de 3% en deux ans. En observant la structure des emplois, deux principales activités se partagent l'ensemble du territoire :

- les emplois liés aux services dominent les zones littorales et intermédiaires;
- les activités agricoles sont majoritairement présentes dans la zone intérieure.

L'emploi dans l'industrie et la construction se retrouve de façon dispersée sur le territoire. Cf. Figure 7.

Dans l'ensemble, l'agriculture-sylviculture-pêche représente 6 239 emplois estimés soit 5,7% de l'emploi total (3,4% au niveau national). Ce secteur tient une place significative dans une grande partie du territoire, essentiellement dans la zone intérieure. On retrouve une diminution des emplois et des établissements liés à l'agriculture de -1% entre 2004 et 2006 ; cependant il s'agit d'une activité qui résiste mieux au Pays basque qu'au niveau national. Cf. Figure 6 et 8.

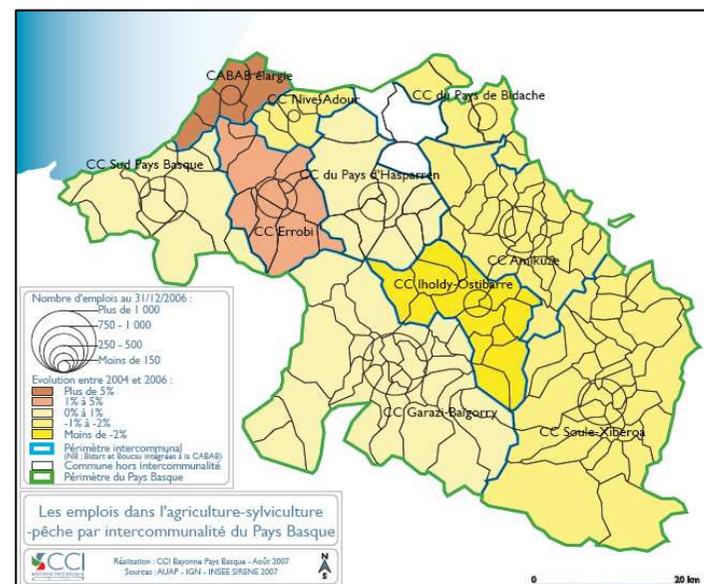


Figure 7 : Le Pays basque et l'emploi (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

Evolution du nombre d'exploitation agricole (RGA 2000 / CA 2007)

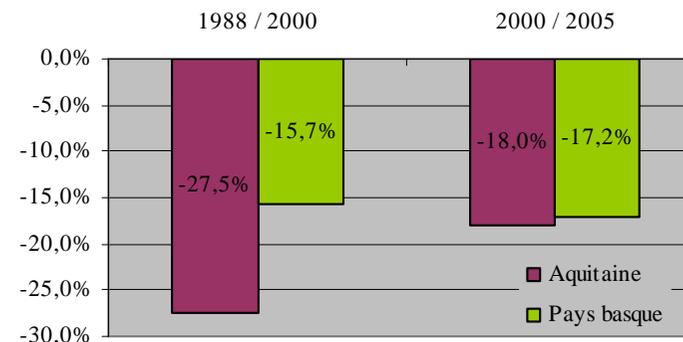


Figure 6 : Evolution du secteur primaire à travers le nombre d'exploitation (source : Pays basque en chiffres 2008)

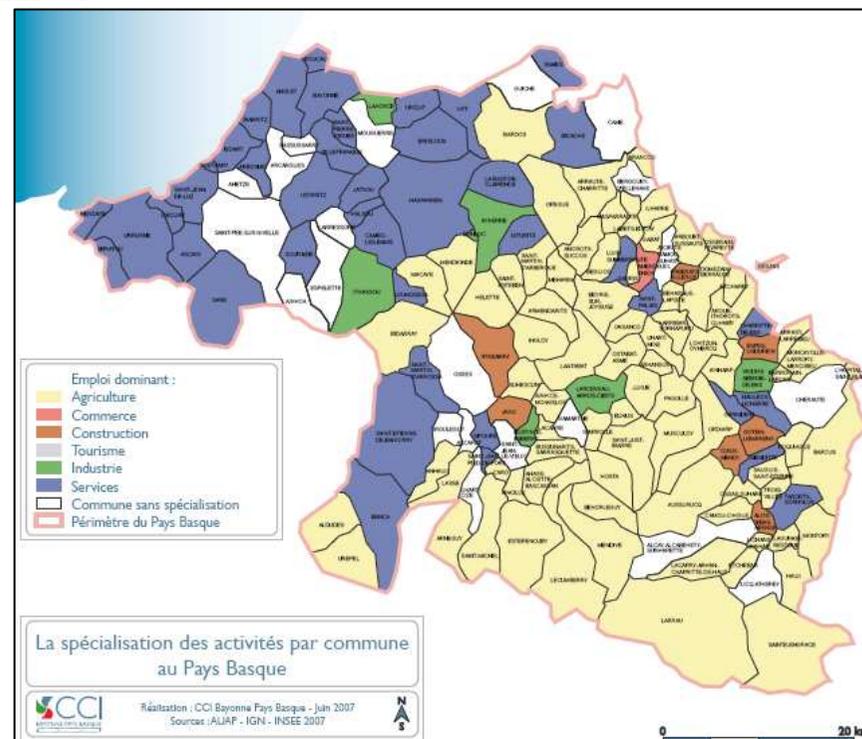


Figure 8 : Emplois du secteur primaire au Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

✓ Entreprises

Le secteur primaire (agriculture, pêche, forêts, mines, gisement) est représenté par 19,3% des unités économiques présentes (5 736 établissements), en seconde position après le secteur tertiaire (66,2%) et avant le secteur secondaire (14,5%). Il domine les zones intérieures et intermédiaires, à l'inverse le secteur tertiaire domine la CABAB ainsi que les trois intercommunautés limitrophes. Cf. Figure 10. En 2004 – 2006, les évolutions constatées pour les entreprises sont globalement similaires à celles de l'emploi. Cf. Figure 9.

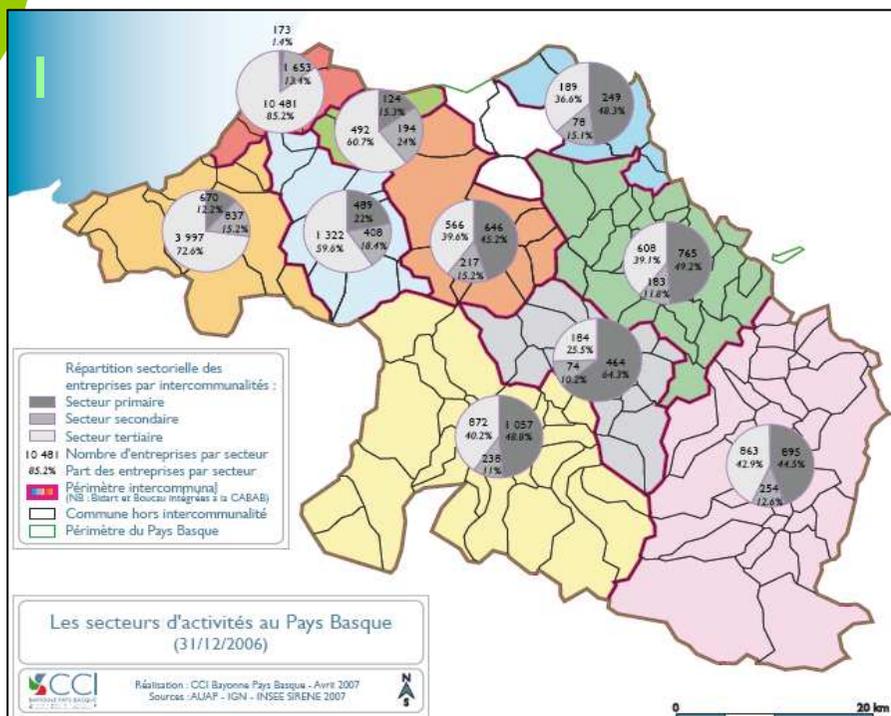


Figure 10 : Le Pays basque et les entreprises (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

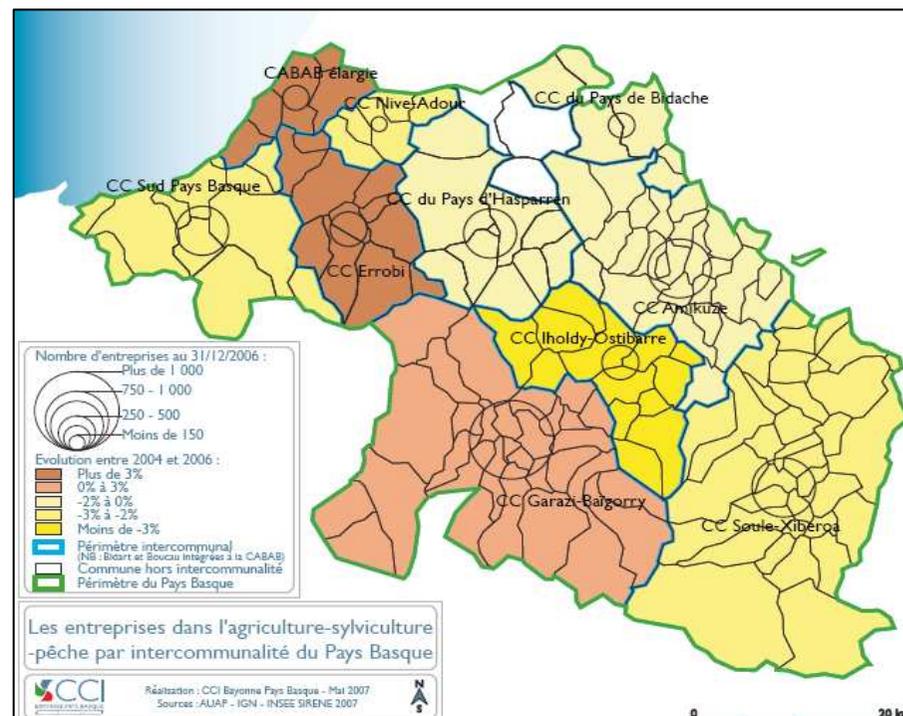


Figure 9 : Entreprises du secteur primaire au Pays basque (source : Atlas économique du Pays basque CCI 2007)

✓ Relation étroite entre l'agroalimentaire et les agriculteurs du Pays basque

Les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et de la pêche emploient autour de 10 000 personnes dans le Pays Basque. L'agroalimentaire tient une place importante sur tout le territoire que ce soit sur la zone littorale ou intérieure. Il assure directement des emplois en zone rurale de manière significative et induit des emplois indirects (transport, maintenance, construction, services divers aux entreprises et à la population) ; il contribue au maintien de l'emploi en agriculture.

De nos jours, le secteur agroalimentaire et le secteur agricole du Pays basque sont extrinsèquement liés. Les agriculteurs se retrouvent impliqués dans le développement de ces entreprises agroalimentaires. Les produits des exploitations agricoles du Pays basque sont les matières premières de la chaîne de transformation des principaux établissements agroalimentaires du Pays basque mise à part ceux des secteurs du chocolat, de la pâtisserie ou des plats cuisinés à base de poisson qui dépendent peu ou pas de la matière première locale. C'est pourquoi la stratégie de l'Agroalimentaire de nos jours passe par une nécessité de maintien du potentiel des exploitations agricoles. Les données suivantes proviennent d'une étude réalisée en 2007 par un bureau d'étude extérieur en collaboration avec le conseil de développement du Pays basque.

Le secteur agroalimentaire basque s'appuie fortement sur la tradition et le savoir faire (recettes traditionnelles locales). Il valorise ses produits à travers les marques individuelles, les AOC/ IGP et le développement de nouvelles filières pour des produits haut-de-gamme (Fromage Ossau Iraty, piment d'Espelette, porc basque).

Outre les entreprises s'appuyant sur leur image basque pour améliorer leur valeur ajoutée, la production fermière se développe dans la transformation et allie le plus souvent la vente directe aux consommateurs, dont la population touristique, grosse consommatrice de tourisme vert et de produits à image Pays basque, et équivalente à 60 000 habitants à l'année selon une étude CCI de 2004. L'évolution des appellations d'origine est en hausse quelque soit la filière, nous pouvons observer l'émergence de démarches qualité pour la mise en place de nouvelles appellations (Porc Basque, Gâteau Basque, Truite Basque). Cf. tableau 4

Tableau 4 : Répartition des entreprises par filière et par territoire PCD (source Etude « Mieux appréhender la réalité et le potentiel de développement de l'agroalimentaire en Pays basque, Conseil de développement du Pays basque »)

Filières	Nombre d'établissements	Effectifs d'emplois
Alimentation animale	10	211
Boisson	5	50
Boulangerie chocolat	24	572
Céréales	5	95
Lait	13	335
Produits de la mer	8	122
Fruits et légumes	4	34
Viande	43	889
Total	112	2308

Territoires	Nombre d'établissements	Effectifs d'emplois
Zone littorale	33	585
Nive nivelle	19	216
Nive Adour Ursuya	11	567
Basse navarre	38	726
Soule	11	214
Total	112	2308

La filière viande :

La filière viande est représentée principalement par 37 établissements pour 718 emplois, concernant différentes sous filières spécialisées : volailles, palmipèdes gras, viandes de boucheries (bovins, ovins, porcs), viandes transformées (charcuteries, jambons...), viandes élaborées (barquettes individuelles, préparations prêt à cuire etc).

Implantés sur tout le territoire du Pays basque, nous les retrouvons majoritairement dans les zones rurales. Les PME et très petites entreprises tiennent une place importante notamment dans la transformation : elles utilisent souvent l'image de « produits basques » pour leur commercialisation. Les coopératives et surtout Lur Berri sont présentes et jouent un rôle déterminant dans un secteur à faible rentabilité, notamment dans l'abattage et la découpe. Cependant, un problème subsiste dans cette filière viande boucherie : l'avenir des abattoirs.

La filière lait :

La filière lait est représentée principalement par 10 établissements pour 312 emplois, principalement alimentée par la transformation de lait de Brebis. La Coopérative Berria est la principale structure de collecte de lait de vache en Pays Basque. Le Pays Basque est le deuxième bassin français de production de fromages de brebis derrière le bassin de Roquefort et le premier producteur de pâtes pressées non cuites de brebis. Du fait de l'augmentation de la transformation fromagère et de la difficulté que rencontre la production à suivre, un déficit de litrage implique une importation de lait d'autres bassins (Roquefort ou Espagne). De plus, la transformation « à la ferme » donne souvent lieu à de la vente directe pour la demande locale essentiellement.

La filière alimentation animale :

La filière alimentation animale est représentée par 8 établissements qui emploient 97 personnes, principalement situés en Basse Navarre. Les entreprises coopératives y sont majoritaires en termes d'emplois. La faible présence de filières de productions intensives porcs et volailles limite la demande. Dans le Pays Basque, la principale entreprise fabricant est la Coopérative Lur Berri et ses filiales. Massondo est une filiale de Pau Euralis et distribue de l'agrofourmiture tandis que Etche Moulins de la Soule est également meunier.

La filière céréale :

La filière céréale est représentée par 5 établissements qui emploient 109 personnes. La principale céréale est le maïs dont une partie est utilisée dans l'alimentation animale. La Coopérative Lur Berri et ses filiales assurent la collecte de la production céréalière, minoritaire au Pays basque et l'activité de semences.

La filière fruits et légumes :

La filière fruits et légumes est représentée par 6 établissements qui emploient 51 personnes. Nous pouvons observer deux catégories d'entreprises dans cette filière : les entreprises, SOFRUTEX et Latxague, qui sont des grossistes en fruits et légumes, pas forcément liées aux productions locales et les activités de transformation fermière et de vente directe des différents exploitants agricoles à travers, notamment le piment d'Espelette et le piment doux.

La filière boisson :

La filière boisson est représentée par 5 établissements qui emploient 124 personnes. Il s'agit principalement d'entreprises d'embouteillages et de commerce de gros de vins et boissons. Ces entreprises répondent aux besoins de la consommation locale et sont strictement dépendante de son dynamisme. De nouvelles filières et créations de micro-entreprises voient le jour (jus de pommes et cidre, brasseries). La création d'une SARL de transformation de pommes et de commercialisation de cidre (Eresegida) permet de regrouper 29 producteurs, 15000 pommiers (80% de la production basque, 20% des producteurs).

La filière pêche et produits de la mer :

La filière pêche et produits de la mer est représentée principalement par 8 établissements qui emploient 122 personnes. Nous ne retrouvons pas une réelle filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture au Pays Basque. Le recours à la matière première locale est très faible, les deux principales entreprises travaillant avec de la matière première importée (anchois, crevettes). Seules de petites entreprises artisanales transforment de la matière achetée à la criée de Saint-Jean-de-Luz. Cependant, une Association de la Truite du Pays Basque regroupe les 11 salmoniculteurs du Pays Basque (potentiel de production : 2 500 t de truites/an, niveau de production actuel : 1 800 à 2 000 t).

La filière boulangerie pâtisserie chocolat :

La filière boulangerie pâtisserie chocolat est représentée par 20 établissements qui emploient 500 personnes, qui contrairement aux autres filières se retrouvent principalement sur la zone littorale. Il semble intéressant de noter la présence de l'entreprise Boncolac qui regroupe à elle seule, 30% des emplois. La plupart des entreprises répondent aux besoins de la consommation locale et répondent à la demande de la consommation locale d'où l'implantation de ces établissements dans la zone littorale grand centre de consommation. Cependant, comme la filière viande, ces entreprises se développent en exportant hors du Pays basque des spécialités véhiculant l'image du Pays basque.

Autour de toutes ces filières organisées, le Tourisme reste un élément important du développement local de l'agroalimentaire. Celui-ci a su être exploité par la plupart des acteurs de l'agroalimentaire et des agriculteurs transformateurs. De nombreuses opérations telles que des foires gastronomiques et artisanales, des visites des entreprises ou des fermes sont envisagées pour allier tourisme et productions locales.

Ainsi, d'après cette étude de 2007 du Conseil de développement du Pays basque, « le développement des ventes hors Pays Basques (développement quantitatif) et la valorisation des savoir-faire (maintien de prix élevés) sont les deux thèmes qui contribuent le mieux au développement économique. » C'est pourquoi le projet de la création d'une marque type « label produit basque » et de la mise en place d'un dispositif de coopération de type cluster (SPL) voient le jour. Cette appellation, de grand intérêt notamment pour les PME développant une stratégie de conquête de marchés hors du Pays Basque, a pour but de favoriser le développement des ventes hors Pays Basque tout en valorisant au mieux les savoir-faire locaux.

Ainsi, nous pouvons conclure sur le fait que « le renforcement des exploitations agricoles est un enjeu important car il conditionne en aval la solidité du tissu agroalimentaire. »

C'est parce que l'Agriculture du Pays basque joue un rôle essentiel sur la société basque, sur le maintien de bassins de vie actifs sur l'ensemble du territoire que s'est fait ressentir le besoin de réfléchir à une meilleure adaptation sociale et environnementale du secteur agricole en Pays basque, d'où la naissance du projet de mise en place d'un « Observatoire de la ferme basque ».

Les enjeux de l'avenir de l'Agriculture de la ferme Pays basque passent par le maintien des exploitations – source d'une bonne gestion du territoire et de production agricole – mais également par une adaptation de ces exploitations aux nouveaux contextes d'aides publiques. Promouvoir les pratiques de qualité fait partie des enjeux majeurs : l'image de qualité des produits agricoles du Pays basque doit correspondre à la réalité des systèmes de productions. Ainsi, cette Agriculture doit s'inscrire autant dans le concept global de développement durable -économiquement efficient, socialement équitable et respectueux de l'environnement- que dans une logique de développement local concernant tout un territoire et défini en concertation avec les autres acteurs de ce territoire.

Ainsi c'est dans cette première étape de la mise en place de l'Observatoire de la ferme basque qu'il convient de définir de manière quantitative et qualitative la « ferme Pays Basque ». La définition de la ferme Pays basque requiert un double travail :

- *le recueil de données à l'échelle du territoire agricole basque*
- *la mise en cohérence des données socio-économiques (équilibre des productions, part des aides en fonction des systèmes d'exploitation, etc.) recueillies à l'échelle du territoire.*

Cependant, pour proposer une meilleure adaptation sociale et environnementale des aides agricoles, nous devons tenir compte :

- *de la particularité du système agricole au Pays basque : petites exploitations, plutôt élevage, orientation système à l'herbe avec transhumance (économe/autonome). Le secteur agricole représente, en emplois directs et indirects, 50% de la population active du Pays Basque intérieur.*
- *de la PAC actuelle qui base son premier pilier sur des aides à la surface en favorisant les grandes structures et son second pilier qui encourage les systèmes très extensifs ne correspondant pas à la réalité du Pays basque.*
- *du système d'aides actuel, et de sa poursuite, qui écartent de plus en plus d'exploitations de soutiens indispensables. A terme, cela entrainera inéluctablement un désert social qui aura des conséquences sur l'ensemble de l'économie locale.*

De ce fait, cette réflexion et étude prospective, « Observatoire de la ferme basque et étude pour une meilleure adaptation sociale et environnementale des politiques agricoles au territoire Pays basque » a pour objectifs :

- *à travers l'action, Mise en place d'un Observatoire « la ferme Pays basque »*
 - *d'élaborer une typologie des exploitations agricoles du Pays basque (surface, production, nombre d'actifs, etc.)*
 - *de définir les indicateurs et leviers d'évolution des systèmes d'exploitation (droits à produire, aides agricoles, choix productifs, etc.).*
- *à travers l'action, Elaboration de propositions pour une meilleure adaptation des aides :*
 - *de définir une politique agricole qui permettrait de rémunérer un système d'exploitation qui permet le maintien des emplois agricoles, un système qui a des conséquences positives par rapport à l'ensemble de la société en termes d'occupation de l'espace, d'entretien du paysage, de biodiversité, de réduction de gaz à effet de serre, etc.*
 - *de définir une politique qui favorise une agriculture paysanne, durable correspondant à la volonté de l'ensemble de la société*
 - *de définir une politique de répartition de l'argent public qui a travers les retombées directes dans le monde agricole puisse avoir des retombées sur l'ensemble du territoire.*
 - *d'appuyer les systèmes de développement d'agriculture économiquement efficient, socialement équitable et respectueux de l'environnement ainsi que les stratégies de valorisation des produits agricoles.*

LA « FERME PAYS BASQUE »

Dans cette première partie du projet « Observatoire de la ferme basque et étude pour une meilleure adaptation social et environnementale des politiques agricoles au territoire Pays basque », nous allons élaborer une typologie des exploitations agricoles du Pays basque (surface, production, nombre d'actifs, etc.), étudier les différentes filières agricoles, établir un état des lieux des différents signes de qualité, analyser la gestion de l'environnement et répertorier les aides publiques.

La base de données de l'analyse des exploitations agricoles du Pays basque est le recensement général agricole de 2000. Huit ans se sont écoulés entre ce RGA et la présente étude mais seule cette source permet de recenser toutes les caractéristiques du secteur agricole. C'est pourquoi nous nous appuyons sur cette étude en la complétant par d'autres informations plus récentes provenant des différents organismes de chaque filière.

Quelques définitions :

- L'exploitation agricole se définit comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- Elle produit des produits agricoles
- Elle atteint ou dépasse une certaine dimension
 - 1 hectare de SAU
 - Sinon, 20 ares de cultures spécialisées
 - Sinon, présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume de production ;

Elle est soumise à une gestion courante indépendante.

- L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires :

- Elle atteint une dimension économique d'au moins 8UDE (12hectares équivalent blé)
- Elle utilise au minimum l'équivalent du travail d'une personne occupée à trois quart de temps pendant une année (0,75 UTA)

Ainsi, l'étude du recensement se fera dans un premier temps en faisant référence à toutes les exploitations agricoles car elles permettent de prendre en compte une agriculture qui, pour être moins productive que celle des grandes exploitations professionnelles, n'en est pas pour autant insignifiante d'un point de vue socio-économique et territorial.

NB: Du fait que le Pays basque ne possède pas d'organisation administrative propre, une commune, Esquiule, se retrouve intégrée dans un canton administratif qui n'appartient pas au Pays basque. C'est pour cette raison que les données de cette commune n'ont pas été recensées dans cette étude. Esquiule, située dans le canton d'Oloron Ouest, se caractérise par une superficie de 28,58km² et selon les données de l'INSEE correspondant à l'année 1999, sa population est de 517 habitants. Cette commune possède 49 exploitations recensées dans le dernier recensement général de 2000 et une superficie agricole utile de 2 297 ha.

Caractéristiques des exploitations

➔ Effectifs des exploitations agricoles :

Près de 4 920 exploitations en Pays basque seraient comptabilisées en 2005 (selon le Pays basque en Chiffres 2008, C4 64), contre 5939 en 2000 et 7043 en 1988. Une diminution de 100 exploitations par an est donc observée sur l'ensemble du Pays basque; cependant, ce rythme ne semble pas autant alarmant que celui du niveau régional et surtout national. En fait sur la période de 1988-2000, le taux d'évolution du nombre d'exploitation s'élève à -35 % au niveau national, - 28% au niveau régional et seulement -16% pour le Pays basque. La perte des exploitations observée sur le Pays basque se retrouve localisée principalement dans les exploitations de petite taille (de 5 à moins de 20ha). Cette perte peut être expliquée par les cessations d'activité qui transfèrent leurs terres à d'autres exploitations ou au fait de l'augmentation des exploitations sociétaires.

Au sein du Pays basque, les exploitations sont réparties d'une façon telle que 52,3% se situent en zone intérieure, 36% en zone intermédiaire et 11,7% en zone littorale. Nous retrouvons ces mêmes proportions, en ce qui concerne les exploitations professionnelles (68%, 28% et 4%). Ainsi, 3 523 exploitations (59,32%) sont exploitations professionnelles au Pays basque. Nous pouvons noter que 88 exploitations sont sans terre soit 1,5% du total. A travers ces données, le poids de la zone intérieure sur l'économie agricole est mis en relief. Cf tableau 5 et 6

Tableau 5 : Caractéristiques des exploitations agricoles (source : RGA 2000)

	Exploitations professionnelles		Autres exploitations		Toutes les exploitations		Exploitations >30ha	
	Effectifs	SAU moyenne (ha)	Effectifs	SAU moyenne (ha)	Effectifs	SAU / Exploitation (ha / nbr d'exploit)	Effectifs	SAU moyenne (ha)
Zone littorale	134	15,6	559	5,9	693	7,2	31	34,6
Zone intermédiaire	987	34,0	1154	8,6	2141	20,0	548	47,2
Zone intérieure	2366	34,0	739	11,2	3105	28,7	1295	46,5
Pays basque	3487	26,8	2452	8,4	5939	23,1	1874	42,1
Pyrénées Atlantiques					14 695	24,43		
Aquitaine					56 221	26,21		
France					663 801	41,96		

Tableau 6 : Caractéristiques des exploitations suite (source RGA 2000)

	Exploitations avec terre		Exploitations sans terre	Total
	Effectifs	Superficie (ha)	Effectifs	Effectifs
Zone littorale	679	4 947	14	693
Zone intermédiaire	2 125	42 895	16	2 141
Zone intérieure	3 047	89 137	58	3 105
Pays basque	5 851	136 979	88	5 939

➔ SAU des exploitations agricoles :

La baisse du nombre d'exploitation a provoqué au contraire l'augmentation de la superficie exploitée par les exploitations avec une augmentation de la concentration des moyens de production. Nous pouvons observer une augmentation considérable des exploitations de plus grande superficie (+ 90% pour les exploitations de la tranche 35 à moins de 50ha) sur cette période 1988-2000. Les exploitations de la province de Soule ont le plus diminué en nombre mais c'est également sur ce territoire que l'augmentation de la SAU par exploitation a été la plus élevée. Cependant, malgré cette augmentation de surface des exploitations agricoles du Pays basque (+ 38% de la taille moyenne entre 1988 et 2000), ces dernières présentent une taille nettement inférieure à la taille moyenne en Aquitaine et plus encore par rapport à la taille nationale. L'augmentation de la SAU (+ 38%) est due aux exploitations qui ont disparu et au fait que les landes qui n'étaient pas comptabilisées SAU en 1988, le sont en 2000. Pour pouvoir analyser toutes ces données, il faut tenir compte de la superficie des différentes zones, de façon que le paramètre « densité des exploitations » qui exprime le nombre d'exploitation au km² du territoire nous donne une idée de la répartition de celles-ci sur le territoire. Cf. *tableau 7*

Tableau 7 : Caractéristiques des exploitations suite (source RGA 2000)

	Effectifs des exploitations	Densité des exploitations (nbr d'exploit / km ²)	SAU / Exploitation (ha / nbr d'exploit)
Zone littorale	693	2,61	7,2
Zone intermédiaire	2141	2,71	20,0
Zone intérieure	3105	1,62	28,7
Pays basque	5939	2,00	23,1

La zone intérieure avec sa grande superficie (64% de la superficie totale du Pays basque) présente le nombre d'exploitation le plus élevé et la densité la plus faible. A l'opposé, la zone littorale présente la densité d'exploitation la plus élevée malgré son faible effectif d'exploitation. Ainsi, plus nous allons vers l'intérieur du Pays basque, plus le nombre d'exploitation augmente mais la densité des exploitations diminue permettant d'avoir des SAU plus importantes.

Au Pays basque, près de 50% des exploitations ont une SAU inférieure à 20ha et 38% se trouvent dans la tranche de 20 à 50 ha. Nous pouvons donc retrouver à travers ces figures les éléments énoncés précédemment : ces trois zones possèdent chacune ses caractéristiques. Cf. *tableau 11 et 12*

Une faible SAU caractérisant les exploitations du Pays basque

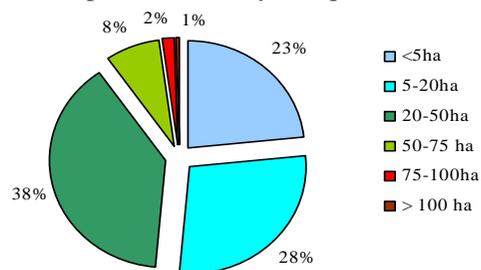


Figure 12 : Répartition des exploitations selon leur surface de SAU (source RGA 2000)

Répartition des exploitations selon les zones et leur SAU :

51 % d'exploitation de moins de 20ha
90% d'exploitation de moins de 50ha

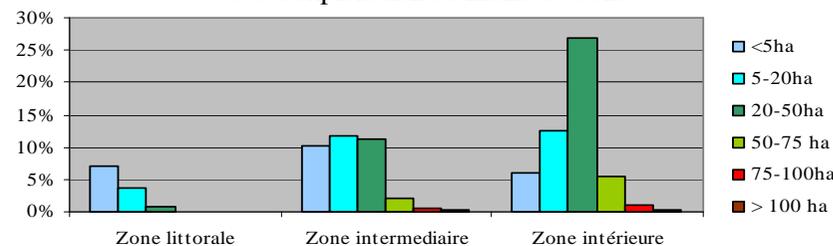


Figure 11 : Profil des exploitations selon la zone (source RGA 2000)

➔ Répartition de la Superficie Agricole Utile

Dans cette partie, nous allons étudier l'utilisation du sol du Pays basque sous plusieurs angles dans le but de mettre en valeur ses caractéristiques qui le spécifient tant.

Différentes notions utilisées doivent dans un premier temps être définies :

- la superficie totale d'une exploitation comprend, outre la superficie agricole utilisée, les sols des bâtiments et cours, les bois et forêts, les landes improductives, les territoires non agricoles.
- la superficie agricole utilisée (SAU) comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères et les jardins et vergers familiaux.
- les jachères comprennent les jachères non aidées et toutes les jachères indemnisées (hors jachères industrielles) qui correspondent au programme annuel mis en place dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC).
- la superficie fourragère principale comprend les fourrages (maïs fourrage, prairies artificielles, prairies temporaires et autres fourrages) et les superficies toujours en herbe (prairies permanentes, superficie toujours en herbe peu productive).

La répartition de la superficie totale de l'exploitation donne une idée de l'importance du secteur dans chaque territoire. Ainsi, il semble important de définir au sein de cette superficie de l'exploitation, la surface agricole utile et connaître sa disponibilité à l'intérieur de chaque territoire puisque ce paramètre donnera une idée de l'importance de l'activité agricole. L'analyse de la distribution des composants de la SAU (grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages...), superficies toujours en herbe, légumes frais, fleurs, cultures permanentes (vignes, vergers...), jachères et jardins et vergers familiaux) apparaît comme un bon indicateur de l'orientation agricole du Pays basque.

Tableau 8 : Caractéristiques de la superficie du Pays basque (source RGA 2000)

	Superficie totale (ha)	Superficie totale des exploitations (ha)	SAU (ha)	% Superficie totale des exploitations / Superficie totale	% SAU / Superficie totale	% SAU / Superficie totale des exploitations
Zone littorale	26 554	6 009	4 947	23%	19%	82%
Zone intermédiaire	79 017	47 148	42 895	60%	54%	91%
Zone intérieure	191 112	101 444	89 137	53%	47%	88%
Pays basque	296 683	154 601	136 979	52%	46%	89%

En analysant la différence entre ces différents ratios, nous pouvons mettre en évidence que l'importance du secteur agricole dans les différentes zones: plus de la moitié de la superficie totale de la zone intermédiaire et de la zone intérieure est consacrée aux exploitations agricoles. Cette part de surfaces agricoles est plus faible le long du littoral en raison principalement du foncier bâti tandis que la zone de montagne réserve aussi une part plus réduite aux surfaces agricoles utiles en raison de l'importance des forêts et des landes.

✓ Une agriculture à dominante herbagère.

Indépendamment de la situation géographique, les exploitations agricoles présentent une SAU qui occupe plus de 80% de leur superficie totale. Dans cette SAU, nous remarquons deux grandes catégories de cultures : les surfaces fourragères principales et le maïs grain et semence, principale culture céréalière.

Selon la zone, le maïs peut représenter de 7% de la SAU pour la zone intérieure jusqu'à 17% pour la zone littorale et pour un total de 9% sur l'ensemble du Pays basque. Nous pouvons souligner l'importance de la culture du maïs dans la SAU du Béarn qui s'élève à 39%.

Nous retrouvons cette différence au niveau de la distribution des surfaces fourragères principales. A l'échelle du Pays basque, l'importance de la surface fourragère principale est indéniable. De 79% à 91% de la SAU, le Pays basque a su s'adapter à son climat pour en tirer profit. Cette caractéristique spécifie bien le Pays basque au vu de l'importance de la production fourragère au niveau régional (39% en Aquitaine) et au niveau national (47% en France). Ainsi, la part des superficies toujours en herbe (64% de la SAU) est particulièrement marquée dans les zones de montagnes alors que les zones de plaines comportent une part significative de céréales. Ainsi la prédominance herbagère du Pays Basque oriente naturellement l'essentiel des exploitations vers l'élevage d'herbivores ovins et bovins. Cf. Schéma ci dessous

Répartition de la SAU selon le territoire

ha : nombre d'ha de la culture correspondante
 % : pourcentage par rapport au niveau précédent
 % / SAU : pourcentage par rapport à la SAU du territoire



✓ Béarn et Pays basque : distribution des différentes cultures.

Tout en gardant à l'esprit que le Béarn représente 62% de la SAU des Pyrénées Atlantiques, la plupart de la production des grandes cultures se trouve en Béarn. La majorité des superficies de maïs grain et semence (88%) et des oléagineux (88%) se situent au Béarn. De même, 62% de la superficie des fourrages se retrouvent en Béarn avec 62% des superficies des prairies temporaires. Cf. figure 13

Cependant, la tendance s'inverse au Pays basque, en ce qui concerne les superficies toujours en herbe 63% et les prairies permanentes 56%.

En observant la répartition des différentes cultures au sein de chaque territoire, nous retrouvons les caractéristiques du Pays basque : la superficie toujours en herbe domine le Pays basque alors que les cultures céréalières dominent le Béarn. Cf. figure 14

Répartition des Ha de cultures au sein des Pyrénées Altantiques

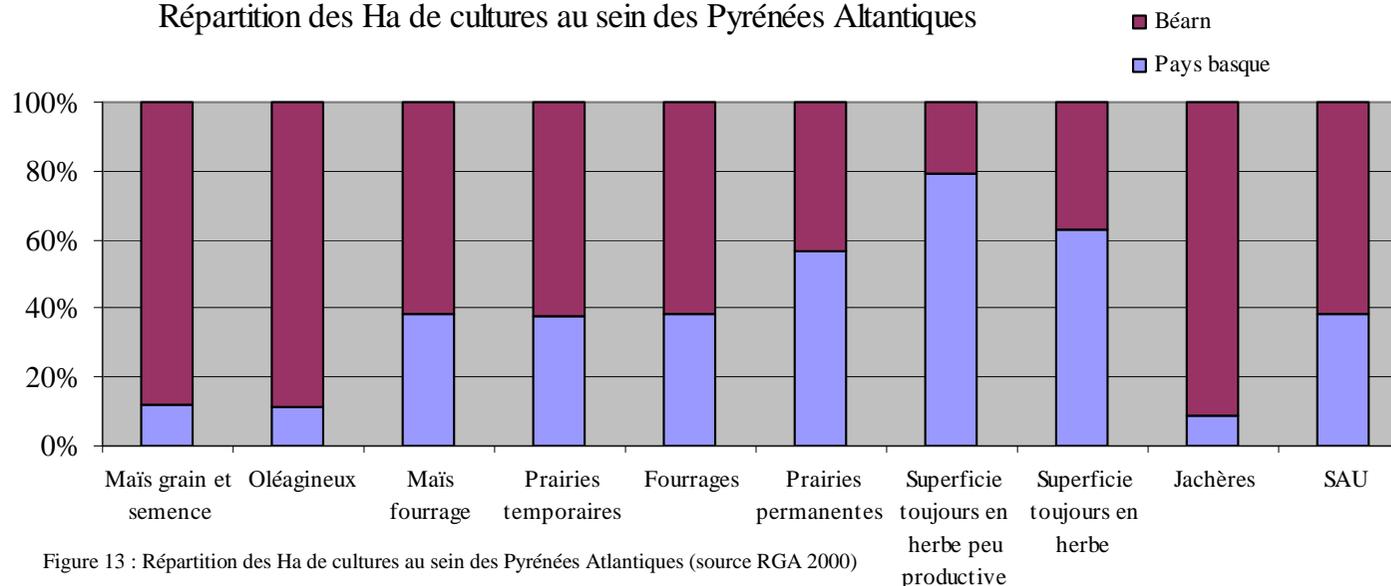
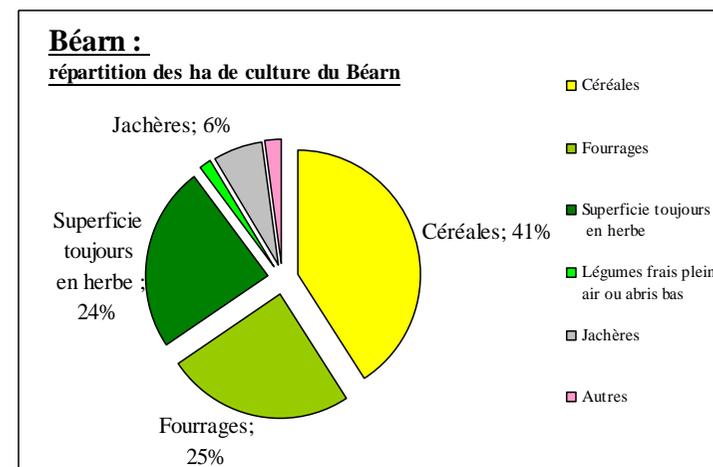
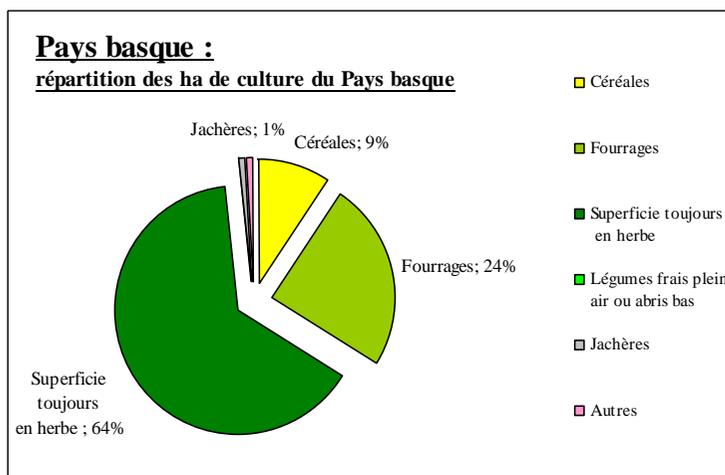


Figure 13 : Répartition des Ha de cultures au sein des Pyrénées Atlantiques (source RGA 2000)

Figure 14 : Profils du Pays basque et du Béarn (source RGA 2000)



✓ De faibles différences au sein du Pays basque

Plus nous allons vers l'intérieur plus la part des surfaces fourragères principales prend de l'importance et la culture de céréales diminue. Les superficies dédiées aux légumes frais, fleurs, cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères et les jardins et vergers familiaux ne semblent pas jouer un rôle important sur l'ensemble du Pays basque au vue du pourcentage de la SAU qu'ils représentent, 2%. Cependant, dans la région de micro climat de l'appellation d'origine contrôlée Irouleguy, on retrouve 217 ha de surface de vignes revendiquée par l'AOC Irouleguy. Cf. figure 15

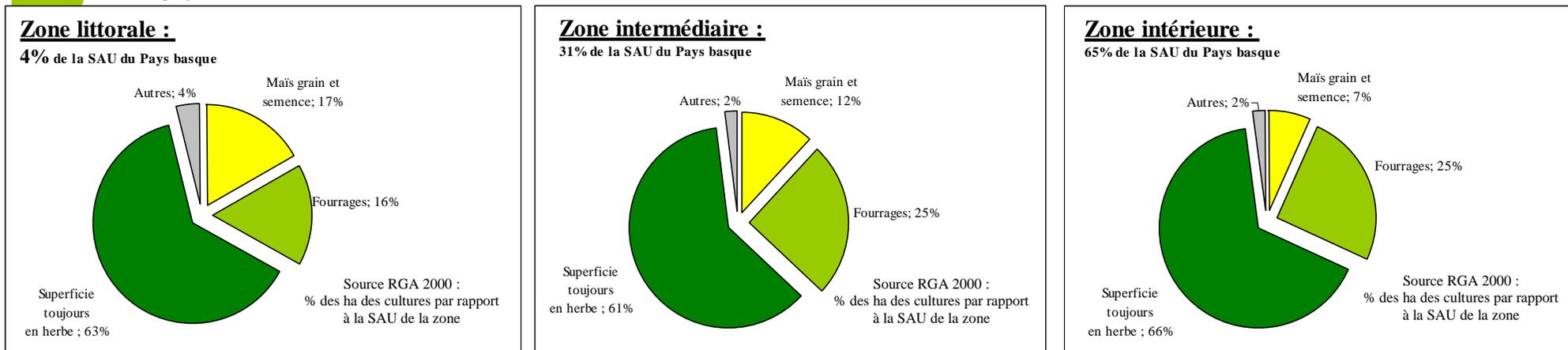


Figure 15 : Profils des différentes zones du Pays basque (Source RGA 2000)

➔ Importance de l'élevage

Le Pays basque réserve une grande place dans son agriculture à l'élevage autant de part sa géographie, ses conditions climatiques et sa distribution de sa SAU. La production principale reste la brebis laitière, avec les races locales : Manech tête noire, Manech tête rousse, Basco-Béarnaise, utilisées pour fabriquer le fromage AOC Ossau-Iraty. Viennent ensuite les vaches allaitantes, Blondes d'Aquitaine principalement puis les vaches laitières. On trouve également quelques élevages de volailles et de porcs. A côté de l'élevage existent aussi la vigne pour l'appellation Irouleguy (AOC), et le Piment d'Espelette AOC.

Avec un tissu d'entreprises agroalimentaires important (Axuria, Berria, Irulegi, Lur Berri, Pyrénéfrom, 3A, etc...), et des initiatives collectives pour créer des appellations d'origine ou des signes de qualité et pour structurer les productions fermières, le Pays Basque s'est engagé depuis plusieurs années dans la voie d'une valorisation de ses productions.

Les deux productions majeures sont constituées en Pays Basque par : (cf. figure 16)

- les bovins : 47% des UGB total du Pays basque (59% pour le Béarn) et 62% de l'ensemble des exploitations possèdent un atelier bovin.
- les ovins : 35% des UGB total du Pays basque (5% pour le Béarn) et 50% de l'ensemble des exploitations possèdent un atelier ovin.

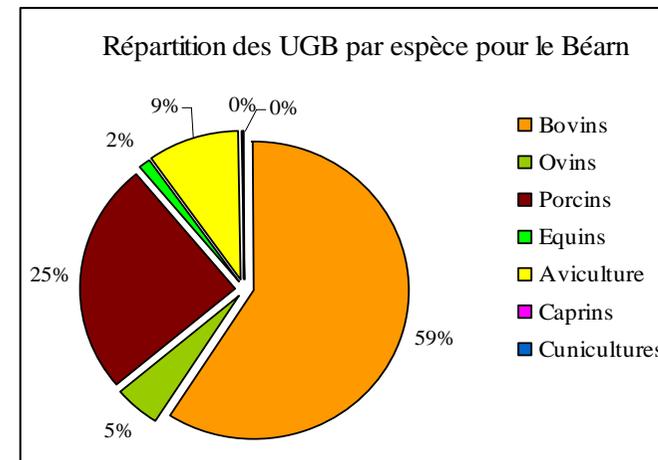
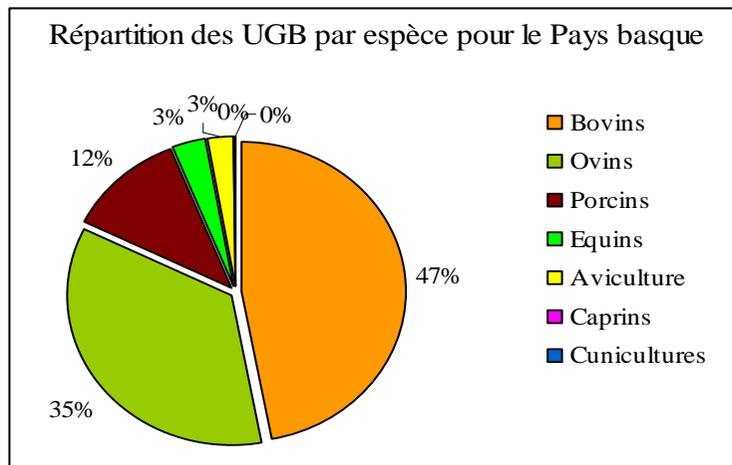


Figure 16 : Profils du Pays basque et Béarn : répartition des UGB par espèce (source RGA 2000)

Ayant le territoire le plus vaste des trois zones, la zone intérieure est largement la plus chargée en termes d'Unité Gros Bétail. L'agriculture y est un peu plus intensive, avec une accessibilité et une topographie relativement appropriée. L'élevage ovin laitier du Pays Basque y est particulièrement implanté. Les bovins, notamment par l'intermédiaire de la production de viande, constituent le chargement le plus conséquent. Les ovins suivent ensuite. Les résultats sont homogènes entre les zones avec toutefois quelques particularités. La zone intermédiaire présente un chargement équin plus important (en pourcentage) que le reste. De même concernant les Porcins en zone intérieure. Nous pouvons noter l'importance des bovins et ovins et la faible population de volailles. Cf. figure 17 et 18 Cependant, il faut relativiser les chiffres de l'élevage porcin et des volailles car le RGA 2000 compte aussi l'autoconsommation.

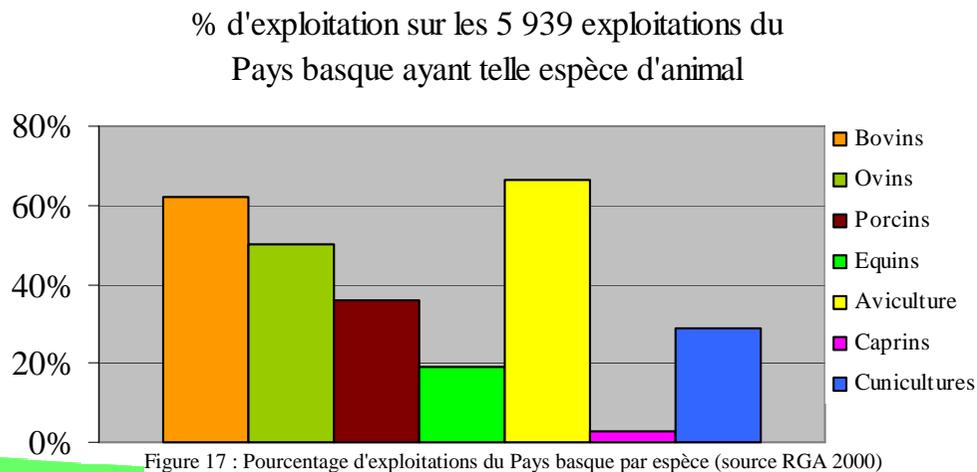


Figure 17 : Pourcentage d'exploitations du Pays basque par espèce (source RGA 2000)

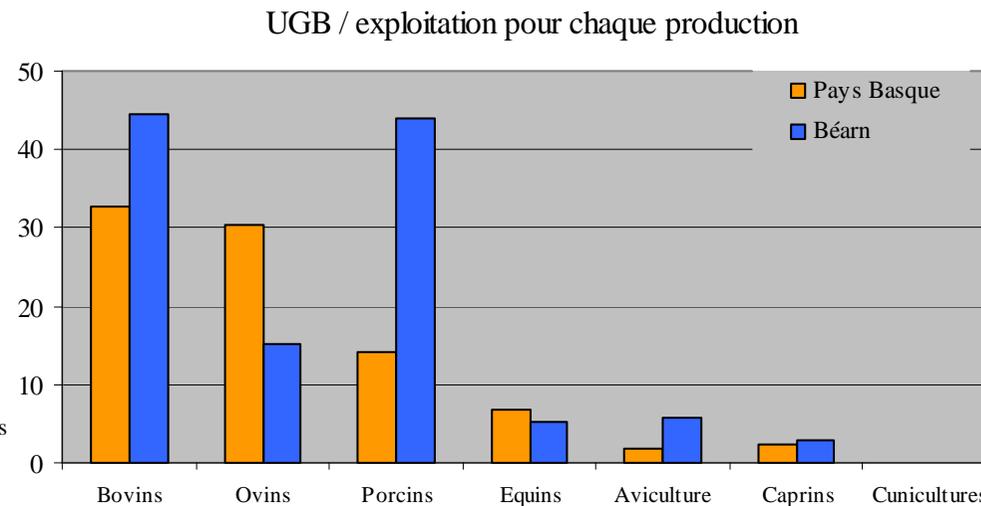


Figure 18 : UGB / exploitation pour chaque production (source RGA 2000)

➤ Profils des exploitants

Les agriculteurs Basques sont plutôt jeunes. De 1988 à 2000, la part des plus de 50 ans est passée de 51% à 44 % et cette proportion est plus faible qu'en Aquitaine (50%) ou qu'en France (47%). Il ressort de ces premiers indicateurs que l'agriculture en Pays Basque témoigne jusqu'ici d'une vitalité supérieure à ce que l'on rencontre au niveau régional et national.

Ainsi, 29% des chefs exploitants et coexploitants sont des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) ; la zone intérieure possède la population agricole la plus jeune (35 % de sa population totale). La fraction intermédiaire de 40 – 55 ans présente des pourcentages semblables entre les différentes zones, 32% pour la zone littorale, 42% pour la zone intermédiaire et 47 % pour la zone intérieure.

Cf. figure 19

A l'inverse, la tranche d'âge > 55 ans représente 55% pour la zone littorale, 33% pour la zone intermédiaire et 19% pour la zone intérieure. Sur l'ensemble du Pays basque, seul 19% des chefs d'exploitation et coexploitants ont plus de 60 ans, contre 23% en Aquitaine et 20,5% au niveau national.

➤ Environnement de travail

✓ Main d'œuvre agricole

L'agriculture du Pays Basque a mieux résisté jusqu'ici à la déprise qui affecte l'emploi en agriculture. En analysant les données du RGA 1988 – 2000, on remarque que l'emploi agricole a baissé de 16% au Pays Basque contre 20 % en Aquitaine et 32% au niveau national. En 2006, l'emploi en agriculture peut être estimé à près de 6 400 UTA.

La main d'œuvre nécessaire au déroulement normal d'une exploitation peut être exprimé en UTA c'est-à-dire en unité de travail annuel (UTA) qui correspond à la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

Nous analysons donc différents paramètres pour caractériser au mieux cette population :

- les effectifs en UTA des chefs et coexploitants à temps complet
- la population familiale active sur les exploitations qui comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

Quel âge ont les chefs d'exploitation et co exploitants ?

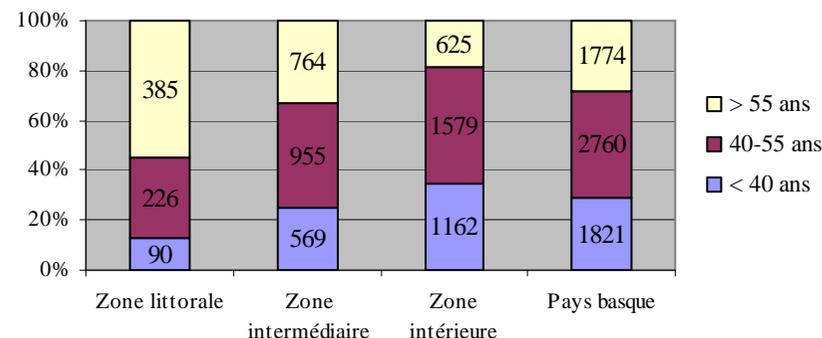


Figure 19 : Profils des exploitations de chaque zone : âge (source RGA 2000)

- les UTA totales (y compris ETA et CUMA)
 - o UTA familiale
 - o UTA salariés : il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
 - UTA salariés permanents

Tableau 9 : Caractéristiques de la main d'œuvre des exploitations agricoles : effectifs (source RGA 2000)

	UTA totales (y c.ETA-CUMA)	UTA familiales	Chefs et coexploitants à temps complet (UTA)	UTA salariés	UTA salariés permanents
Zone littorale	427	336	137	93	85
Zone intermédiaire	1 956	1 792	939	150	88
Zone intérieure	4 553	4 389	2 366	147	69
Pays basque	6 936	6 517	3 442	390	242

Le Pays basque présente une moyenne de 1,17 UTA/ exploitation : mise à part la zone littorale, les deux autres zones se situent au dessus du seuil de 0,75 UTA, considéré comme une condition de définition des exploitations professionnelles. Les exploitations de la zone intérieure, 52% des exploitations du Pays basque, nécessitent près de 1 personne et demie à l'année pour assurer les travaux de l'exploitation. C'est dans cette même zone que le secteur dominant en termes d'emploi correspond à l'Agriculture ; les exploitations y sont plus grandes. Cf. tableau 9 et 10

La répartition du travail dans ces différentes exploitations se réalise à 94% en moyenne entre les membres de la famille incluant toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation. Cependant, la zone littorale se différencie légèrement par ses faibles taux d'UTA par exploitation ; les salariés permanents représentent 20% des UTA. Cette observation peut être reliée au fait que les exploitations sont plus petites : près de 60% des exploitations possèdent une SAU inférieure à 5ha et 90% inférieure à 20ha. De plus, cet emploi salarié reste plus faible qu'au niveau national ; de 1988 à 2000, il a augmenté de 10% contre 26% en Aquitaine et 6% au niveau national.

Il s'agit donc d'une agriculture marquée par le caractère familial dans laquelle les membres de la famille participent activement à la gestion des moyens de production de l'exploitation.

Tableau 10 : Caractéristiques de la main d'œuvre des exploitations agricoles suite (source RGA 2000)

	UTA Total	UTA totale /exploitation	UTA familiale /exploitation	UTA salarié /exploitation	% UTA familiale	% UTA salariés permanents
Zone littorale	427	0,62	0,48	0,13	79%	20%
Zone intermédiaire	1 956	0,91	0,84	0,07	92%	4%
Zone intérieure	4 553	1,47	1,41	0,05	96%	2%
Pays basque	6 936	1,17	1,10	0,07	94%	3%

✓ Statut des exploitations

Plus de 83% de la SAU du Pays basque est gérée par des exploitations individuelles représentant 91% des exploitations totales. Cette observation souligne le caractère familial de l'Agriculture du Pays basque qui est gérée par le noyau familial. Le nombre de forme sociétaire est cependant plus élevé dans la zone intérieure. Cf. tableau 11 et 12

Tableau 12 : Répartition du nombre d'exploitation selon leur statut juridique (source RGA 2000)

<i>Effectifs</i>	Exploitant individuel	GAEC	EARL	Autre société civil	Autres
Zone littorale	97%	1%	1%	1%	1%
Zone intermédiaire	91%	2%	4%	1%	1%
Zone intérieure	90%	4%	5%	1%	0%
Pays basque	91%	3%	4%	1%	1%

Tableau 11 : Répartition de la SAU des exploitations selon leur statut juridique (source RGA 2000)

<i>SAU</i>	Exploitant individuel	GAEC	EARL	Autre société civil	Autres
Zone littorale	93%	2%	2%	1%	2%
Zone intermédiaire	81%	7%	10%	2%	1%
Zone intérieure	83%	8%	7%	1%	0%
Pays basque	83%	7%	8%	2%	0%

⇒ Installations des jeunes agriculteurs de 18 à 40 ans : les grandes tendances de l'installation au Pays basque

L'installation des jeunes agriculteurs est au « cœur » des politiques agricoles nationales et européennes. L'installation est un enjeu majeur pour notre territoire et pour l'avenir de notre agriculture.

Au niveau national, d'après l'Observatoire économique et social de 2006 de la Mutualité Santé Agricole (MSA), « les nouveaux chefs d'exploitation recensés en 2005 étaient au nombre de 16 916, en augmentation de 4% par rapport à 2004. »

La population des installés de 40 ans et moins constitue 57% de l'effectif total des nouveaux installés ; le reste étant les agriculteurs de + de 40 ans. Parmi les nouveaux installés de 40 ans et moins, les femmes représentent un quart des effectifs. En 2005, la superficie moyenne des exploitations des nouveaux installés de 40 ans et moins se stabilise autour de 33 ha. La forme juridique principalement choisie au moment où s'installent les jeunes chefs d'exploitation reste la forme en nom personnel (55%), suivie des GAEC (20 %) et des EARL (15%). L'activité agricole principale choisie par les nouveaux chefs d'exploitation reste les cultures céréalières ou de plantes industrielles (en relative stabilité par rapport à 2004), suivi par l'élevage des bovins (en hausse d'un point par rapport à 2004) et de loin par la viticulture qui reste stable. »

• SITUATION DES INSTALLATIONS DES JEUNES AGRICULTEURS ET EVOLUTION SUR LA PERIODE 1996 / 2006 AU PAYS BASQUE

✓ Répartition des installations par zone géographique sur plusieurs années :

Au cours de la période 1996 / 2006, 1 254 jeunes agriculteurs (18 - 40ans) se sont installés au Pays basque avec ou sans l'intermédiaire de la Dotation Jeune Agriculteur. La répartition géographique des installations s'est effectuée sur la base du découpage territorial cantonal et des trois composantes territoriales définies lors du projet Pays basque 2010.

- L'évolution du nombre d'installations par zone caractéristique (zone littorale, zone intermédiaire, zone intérieure) est relativement équilibrée malgré une baisse générale pour l'année 2001. Pour la zone littorale, le nombre d'installations varie de 2 à 6/an, pour la zone intermédiaire, de 26 à 50/an et pour la zone intérieure de 57 à 88/an. Cf. figure 20

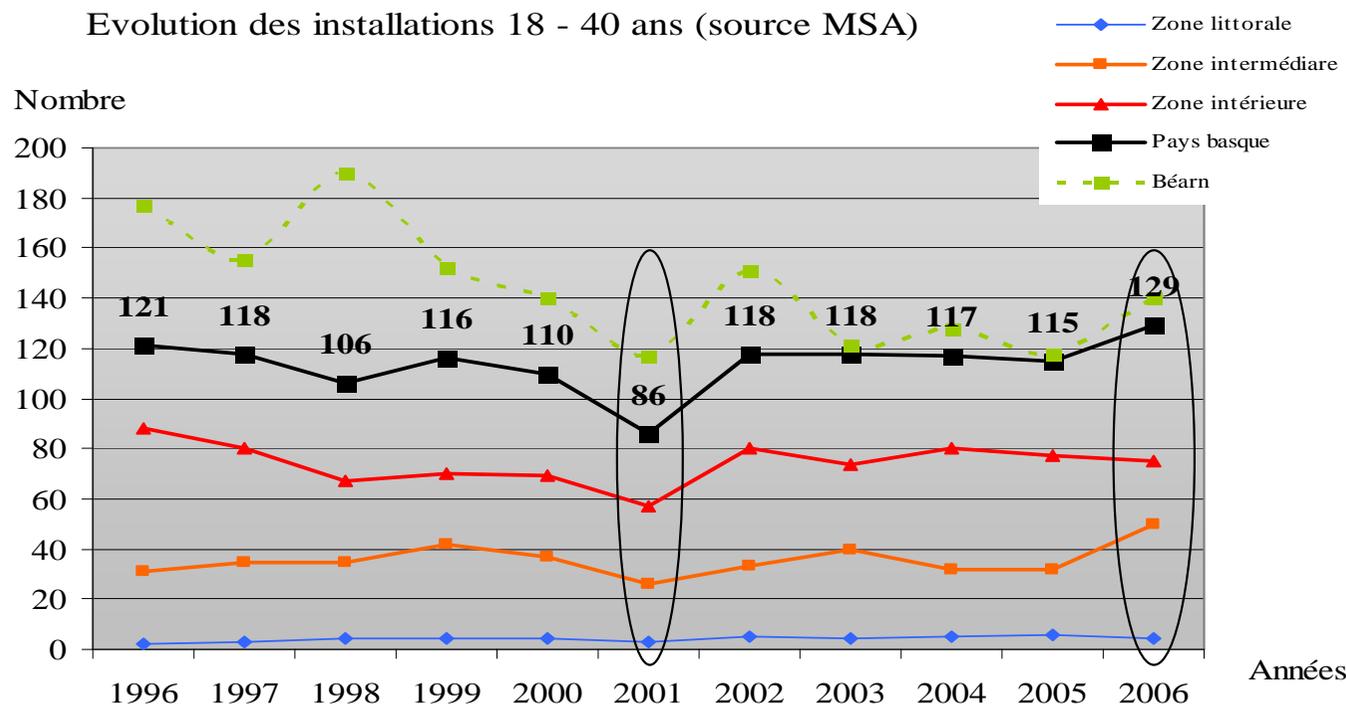


Figure 20 : Evolution des installations des jeunes agriculteurs 18 - 40 ans (source MSA)

- Cependant, nous pouvons observer un déséquilibre dans la répartition des installations au sein du Pays basque, entre les différentes zones correspondant à différents profils géographiques et profils agricoles.

En effet, nous retrouvons pour la zone littorale un taux d'évolution de + 50% ; cependant, cette tendance ne semble pas être très significative du fait du faible taux d'installation (en moyenne de 4/an sur la période de 1996/2006).

Pour la zone intermédiaire, le nombre d'installations a progressivement augmenté pour atteindre un taux d'évolution de + 38% en dix ans avec une moyenne de 36 installations par an. Le canton présentant le meilleur taux d'installation sur les différentes années est le canton d'Espelette. Cette tendance peut être expliquée par l'ampleur qu'a pris la production de Piment d'Espelette ; le nombre de producteurs sous AOC a augmenté de 15% entre 2004 et 2008.

A l'inverse, la zone intérieure, zone la plus agricole du Pays basque, présente le taux d'installation le plus fort 74 installations/an mais indique également un taux d'évolution d'installations en baisse, -17% en 10 ans. Le canton de St Palais, St Etienne de Baigorry et St Jean Pied de port dominant tous les autres cantons en termes de nombre d'installation. Ainsi, entre 1996 et 2006, la zone intérieure a enregistré en cumulé 817 installations, soit en moyenne 65% des installations du Pays basque. Il semble donc que la majorité des jeunes agriculteurs s'installent dans les zones montagnes ; en effet, la population agricole la plus jeune se retrouve dans ces zones 35% de la population de la zone intérieure à moins de 40 ans.

Cette prédominance de l'installation en montagne est une tendance qui caractérise le type d'agriculture qu'est développé au Pays basque, c'est-à-dire élevage traditionnel, système semi intensif, ventes directes. La pression foncière sur la zone littorale et de plus en plus sur la zone intermédiaire s'exerce au détriment de l'agriculture et plus particulièrement des jeunes qui cherchent à s'installer.

Si nous analysons la situation à l'échelle globale du Pays basque, nous observons une baisse du nombre d'installations de 1996 jusqu'en 2001 puis une hausse qui atteint un maximum en 2006 avec 129 installations se rapprochant ainsi du taux d'installation du Béarn. N'oublions pas que le Béarn représente 62% de la SAU des Pyrénées Atlantiques. Ainsi, le Béarn représente 62% de la SAU du département, 60% des exploitations du département et 52% des installations de moins de 40 ans. Quant à lui, le Pays basque représente 38 % de la SAU du département, 40% des exploitations du département et 48 % des installations de moins de 40 ans. A travers ces chiffres, nous pouvons supposer une vitalité de l'Agriculture plus importante dans le Pays basque que dans le Béarn.

De plus, si nous comparons les taux d'évolution des installations des jeunes agriculteurs des différents territoires, le Pays basque présente la tendance la plus favorable + 6% sur dix ans avec certes des baisses et des hausses contre -26 % pour le Béarn.

Tableau 13 : Evolution des installations des jeunes agriculteurs (18 - 40 ans) source MSA

	1996 - 1999	1999-2003	2003-2006	1996-2006
Zone littorale	50%	0%	0%	50%
Zone intermédiaire	26%	-5%	20%	38%
Zone intérieure	-26%	5%	1%	-17%
Pays basque	-4%	2%	9%	6%
Béarn	-16%	-26%	14%	-26%
Pyrénées Atlantiques	-11%	-12%	11%	-11%

✓ Analyse des taux d'installations aidées des jeunes agriculteurs

Ces chiffres ont été calculés à partir d'une représentation cartographique des données d'origine du document Bilan 2007 de la CDOA. Ce sont donc des moyennes d'installations par canton, faute d'avoir eu le détail des installations par canton.

Nous pouvons observer pour l'année 2007 que le nombre d'installations s'élève à 130 installations avec Dotation Jeune Agriculteur pour les Pyrénées Atlantiques ce qui correspond à 41,1% des installations en Aquitaine. Dans ces installations, 58% se situent au Pays basque principalement sur la zone intérieure. Ainsi, si l'on raisonne sous forme relative, nous pouvons affirmer que le Pays basque comptabilise plus d'installations aidées qu'au Béarn. Malgré que le Pays basque présente un nombre d'exploitation et une SAU plus faible qu'au Béarn (même proportion pour les deux paramètres), nous constatons qu'il présente 58% des installations aidées du département en 2007. Cf. tableau 14 et 15

Tableau 14 : Comparaison des différentes installations (source MSA, DDA, RGA 2000)

	Nombre d'exploitation RGA 2000		SAU RGA 2000		Nombre d'installations MSA 2006		Nombre d'installations aidées DDAF 2007	
Zone littorale	693	12%	5 113	3%	4	3%	1,5	2%
Zone intermédiaire	2 141	36%	43 090	26%	50	39%	15,5	21%
Zone intermédiaire	3 105	52%	119 492	71%	75	58%	58	77%
Pays basque	5 939	40%	167 694	39%	129	48%	75	58%
Béarn	8 754	60%	259 802	61%	140	52%	55	42%
Pyrénées Atlantiques	14 695		427 497		269		130	

- PROFIL DES JEUNES INSTALLEES

Tableau 15 : Installations des jeunes agriculteurs (18-40ans) en 2006

	Ensemble des installations des jeunes agriculteurs 18 - 40 ans						
	Total	%	% hommes	Age moyen	SAU moyenne	Exploit. individuels	% Individuels
Zone littorale	4	1,5%	75,0%	35,3	0,0	0	0%
Zone intermédiaire	50	18,6%	72,0%	28,5	18,4	25	50%
Zone intérieure	75	27,9%	64,0%	29,4	22,9	41	55%
Pays basque	129	48,0%	67,4%	29,5	19,1	66	51%
Béarn	140	52,0%	72,1%			65	46%
Pyrénées Atlantiques	269	100,0%	69,9%	29,3	20,4	131	49%

- ✓ L'âge moyen d'installation

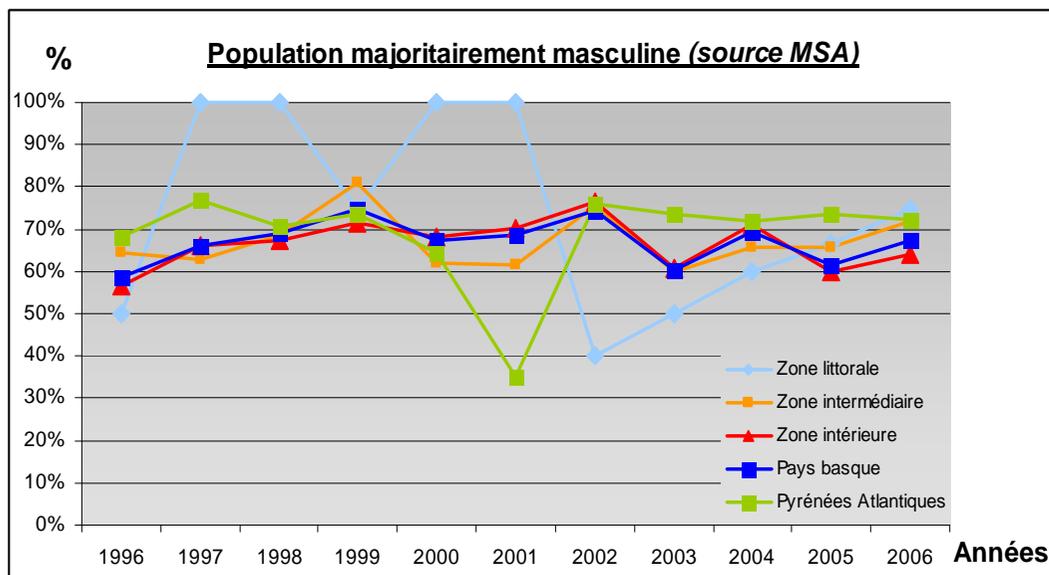
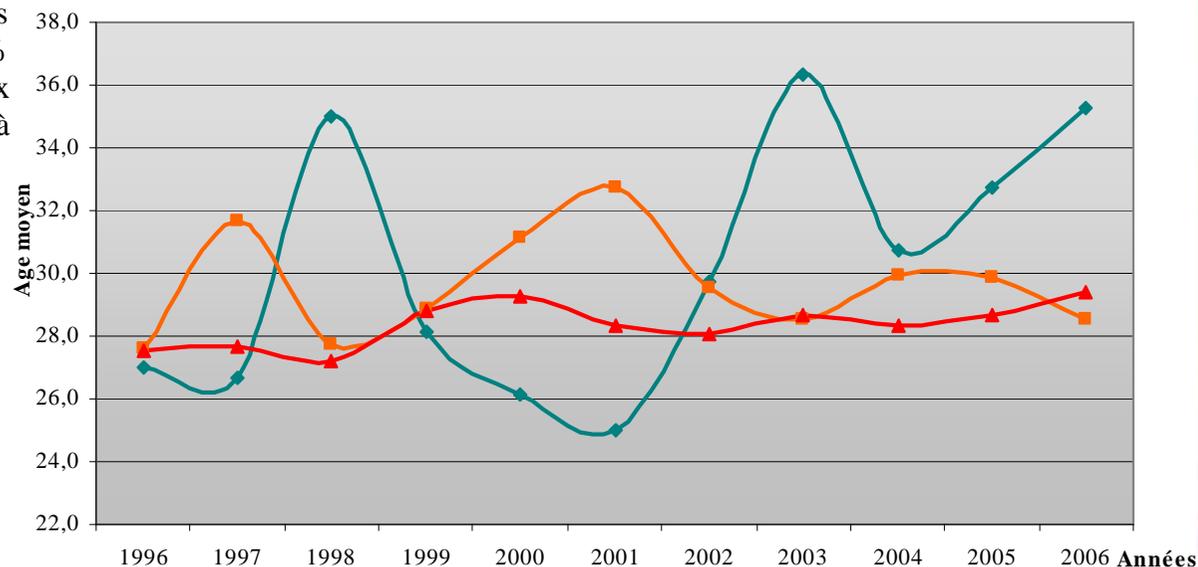
Le Pays basque se caractérise par une moyenne d'âge à l'installation légèrement plus élevée qu'au niveau national.

En France, la moyenne d'âge à l'installation est de 28 ans alors qu'au Pays basque elle est de 29,3 ans sur les dix dernières années (30,3ans pour la zone littorale, 29,6ans pour la zone intermédiaire, 28,4ans pour la zone intérieure) et celle des Pyrénées atlantiques et de 28,9ans.

Nous pouvons observer que la zone littorale influence négativement cette moyenne du fait du faible nombre de ces installations et du fait qu'elle présente des âges à l'installation extrêmes ; si l'on écarte les 3,5% d'installations de cette zone sur la période des dix ans, nous retrouvons une moyenne d'âge à l'installation de 29 ans. Cf. figure 21

Figure 21 : Evolution de l'âge des installations au Pays basque (source MSA)

Evolution de l'âge des installations au Pays basque (source MSA)



✓ Une population majoritairement masculine

Les projets d'installation concernent principalement les hommes, entre 55 et 75% en moyenne pour les différentes zones mise à part pour la zone littorale. Cependant, le taux d'installations féminines est un des plus élevés de France avec en moyenne 33% sur les dix dernières années contre un quart de l'effectif au niveau national sur l'année 2005. Cf. figure 22

Figure 22 : Evolution du pourcentage d'hommes s'installant (source MSA)

✓ Forme juridique

Traditionnellement, l'agriculture basque s'exerce en exploitation individuelle à 91%. Cette tendance ne semble pas se confirmer parmi les jeunes agriculteurs. 64,4 % se sont installés en exploitation individuel durant ces dix dernières années.

Plus on se rapproche de la zone montagne, plus les jeunes s'installent en exploitations sociétaires : en 2006, sur les 50 nouveaux installés sur la zone intermédiaire, 50% d'entre eux se sont installés en exploitations sociétaires et sur les 75 nouveaux installés sur la zone intérieure, 45,3% d'entre eux se sont installés en exploitations sociétaires. Cf. figure 23

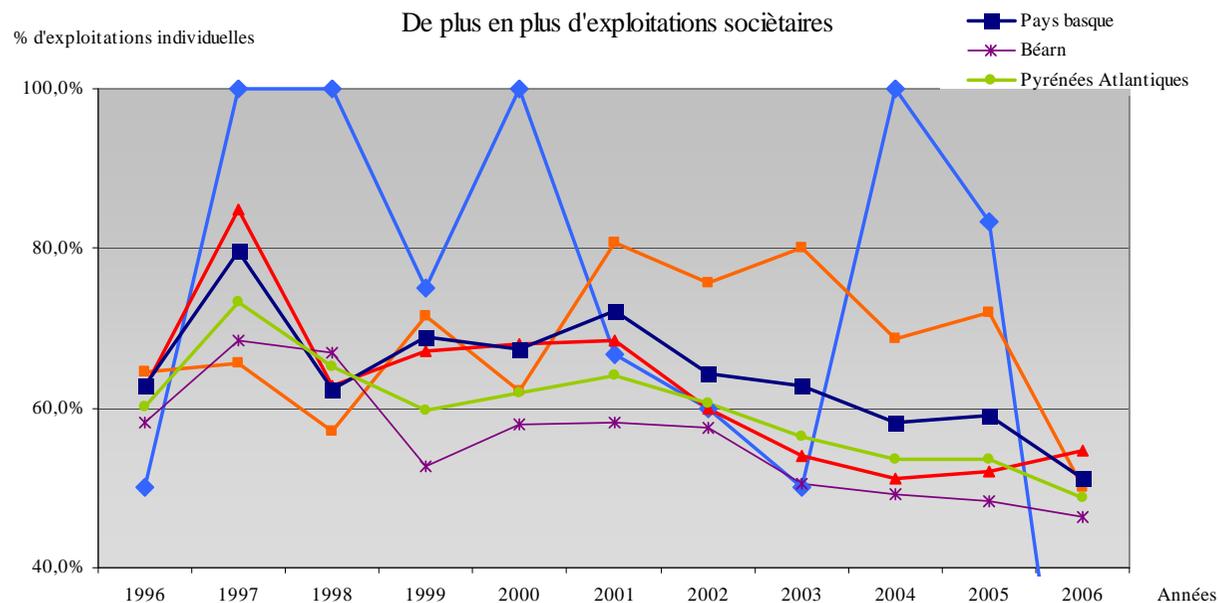


Figure 23 : Evolution du pourcentage de jeunes agriculteurs s'installant en exploitations individuelles (source MSA)

✓ SAU

La taille moyenne des exploitations des nouveaux installés, 20,4ha sur la période 1996 – 2006, est considérablement plus petite qu'à l'échelle nationale 33 ha en 2005. Cependant, elle ne semble pas être significativement différente que celle des Pyrénées Atlantiques.

Une disparité existe entre les différentes zones du Pays basque : la zone littorale comptabilise 10,3ha, la zone intermédiaire 19,3ha et la zone intérieure 24ha. Nous pouvons souligner le fait que cette disparité littorale/intérieure est d'autant plus grande si l'on considère que les jeunes agriculteurs se sont installés à 65% dans les zones montagnes. Cf. figure 24

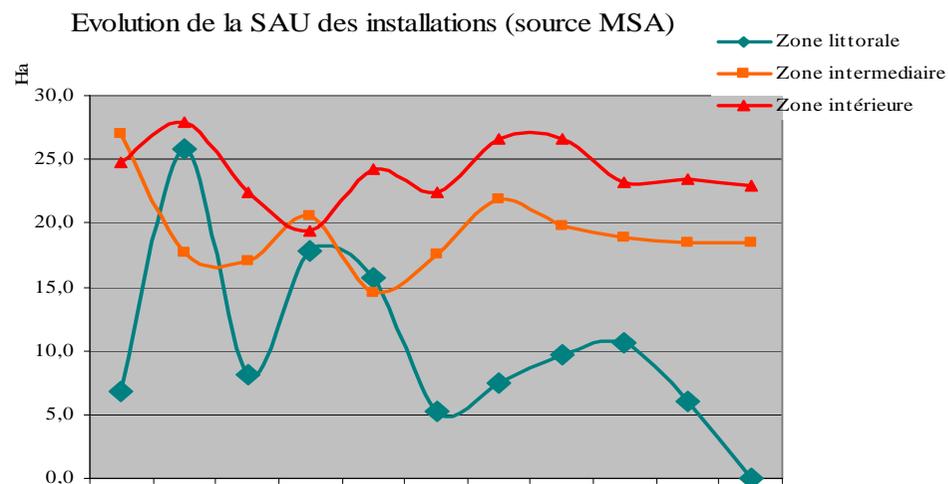


Figure 24 : Evolution de la SAU des installations (source MSA)

Production animale du Pays basque

Dans les parties suivantes de cette étude, les tableaux et figures illustrent les observations faites dans les paragraphes et renseignent sur différents détails ; le terme « 64 » faisant référence au Pyrénées Atlantiques.

Terre d'élevage, la Ferme Pays basque est essentiellement constituée d'élevage ovin lait et bovins viande. 85% des exploitations sont principalement orientées vers l'élevage. Au niveau régional et départemental, l'élevage ne concerne majoritairement respectivement que 32% et 57% des exploitations. Cette caractéristique du Pays basque n'est pas étonnante au vue de la géographie et de la spécialisation en faveur des productions fourragères à destination des élevages ovins lait et bovins viande. En effet, 85% de la SAU du Pays basque est dédié à des surfaces destinées à l'alimentation du cheptel et seul 12 % correspondent à des cultures de céréales, d'oléagineux et protéagineux aidés.

➔ Atelier ovin lait

L'étude des exploitations ovines laitières du Pays basque se base sur le RGA 2000, sur l'étude « La production de lait de brebis en France, diversité des systèmes d'exploitation » de l'Institut de l'élevage, octobre 2004 ainsi que des documents de l'Interprofession Lait de brebis.

85% des producteurs et de la production de l'atelier ovin lait du département se situe en Pays Basque, soit 2 095 exploitations. 50% des exploitations du Pays Basque ont des brebis laitières. Dans les cantons de Garazi et Baigorri, l'agriculture concerne 80% des familles vivant dans les communes de montagne.

Les éleveurs sont jeunes, 20 % à 30% ont moins de 30ans (10% dans les autres productions). 85% du lait est produit en races locales (Manech tête rousse, Manech tête noire et Basco Béarnaise). La totalité du lait est transformé dans la zone de production. Il existe 2 signes officiels de qualité : AOC Ossau Iraty pour le lait et Label Rouge pour l'agneau de lait.



- * 486 114 brebis laitières (PBC 2006)
- * 2180 exploitations => 223 brebis en moyenne
- 80 % en zone de montagne
- 51 % dans les cantons de Baigorri, St Jean Pied de Port, Holdy et Mauléon
- * 45,64 millions de litres collectés (2004)
- dont 36,18 (79 %) en déclaration d'aptitude AOC Ossau Iraty
- * Les races de brebis :
- locales (Manech Tête noire, Manech Tête rousse, Basco béarnaise)
- exogènes (Lacaunes, ...) : moins de 150 exploitations (< % 10)
- * 1750 livreurs de lait (2006) - 25400 litres livrés en moyenne



- * Production de fromages :
- Fromage AOC : 18,7 millions de litres
- 33 % du transformé total
- Autres fromages (pâtes pressées ou molles) : 67 %
- * Collecte de lait AOC : 36 millions de litres
- * Collecte totale : 46 millions
- * Transformation totale : 57 millions
- * Importations de lait : 11 millions (moitié France)

• EVOLUTIONS DU NOMBRE D'ELEVEURS

Les données ne différencient pas l'atelier ovin en Pays basque et en Béarn mais nous pouvons garder en tête que ces chiffres caractérisent bien le Pays basque car 85% des producteurs et de la production de l'atelier ovin lait du département se situe en Pays basque.

Selon les données de l'Interprofession ovine, le nombre total de brebis ne cesse d'augmenter durant ces dix dernières années ainsi que le nombre moyen de brebis par éleveur. Cependant, nous pouvons observer que le nombre de troupeaux de race locale a baissé de 1998 à 2000 ; ce phénomène est plus marqué pour la race Manech tête noire.

Le nombre de producteurs livreurs diminue de 2% par an. Le nombre des producteurs fermiers se maintient ainsi que celui des producteurs transformant une partie seulement de leur production (<1 000 Litres). Environ 300 producteurs transforment à la ferme moins de 1000 litres.

<i>Troupeaux du 64</i>	1998	2000	2005
Troupeaux Manech TR	1 935	1 750 - 9%	Non connu
Troupeaux Manech TN	1 081	723 -33%	Non connu
Troupeaux Basco Béarnaise	750	590 -21%	Non connu
Troupeaux Lacaunes	0	94	130 environ

<i>Brebis du 64</i>	1998	2000	2005
Nombre total de brebis	406 000	473 000	481 450 + 18.60%
Nombre moyen de brebis par éleveur	126		223 + 77.10%

<i>Eleveurs du 64</i>	1990	2005
Nombre d'éleveurs livrant aux laiteries	2 653	1 810 (- 31,75%)
Nombre d'éleveurs transformant à la ferme plus de 1 000litres.	442	450

Nous pouvons distinguer six groupes d'élevage au sein de la production de lait de brebis du bassin Pays basque – Béarn (chiffres du RGA 2000, traitement Institut de l'élevage) :

- les « bergers sans terre » : 3% des élevages pyrénéens.
 - o spécialisés en production ovine laitière
 - o principalement localisés en zone de montagne du Pays basque (61%)
 - o moins de 5ha de SAU
 - o 160 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Noire (48%)
 - o Moins de 15 000 litres de lait produit.
 - o 28% des éleveurs transforment dont 9% plus de 5 000 litres par an.
- les « spécialisées » : 20% des élevages pyrénéens.
 - o spécialisés en production ovine laitière
 - o principalement localisés en zone de montagne du Pays basque (38%) et sur la côte (28%)
 - o 20ha de SAU

- 210 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Rousse (57%) et 5% en race Lacaune.
- 15 à 25 000 litres de lait produit.
- 30% des éleveurs transforment dont 20% plus de 5 000 litres par an.
- les « Mixtes (vaches allaitantes), petites structures » : 28% des élevages pyrénéens.
 - Mixité ovin lait/ bovin viande
 - principalement localisés en zone de montagne du Pays basque (45%), coteaux (31%) et sur la côte (19%)
 - 18,4 ha de SAU
 - 10 vaches allaitantes et 190 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Rousse (60%)
 - 15 à 20 000 litres de lait produit.
 - 22% des éleveurs transforment dont 7% plus de 5 000 litres par an.
- les « Dominantes vaches allaitantes, petites structures » : 19 % des élevages pyrénéens.
 - Mixité ovin lait/ bovin viande
 - principalement localisés sur les coteaux du Pays basque (37%), en montagne basque (33%), en Béarn (20%) et sur la côte basque (10%)
 - 19,5 ha de SAU
 - 16 vaches allaitantes (plus de la moitié d'UGB de l'exploitation) et 112 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Rousse (42%), Basco béarnaise (32%) et Manech tête Noire (25%).
 - 10 000 litres de lait produit.
 - 35% des éleveurs transforment dont 8% plus de 5 000 litres par an.
- les « Mixtes (vaches allaitantes), moyennes structures » : 20 % des élevages pyrénéens.
 - Mixité ovin lait/ bovin viande
 - principalement localisés sur les coteaux du Pays basque (52%)
 - 42 ha de SAU
 - 25 vaches allaitantes (plus de la moitié d'UGB de l'exploitation) et 250 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Rousse (57%) et Lacaune (6%).
 - 20 à 30 000 litres de lait produit.
 - 28% des éleveurs transforment dont 11 % plus de 5 000 litres par an.
- les « Mixtes (vaches laitières) » : 9 % des élevages pyrénéens.
 - Mixité ovin lait/ bovin lait
 - Eleveurs livreurs : 2/3 du groupe, 56% sur la côte et 20% sur les coteaux ; 87 000 litres de vache en moyenne.
 - Producteurs fermiers : 1/3 du groupe, 92% en Béarn ; fabrication de fromage mixte 17 000 litres de lait de brebis transformés et 50 000 litres de vaches en moyenne.
 - 32 ha de SAU
 - 20 vaches laitières et 190 brebis en moyenne, principalement de race Manech Tête Rousse
 - 28% des éleveurs transforment dont 11 % plus de 5 000 litres par an.

• VOLET PRODUCTION DE LAIT

Si l'on caractérise la zone de production selon les caractéristiques du milieu qui conditionnent le mode de conduite des troupeaux, nous pouvons distinguer 4 zones: - la montagne basque (816 exploitations, 33% du département, 39% du Pays basque)
 - les coteaux basques (788 exploitations, 32% du département, 38% du Pays basque)
 - la côte basque (491 exploitations, 20% du département, 23% du Pays basque)
 - le Béarn (385 exploitations, 16% du département).

Zone d'élevage	Nombre d'exploitation	SAU hors parcours (ha)	Brebis laitières (têtes)	Transhumance (% élevages)	Lait produit (litres/brebis/an)
Montagne basque	816	18,0	189	86%	83
Coteaux basque	788	29,0	195	49%	104
Côte basque	491	23,9	198	17%	122
Pays basque	2 095	23,6	194,0	51%	103,0
Béarn	385	29,1	175	87%	96
Pyrénées Atlantiques	2480	24,4	191	62%	98

Les exploitations sur l'ensemble du Pays basque disposent d'une faible superficie (18 à 29ha de SAU hors parcours) dont les surfaces en fourrages principales représentent 93 à 98%.

Les brebis de race Manech Tête Rousse sont majoritaires en % sur la côte basque (93%) et les coteaux du Pays basque (65%) tandis que pour la montagne basque les Manech Tête Noire sont représentées à 45% et les Manech Tête Rousse à 44%.

• VOLET TRANSFORMATION

La quasi totalité des producteurs livreurs et 35% des fermiers sont engagés en AOC Ossau Iraty. Une centaine de producteurs fermiers en AOC Ossau Iraty respectent le cahier des charges IDOKI (marque collective des producteurs fermiers du Pays Basque)

<i>Production laitière 64</i>	1990	2005
Litrage livré aux laiteries	27 millions de litres	46 millions de litres
Litrage transformé à la ferme	4 millions de litres	8 millions de litres
Litrage moyen des producteurs livreurs + 150%	10 177 litres	25 400 litres
Litrage moyen des producteurs fermiers + 98%	9 000 litres	17 800 litres
Production moyenne par brebis + 70%	66 litres	112 litres

<i>Evolution de la transformation 64</i>		1990	2005
Litrage transformé par les laiteries (9 entreprises)		27 millions de litres	Plus de 57 millions de litres
Part de litrage des entreprises nationales (3 entreprises)		83.5%	82.8%
Part de litrage des entreprises locales (6 entreprises)		16.5%	17.6%
Part de la production fermière		13.0%	12.0%

<i>Evolution du tonnage transformé 64</i>	1990	2005
Volumes AOC des laiteries	1 160 T	2 934 T
Volumes autres transformations des laiteries	3 858 T	8 400 T
Volumes AOC des producteurs fermiers	60 T	271 T
Volumes non AOC des producteurs fermiers	606 T	1 062 T

✓ Transformation fermière :

464 exploitations soit 22% des exploitations du Pays basque ayant des brebis laitières transforment leur lait. Ainsi, seulement 5% des exploitations transforment 5 000 litres de lait et plus avec en moyenne 228 brebis laitières ; le volume de lait transformé représente en moyenne un peu plus de 19 000 litres, ce qui correspond à priori à l'intégralité du lait produit. L'essentiel de la production de lait est alors généralement livré. Nous pouvons souligner que 60% des producteurs fermiers sont en Béarn et transforment 70% du volume transformation fermière.

• PRODUCTION D'AGNEAUX DE LAIT DES PYRENEES

Les agneaux produits sont commercialisés par 3 coopératives et 1 association :

- Coopérative Ovine du Sud Ouest (CAOSO)
- Lur Berri
- Axuria
- Association ovine Béarn Pays Basque

Ces 4 groupements commercialisent également les brebis de réforme et la CAOSO de la laine. Cependant selon l'interprofession ovine, 70% des agneaux de lait sont commercialisés au Pays Basque sud et en Espagne

Une synthèse de la filière ovine faite par l'Interprofession ovine a permis de mettre en évidence les atouts et faiblesses de la filière ovine.

Atouts et faiblesses de la filière ovine

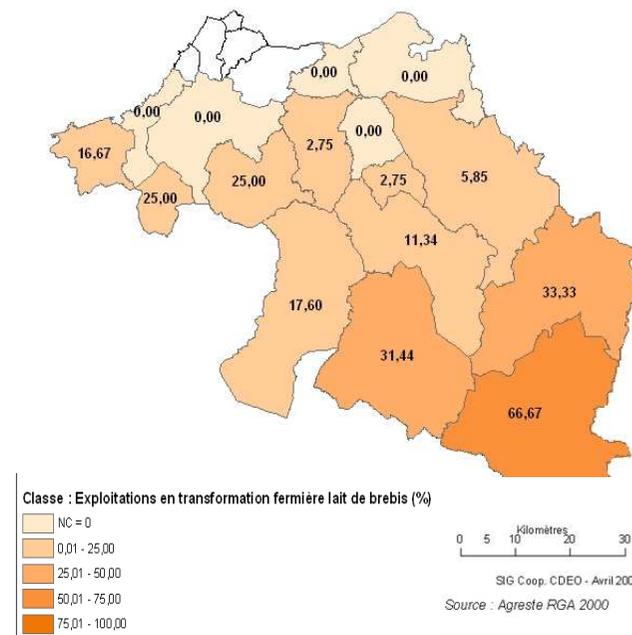
Atouts

- Des éleveurs plus jeunes que dans d'autres productions
- Une production et un marché en développement
- Des prix en hausse au niveau du consommateur
- Un réseau des organisations réactif

Faiblesses

- Un revenu des producteurs en baisse malgré l'augmentation de la productivité
- Une augmentation des exploitations sans suite
- Une réduction des aides publiques notamment pour le volet génétique
- Un système d'élevage qui risque de dériver

Exploitations avec transformation du lait de brebis



➔ Atelier bovin

Au Pays Basque, la filière ovins lait représente plus du 1/3 de la valeur de la production du Pays Basque. Le plus souvent associées à l'élevage de bovins viande, ces deux filières représentent au Pays Basque près des 2/3 de la production globale (source RGA 2000, La charte Agricole du Pays basque). Les deux autres filières relativement développées en particulier sur les cantons de Bidache et de Saint Palais sont le maïs et le bovin lait. Ainsi en ce qui concerne l'étude de l'élevage bovin, nous allons nous appuyer sur les données de l'EDE 2005, les données de l'ONILAIT 2007 et le RGA 2000.

L'élevage bovin (en terme d'effectifs de bovins) du Pays basque représente 37% de l'élevage bovin du département avec une prédominance de l'élevage bovin viande (78% de femelles à vocation viande sur l'ensemble des femelles > 3ans) face à l'élevage bovin lait (16% de femelles à vocation lait sur l'ensemble des femelles > 3ans). 3 441 cheptels de bovins sont dénombrés sur l'ensemble du Pays basque : 5% sur la zone littorale, 30% sur la zone intermédiaire et 65% sur la zone intérieure. En bovin lait, la race Prim Holstein est la plus représentée (environ 80%) suivie par la Montbéliarde. En bovin viande, la race Blonde d'Aquitaine est la race de vache allaitante de référence au Pays basque ; en effet, cette dernière représente environ 95% des vaches allaitantes du département, on ne trouve que 342 limousines et 4054 croisées (femelles >3ans) sur un cheptel total de environ 114 000 femelles allaitantes > 3ans sur les Pyrénées Atlantiques.

	Cheptel	% zone	Total Bovins	% zone
Zone littorale	165	5%	3054	2%
Zone intermédiaire	1036	30%	37202	30%
Zone intérieure	2240	65%	81965	67%
Pays basque	3441	43%	122221	37%
Béarn	4532	57%	210402	63%
Pyrénées Atlantiques	7973		332623	

	Femelles > 3ans	% zone
Zone littorale	1669	3%
Zone intermédiaire	19509	30%
Zone intérieure	44600	68%
Pays basque	65778	40%
Béarn	97235	60%
Pyrénées Atlantiques	163013	

	Mâles > 3ans	% zone
Zone littorale	73	6%
Zone intermédiaire	456	37%
Zone intérieure	713	57%
Pays basque	1242	35%
Béarn	2346	65%
Pyrénées Atlantiques	3588	

	Autres bovins	% zone
Zone littorale	1312	2%
Zone intermédiaire	17237	31%
Zone intérieure	36652	66%
Pays basque	55201	33%
Béarn	110821	67%
Pyrénées Atlantiques	166022	

	Femelles > 3 ans Prim Holsteins	% zone	% race
Zone littorale	786	7%	47%
Zone intermédiaire	6119	57%	31%
Zone intérieure	3864	36%	9%
Pays basque	10769	30%	16%
Béarn	25543	70%	26%
Pyrénées Atlantiques	36312		22%

	Femelles > 3 ans Blondes d'Aquitaines	% zone	% race
Zone littorale	630	1%	38%
Zone intermédiaire	11295	22%	58%
Zone intérieure	39114	77%	88%
Pays basque	51039	46%	78%
Béarn	59775	54%	61%
Pyrénées Atlantiques	110814		68%

% zone :
pourcentage de la zone en question par rapport à la zone d'échelle supérieure (% de la zone littorale/ effectif du Pays basque ou % du Pays basque / effectif du département)

% race :
Pourcentage des femelles > 3ans de la race en question / effectif de l'ensemble des femelles >3ans

Si l'on s'intéresse à l'évolution entre 2002 et 2005 des effectifs bovins par cantons, nous observons une baisse générale avec une moyenne de -14% pour la zone littorale, -12% pour la zone intermédiaire (-20,12% pour le canton d'Ustaritz) et -8% pour la zone intérieure. Pour l'ensemble du Pays basque, nous notons une baisse de -9,58% de l'effectif bovin c'est-à-dire des femelles > 3ans entre 2002 et 2005 contre -12,19% pour le Béarn. Voici un tableau illustrant l'évolution des cheptels de femelle entre 2002 et 2005 (source EDE).

	Femelles > 3 ans en 2002	Femelles > 3 ans en 2005	Evolution (1)	Contribution (2)	Dominance
Hasparren	5380	4900	-8,92%	2,36%	Dans bovins lait : 1 ^{er} canton
La Bastide Clairence	4000	3774	-5,65%	1,11%	Dans bovins lait : 2 ^{ème} canton
Bidache	6336	5514	-12,97%	4,04%	Dans bovins lait : 4 ^{ème} canton
Espelette	3353	2824	-15,78%	4,04%	Dans bovins lait : 5 ^{ème} canton
Ustaritz	3126	2497	-20,12%	3,09%	Dans bovins lait : 6 ^{ème} canton
Saint Palais	15228	13505	-11,31%	8,46%	Dans bovins lait : 3 ^{ème} canton Dans bovin viande : 1 ^{er} canton
Iholdy	8559	7879	-7,94%	3,34%	Dans bovins lait : 7 ^{ème} canton Dans bovin viande : 3 ^{ème} canton
Mauléon	9285	8520	-8,24%	3,76%	Dans bovin viande : 2 ^{ème} canton
Saint Jean Pied de Port	6721	6370	-5,22%	1,72%	Dans bovin viande : 4 ^{ème} canton
Pays Basque	76665	69317	-9,58%	36,09%	
Béarn	106703	93696	-12,19%	63,91%	
Pyrénées Atlantiques	183368	163013	-11,10%	63,91%	

(1) Evolution du nombre de femelles de plus de 3 ans en Béarn et en Pays Basque

(2) Part du Béarn et du Pays Basque dans l'évolution du nombre de femelles de plus de 3 ans au niveau du département

• L'ELEVAGE BOVIN VIANDE EN PAYS BASQUE

En raison d'un manque de données sur les autres races allaitantes du département et du fait de sa prédominance, seule la race Blonde d'Aquitaine a été retenue comme vache allaitante.

Le Pays basque possède :

- 43% des cheptels bovins du département
- 40% des femelles de plus de 3 ans
- 46% des vaches allaitantes de plus de 3ans

Cheptel bovin du 64

	Nb de cheptels bovins	Femelles > 3ans	Femelles allaitantes > 3ans
Pays basque	7 913	163013	110 814
Département	3 441	65 778	51 039
% Pays basque / département	43%	40%	46%

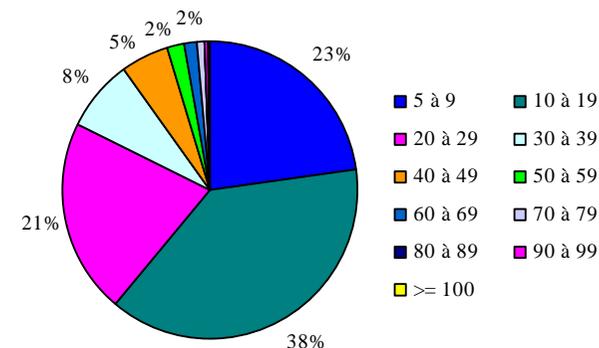
Au niveau du Pays basque, 77% des femelles de plus de 3ans sont des vaches allaitantes contre 68% au niveau du département. L'élevage allaitant est donc largement dominant, que ce soit au niveau départemental mais également et surtout au niveau Pays basque.

Les exploitations vaches allaitantes au Pays basque s'élèvent au nombre de 2 435, ce qui correspond à 50% des exploitations bovins viande du département : on retrouve autant d'exploitations ayant des Blondes d'Aquitaine au Pays basque qu'en Béarn.

En ce qui concerne la répartition des exploitations vaches allaitantes (>3ans), nous pouvons observer que les exploitations du Pays basque ont une tendance à avoir de petits troupeaux alors que c'est le Béarn qui est le plus représentatif dans les troupeaux de grandes tailles. Cependant, on retrouve une part égale d'exploitations vaches allaitantes du Pays basque et du Béarn dans la catégorie des troupeaux supérieurs ou égaux à 100 vaches allaitantes de plus de 3ans.

La dominance des petits troupeaux allaitants en Pays basque s'explique en partie par le fait que l'élevage de bovin viande est souvent considéré comme secondaire sur les exploitations produisant en priorité de lait de brebis. La majorité des exploitations (82% au Pays basque) possède moins de 30 vaches.

Répartition des exploitations vaches allaitantes en Pays Basque selon le nombre de vaches allaitantes de + 3ans.



Profil des troupeaux bovins viande 64	Nombre de vaches allaitantes par troupeau											Total
	5 à 9	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 à 89	90 à 99	>= 100	
Pays Basque	557	931	516	187	130	43	38	17	3	5	8	2435
Béarn	443	735	504	314	181	111	54	22	15	11	8	2398
Pyrénées Atlantiques	1000	1666	1020	501	311	154	92	39	18	16	16	4833
% Pays Basque / département	56%	56%	51%	37%	42%	28%	41%	44%	17%	31%	50%	50%

Le plus grand nombre de cheptels bovins basques se trouve sur la zone intérieure. En effet, elle possède plus de la moitié des troupeaux, contre un tiers pour la zone intermédiaire.

En ce qui concerne les bovins allaitants, ce sont les cantons de la zone intérieure qui ont les plus grands pourcentages de femelles allaitantes > 3ans : 23% des femelles Blondes d'Aquitaine > 3ans du Pays basque sur le canton de Saint Palais, 15% sur le canton de Mauléon, 13% sur le canton d'Iholdy et 10% sur le canton de Saint Jean Pied de Port.

Nous pouvons remarquer que c'est en Soule (cantons de Mauléon et Tardets) qu'il y a le plus grand pourcentage de vaches allaitantes par rapport aux vaches totales (93% pour la Soule, contre 85% pour le reste de la zone intérieure, 58% pour la zone intermédiaire et 11% pour la zone littorale). Les deux cantons de Soule sont les plus spécialisés dans l'élevage allaitant, suivi par le reste de la zone intérieure, puis la zone intermédiaire et la zone littorale. Nous verrons dans la partie suivante que cette tendance s'inverse en ce qui concerne l'élevage bovin lait : plus de bovins lait dans la zone intermédiaire.

<i>Importance du cheptel bovin viande 64</i>	Nb de cheptel bovins	Femelles > 3ans	Femelles > 3ans allaitantes	% de vaches allaitantes / total des femelles
Zone littorale	165	1 669	630	38%
Zone intermédiaire	1 036	19 509	11 295	58%
Zone intérieure	2 240	44 600	39 114	88%
Pays basque	3 441	65 778	51 039	78%
Béarn	4 532	97 235	59 775	61%
Pyrénées Atlantiques	7 973	163 013	110 814	68%

Sur les exploitations bovines à viande du Pays basque, la densité des animaux est de 21 vaches >3ans / exploitation pour l'ensemble du Pays basque et 35 bovins / exploitation contre 25 et 42 pour le Béarn.

<i>Constitution des troupeaux 64</i>	Nb de cheptel	Nb de vaches allaitantes > 3 ans	Nb d'animaux de renouvellement < 3 ans (3)	Nb total d'animaux	Moyenne du nb de vaches / exploitation (> 3 ans)	Moyenne du nb d'animaux / exploitation (< et > 3 ans)
Pays Basque	2435	51039	34451	85490	21	35
Béarn	2398	59775	40348	100123	25	42
Pyrénées Atlantiques	4833	110814	74799	185613	23	38

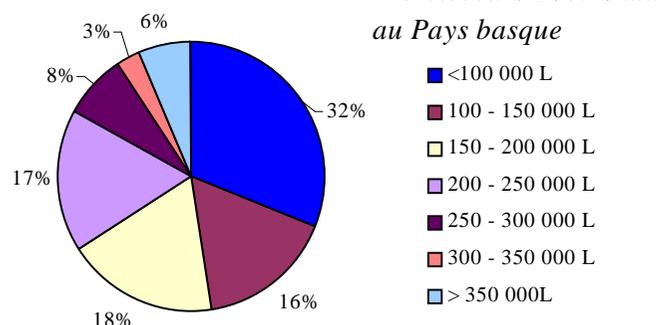
(3) le nombre d'animaux de renouvellement est estimé par calcul avec un taux de renouvellement de 22,5% (moyenne entre 20% et 25%)

• L'ELEVAGE BOVIN LAIT EN PAYS BASQUE

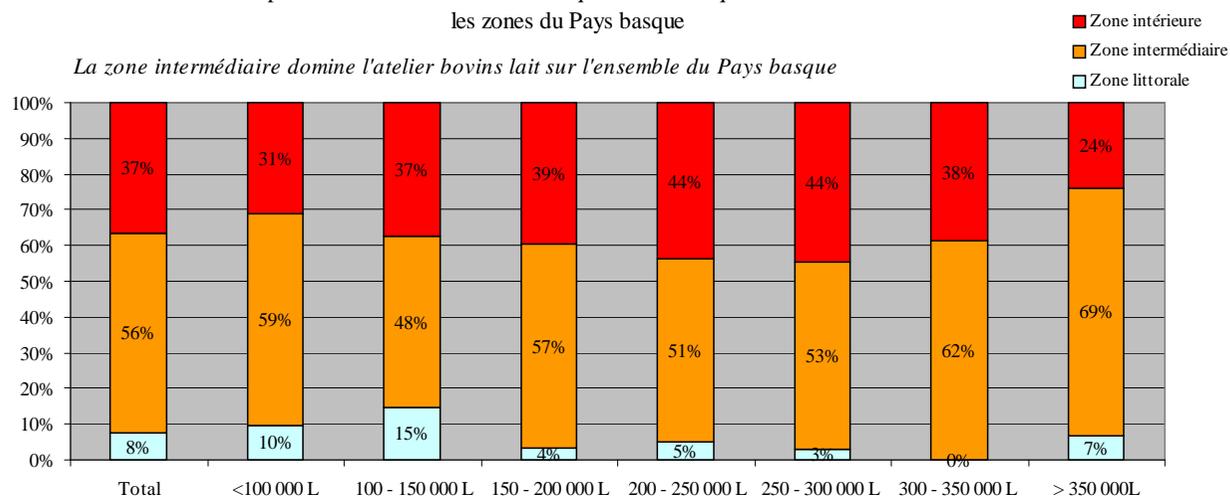
L'étude de la filière Bovin lait se base sur les données de l'ONILAIT (Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers) de la campagne laitière 2007/2008, c'est-à-dire les quotas de production détenus par les producteurs.

L'élevage Bovins lait du Pays basque ne concerne pas la majorité des exploitations du Pays basque mais correspond cependant à 457 exploitations pour la campagne 2007/2008.

Effectifs des ELEVEURS Bovins lait répartis selon leur quota de production



Répartition des ELEVEURS de chaque tranche de quotas laitiers selon les zones du Pays basque



47% des éleveurs possèdent un quota de production < 150 000 litres et se partagent 22% du quota total du Pays basque ; 43% des éleveurs possèdent un quota de production compris entre 150 - 300 000 litres et se partagent 55% du quota total du Pays basque. Les 9% d'éleveurs restant ont un quota de production supérieur à 300 000 litres et possèdent 23% du quota total du Pays basque.

Quelque ce soit la taille de l'exploitation, la majorité des exploitations se situe dans la zone intermédiaire du Pays basque soit 255 exploitations (56%). La zone intérieure comptabilise 167 exploitations bovines laitières (37%) avec une répartition plus ou moins homogène des exploitations sur les différentes tranches de quotas laitiers. Alors que la zone littorale présente 35 exploitations bovines laitières dont 40% a un quota de production inférieur à 100 000 litres. Voici le détail de la filière par canton :

Elevage Bovin Lait du Pays basque, campagne Laitière 2007/2008

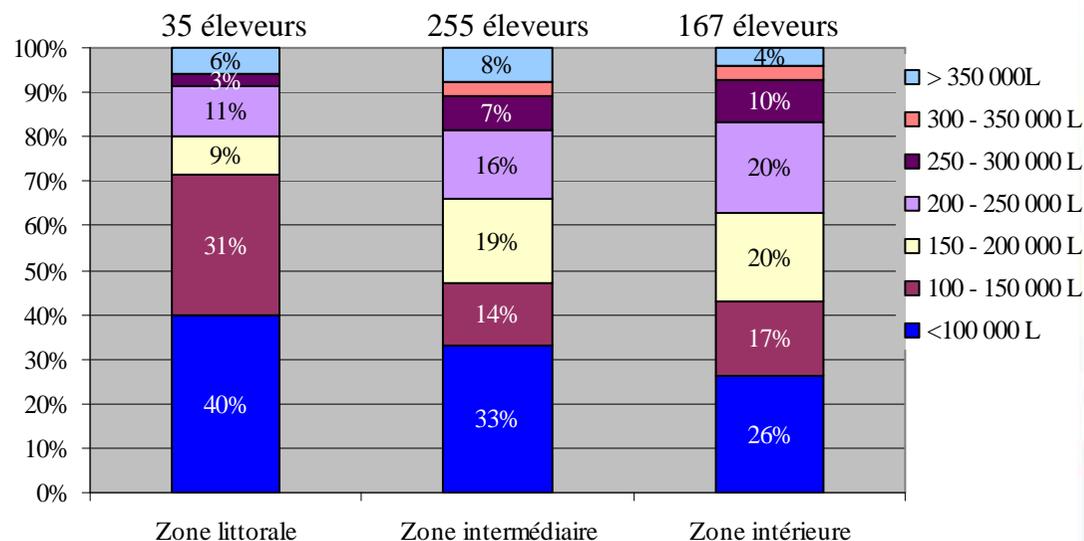
	Quota total		Nombre d'éleveurs		Quota livraison		Quota vente directe		
	Litrage (litre)	% quota canton / Pays basque	Nombre de producteur	% canton / Pays basque	Litrage (litre)	% quota canton / Pays basque	Litrage (litre)	% quota canton / Pays basque	Nombre de producteur
Anglet	0	0%	-	0%	0	0%	0	0%	0
Bayonne	0	0%	-	0%	0	0%	0	0%	0
Bayonne nord	C	C	1	0%	43 110	0%	C	C	1
Biarritz	0	0%	-	0%	0	0%	0	0%	0
Hendaye	1 698 992	2%	12	3%	1 502 582	2%	196 410	9%	6
St Jean de Luz	856 153	1%	6	1%	812 622	1%	43 531	2%	2
St Pierre d'irube	2 257 428	3%	16	4%	2 208 339	3%	49 089	2%	3
Bidache	9 768 910	12%	40	9%	9 542 661	13%	226 249	10%	6
Espelette	7 136 509	9%	49	11%	7 061 284	9%	C	C	1
Ustaritz	6 720 178	9%	44	10%	6 585 719	9%	134 459	6%	5
Hasparren	10 550 462	13%	66	14%	10 204 146	13%	346 316	16%	5
La Bastide Clairence	10 060 224	13%	56	12%	9 553 773	13%	506 451	23%	5
Iholdy	6 754 584	9%	47	10%	6 744 534	9%	C	C	1
Mauléon - Licharre	2 946 046	4%	14	3%	2 905 920	4%	40 126	2%	2
St Etienne de Baigorry	2 547 002	3%	20	4%	2 381 914	3%	165 088	8%	4
St Jean Pied de Port	7 468 150	10%	36	8%	7 147 784	9%	320 366	15%	3
St Palais	9 254 425	12%	49	11%	9 225 752	12%	28 673	1%	4
Tardets - Sorholus	C	C	1	0%	153 658	0%	0	0%	0
Pays basque	78 248 232		457		76 073 798		2174 434		48

Nous pouvons dénombrer 91 communes ayant un élevage bovin lait soit 58% des communes du Pays basque. Les cantons de la zone intermédiaire dominent l'ensemble du Pays basque ; les cantons de La Bastide Clairence, Hasparren et Bidache présentent les pourcentages les plus élevés que ceux se soient dans la répartition du quota total, du quota livraison ou du quota vente directe.

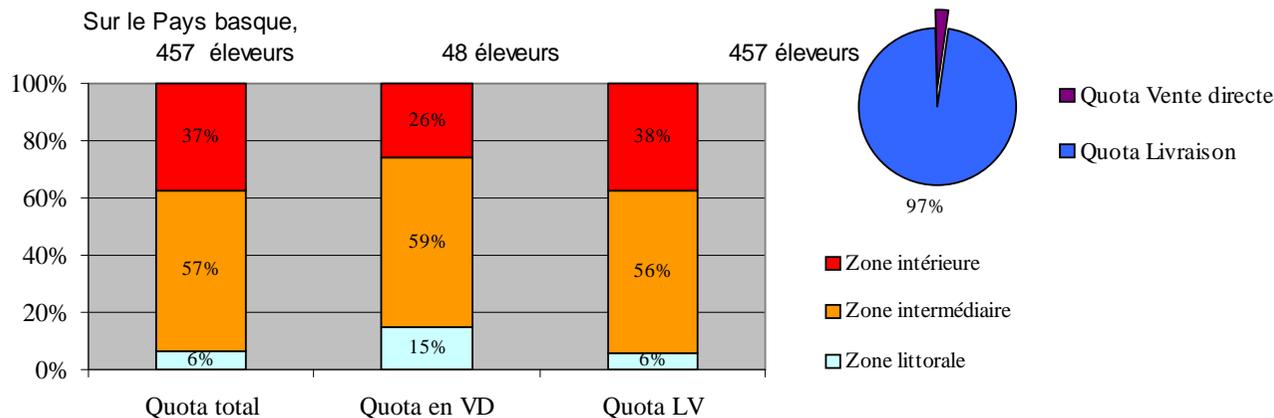
Plus nous allons vers l'intérieur du Pays basque, plus nous rencontrons des « grosses » exploitations : pour la zone littorale, 70% des exploitations ont un quota inférieur à 150 000 litres contre 47% pour la zone intermédiaire et 43% pour la zone intérieure.

Cette tendance peut être expliquée par le fait que ces exploitations de l'intérieur présentent un pourcentage supérieur d'exploitations en société que les autres zones : 9 % d'exploitation bovine laitière en société en zone littorale, 33% en zone intermédiaire et 40% en zone intérieure.

Répartition des ELEVEURS de chaque tranche de quota selon les zones du Pays basque



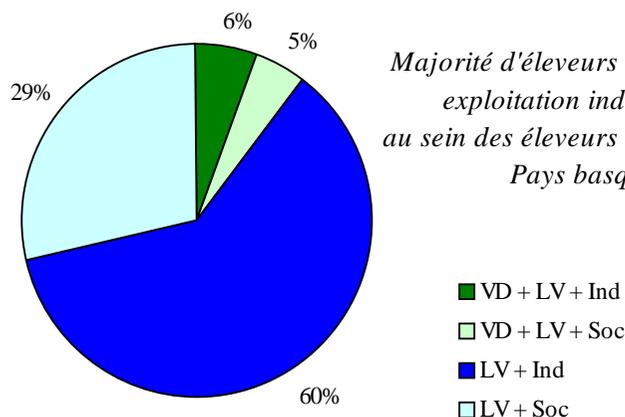
Répartition des QUOTAS laitiers (litres) en % de chaque zone selon leur mode de vente



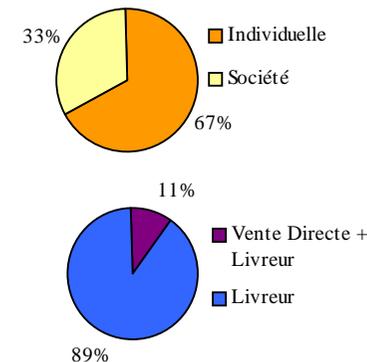
La répartition des quotas laitiers totaux dans chaque zone suit la répartition de l'effectif des éleveurs dans chaque zone. Les quotas dédiés à la vente directe ne représentent que 3% du quota total du Pays basque ; nous pouvons observer que les quotas en vente directe se répartissent à 59% dans la zone intermédiaire pour 46% des éleveurs en vente directe du Pays basque.

Si nous étudions de plus près la famille d'éleveurs de bovins lait : nous remarquons que 67% des éleveurs sont en exploitation individuelle et 89% n'ont pour mode de vente que la livraison. Nous retrouvons donc 40 éleveurs qui sont en mode de vente directe et livraison et 8 éleveurs seulement en mode de vente directe. Si nous combinons ces deux informations, nous observons que 60% des éleveurs sont des livreurs et sont en société individuelle.

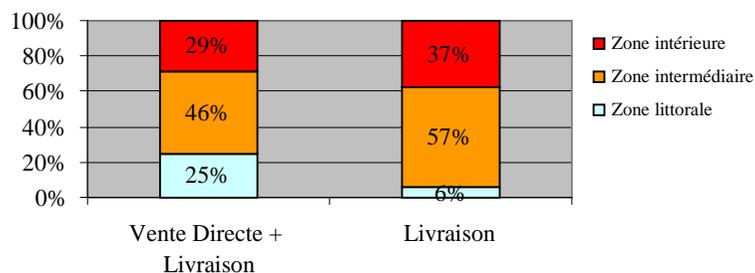
Effectifs des ELEVEURS répartis selon leur mode de vente et leur statut juridique



Majorité d'éleveurs livreurs et en exploitation individuelle au sein des éleveurs bovins lait du Pays basque

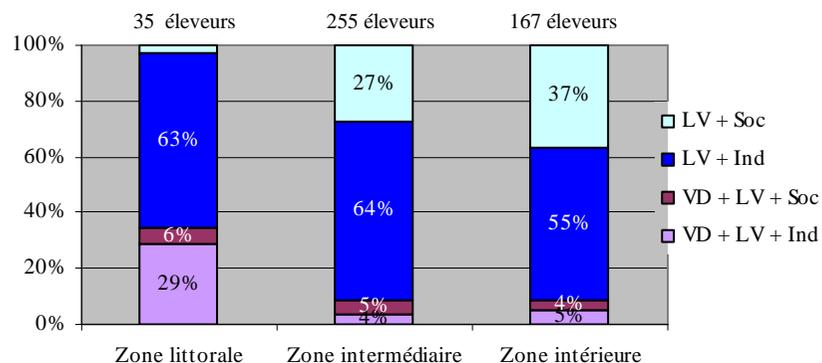


Répartition des ELEVEURS en vente directe et/ou livraison selon les zones du Pays basque

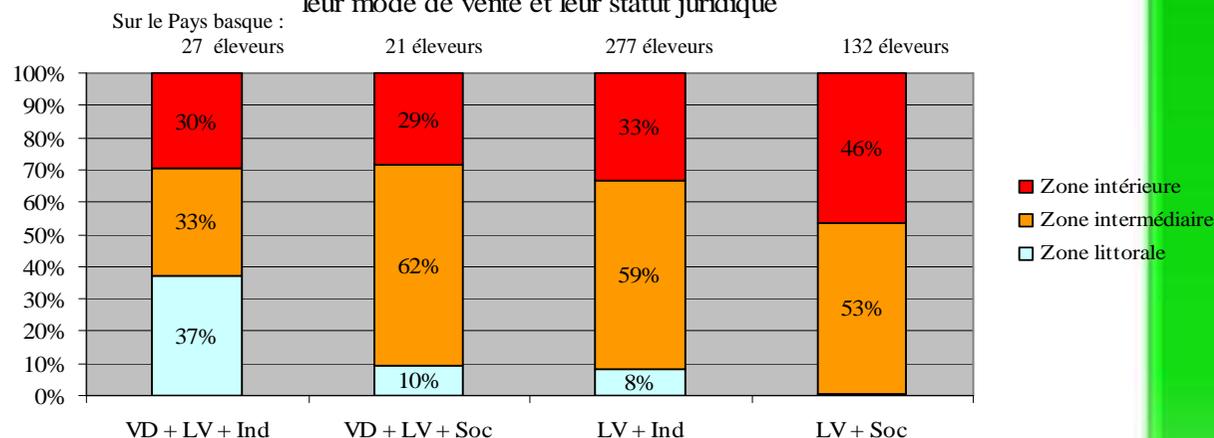


Ces éleveurs sont donc répartis de la façon suivante. La majorité des éleveurs en vente directe et livraison se retrouvent dans la zone littorale et la zone intermédiaire. Les éleveurs livreurs et en société sont approximativement à part égale entre la zone intermédiaire (53%) et intérieure (46%).

Répartition des ELEVEURS de différents profils selon les zones du Pays basque



Répartition des ELEVEURS de chaque zone production selon leur mode de vente et leur statut juridique



✓ Famille de producteurs dont le quota est < 100 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est < 100 000 litres constituent la famille la plus représentée sur l'ensemble du Pays basque, 31% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 10% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 46% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 9% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 17% des éleveurs de cette famille < 100 000 litres sur le canton d'Hasparren répartis sur 7 communes, 16% des éleveurs sur le canton d'Espelette avec 10 exploitations sur la commune de Sare et 12% sur le canton d'Ustaritz avec 8 exploitations sur la commune de Saint Pée sur nivelle.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	14	796 784	162 483	634 301
Zone intermédiaire	84	4 234 338	634 591	3 599 747
Zone intérieure	44	2 619 626	208 120	2 411 506
Pays basque	142	7 650 748	1 005 194	6 645 554

Eleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 15% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 21 et ont 2% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 44% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 46% du quota de vente directe du Pays basque. Parmi eux c'est-à-dire éleveurs en vente directe et livraison, 19% sont en société.

	Vente directe + Livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	5	325 707	162 483	163 224	0	0	0	0
Zone intermédiaire	7	411 175	268 212	142 963	3	511 414	366 379	145 035
Zone intérieure	5	306 942	129 299	177 643	1	177 951	78 821	99 130
Pays basque	17	1 043 824	559 994	483 830	4	689 365	445 200	244 165

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (21 éleveurs) représente 1% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 121 (30% de l'ensemble des livreurs) et représentent 8% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, seul 11% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	9	471 077	0	0
Zone intermédiaire	68	3 110 260	6	201 489
Zone intérieure	31	1 582 587	7	552 146
Pays basque	108	5 163 924	13	753 635

✓ Famille de producteurs dont le quota est compris entre 100 et 150 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est compris entre 100 et 150 000 litres constituent la 4^{ème} famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 16% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 12% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 12% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 12% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 15% des éleveurs de cette famille 100 et 150 000 litres sur le canton d'Hasparren et 15% des éleveurs sur le canton de Saint Palais.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	11	1448384	68109	1380275
Zone intermédiaire	36	4542969	11021	4531948
Zone intérieure	28	3738290	173865	3564425
Pays basque	75	9729643	252995	9476648

Eleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 9% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 7 et ont 1% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 15% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 12% du quota de vente directe du Pays basque. Parmi eux c'est-à-dire éleveurs en vente directe et livraison, une seule exploitation est en société.

	Vente directe + Livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	4	577814	68109	509705	0	0	0	0
Zone intermédiaire	1	155220	11021	144199	0	0	0	0
Zone intérieure	1	148515	15075	133440	1	278911	158790	120121
Pays basque	6	881549	94205	787344	1	278911	158790	120121

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (7 éleveurs) représente 1% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 68 (17% de l'ensemble des livreurs) et représentent 11% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, seul 19% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	6	743958	1	126612
Zone intermédiaire	29	3593770	6	793979
Zone intérieure	20	2504997	6	805867
Pays basque	55	6842725	13	1726458

✓ Famille de producteurs dont le quota est compris entre 150 et 200 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est compris entre 150 et 200 000 litres constituent la 2^{ème} famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 18% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 19% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 6% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 19% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 18% des éleveurs de cette famille 150 et 200 000 litres sur le canton de La bastide Clairence, 15% des éleveurs sur le canton d'Iholdy et 14% sur le canton d'Hasparren.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	3	569 291	0	569 291
Zone intermédiaire	48	8 433 811	88 364	8 345 447
Zone intérieure	33	5 772 222	46 643	5 725 579
Pays basque	84	14 775 324	135 007	14 640 317

Éleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 6% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 5 et ont 1% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 10% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 6% du quota de vente directe du Pays basque. Parmi eux c'est-à-dire éleveurs en vente directe et livraison, 4 exploitations sont en société, soit 80%.

	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0	0	0	0	0
Zone intermédiaire	0	0	0	0	2	441652	88364	353288
Zone intérieure	1	202033	25051	176982	2	372243	21592	350651
Pays basque	1	202033	25051	176982	4	813895	109956	703939

Éleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (5 éleveurs) représente 1% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 79 (19% de l'ensemble des livreurs) et représentent 18% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, 22% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	3	569291	0	0
Zone intermédiaire	37	6403373	9	1588786
Zone intérieure	22	3800647	8	1397299
Pays basque	62	10773311	17	2986085

✓ Famille de producteurs dont le quota est compris entre 200 et 250 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est compris entre 200 et 250 000 litres constituent la 3^{ème} famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 17% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 23% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 21% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 23% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 14% des éleveurs de cette famille 200 et 250 000 litres sur le canton de La bastide Clairence, 14% sur le canton d'Hasparren, 14% sur le canton de Saint Jean Pied de Port, 13% sur le canton de Bidache avec 8 exploitations sur la commune de Bardos et 12% des éleveurs sur le canton de Saint Palais.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	4	901646	15000	886646
Zone intermédiaire	40	9248547	309865	8938682
Zone intérieure	34	7766349	135675	7630674
Pays basque	78	17916542	460540	17456002

Eleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 10% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 8 et ont 3% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 17% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 21% du quota de vente directe du Pays basque. Parmi eux c'est-à-dire éleveurs en vente directe et livraison, 6 exploitations sont en société, soit 75%.

	Vente directe et livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	1	238632	15000	223632	0	0	0	0
Zone intermédiaire	0	0	0	0	4	1265835	309865	955970
Zone intérieure	1	246635	5025	241610	2	570567	130650	439917
Pays basque	2	485267	20025	465242	6	1836402	440515	1395887

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (8 éleveurs) représente 2% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 70 (17% de l'ensemble des livreurs) et représentent 20% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, 46% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	3	663014	0	0
Zone intermédiaire	20	4271204	16	3711508
Zone intérieure	15	3329704	16	3619443
Pays basque	38	8263922	32	7330951

✓ Famille de producteurs dont le quota est compris entre 250 et 300 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est compris entre 250 et 300 000 litres constituent la 5^{ème} famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 8% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 13% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 7% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 13% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 25% des éleveurs de cette famille 250 et 300 000 litres sur le canton de La bastide Clairence, 19% sur le canton de Saint Palais et 17% sur le canton de Bidache avec 6 exploitations sur la commune de Bardos.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	1	288239	0	288239
Zone intermédiaire	19	5445228	154497	5290731
Zone intérieure	16	4401550	0	4401550
Pays basque	36	10135017	154497	9980520

Eleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 6% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 2 et ont 1% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 4% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 7% du quota de vente directe du Pays basque. 1 exploitation est en société.

	Vente directe + Livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0	0	0	0	0
Zone intermédiaire	1	255637	5425	250212	1	414775	149072	265703
Zone intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays basque	1	255637	5425	250212	1	414775	149072	265703

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (2 éleveurs) représente 1% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 34 (8% de l'ensemble des livreurs) et représentent 12% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, 65% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	1	288239	0	0
Zone intermédiaire	8	2243499	9	2531317
Zone intérieure	3	790988	13	3610562
Pays basque	12	3322726	22	6141879

✓ Famille de producteurs dont le quota est compris entre 300 et 350 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est compris entre 250 et 300 000 litres constituent la dernière famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 3% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 5% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 3% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 5% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 31% des éleveurs de cette famille 300 et 350 000 litres sur le canton de La bastide Clarence et 23% sur le canton d'Iholdy.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0
Zone intermédiaire	8	2609714	67749	2541965
Zone intérieure	5	1594083	0	1594083
Pays basque	13	4203797	67749	4136048

Eleveurs en Vente directe :

Parmi ces producteurs, 15% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 2 et ont 1% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 4% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 3% du quota de vente directe du Pays basque. Les deux exploitations sont en société.

	Vente directe + Livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0	0	0	0	0
Zone intermédiaire	0	0	0	0	2	723875	67749	656126
Zone intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays basque	0	0	0	0	2	723875	67749	656126

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (2 éleveurs) représente 1% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 11 (3% de l'ensemble des livreurs) et représentent 5% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, 91% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0
Zone intermédiaire	1	301500	5	1584339
Zone intérieure	0	0	5	1594083
Pays basque	1	301500	10	3178422

✓ Famille de producteurs dont le quota est > à 350 000 litres.

Les producteurs dont le quota total est > à 350 000 litres constituent l'avant dernière famille de producteurs de l'ensemble du Pays basque, 6% des éleveurs de l'ensemble du Pays basque. Les quotas totaux attribués à cette famille correspondent à 18% des quotas du Pays basque : en ce qui concerne la vente directe, nous retrouvons 5% des quotas du Pays basque de vente directe et livraison au sein de cette famille et 18% des quotas du Pays basque de livraison.

Plus précisément, nous retrouvons 21% des éleveurs de cette famille > 350 000 litres sur le canton d'Hasparren, 17% sur le canton de Bidache et 17% sur le canton d'Espelette.

	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	2	883740	75839	807901
Zone intermédiaire	20	9721676	22613	9699063
Zone intérieure	7	3231745	0	3231745
Pays basque	29	13837161	98452	13738709

Eleveurs en Vente directe :

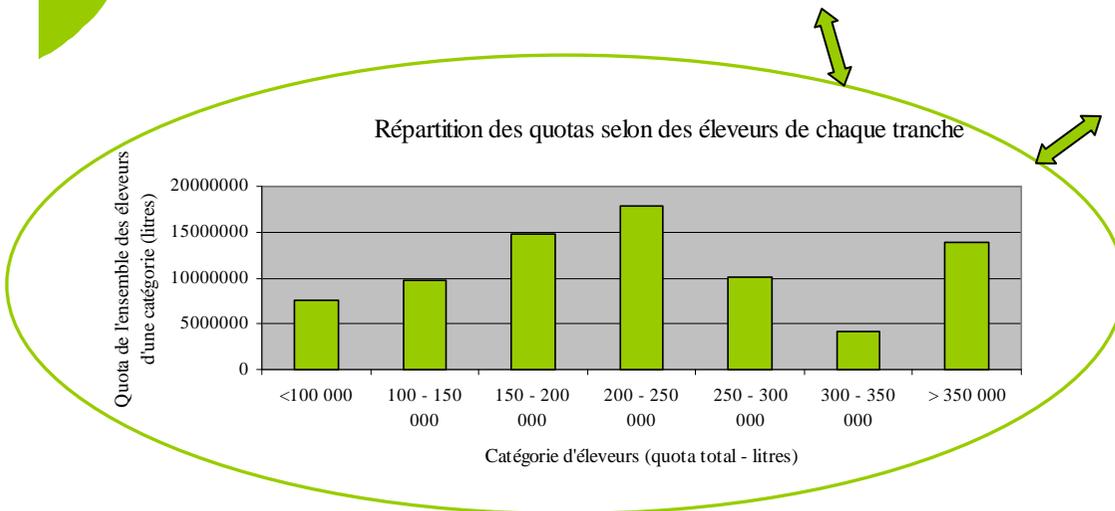
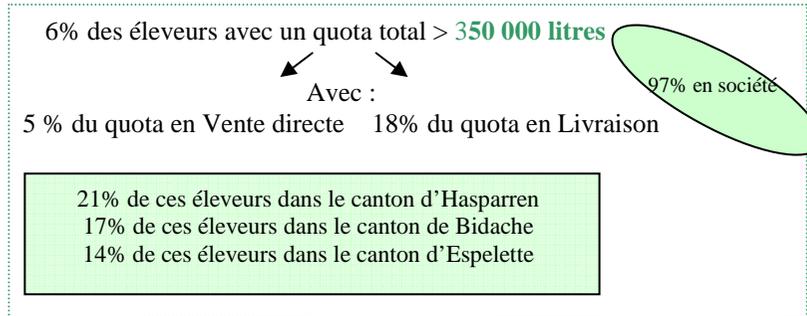
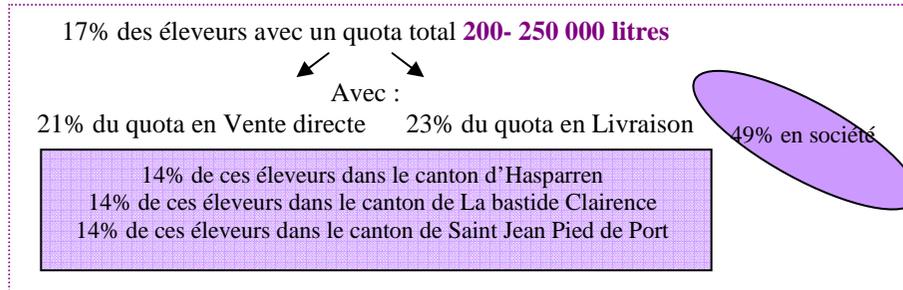
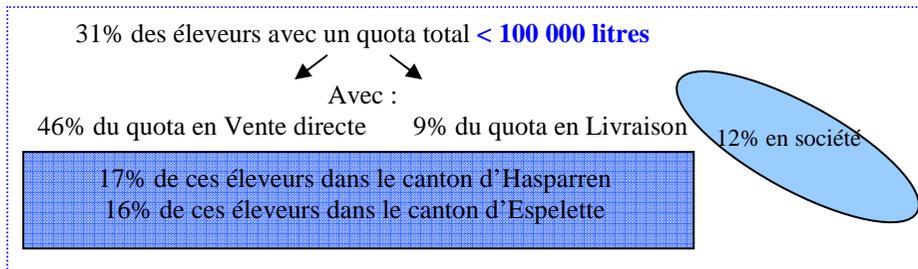
Parmi ces producteurs, 10% font de la vente directe et de la livraison : ils sont au nombre de 3 et ont 2% du quota total du Pays basque. Cependant, ils représentent 6% des éleveurs en vente directe du Pays basque et 5% du quota de vente directe du Pays basque. Les trois exploitations sont en société.

	Vente directe et livraison							
	Individuelle				Société			
	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas totaux	Quotas VD	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0	2	883740	75839	807901
Zone intermédiaire	0	0	0	0	1	393295	22613	370682
Zone intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays basque	0	0	0	0	3	1277035	98452	1178583

Eleveurs en Livraison :

Le quota de livraison des éleveurs en vente directe (3 éleveurs) représente 2% du quota de livraison du Pays basque. Quant aux exploitants n'étant que livreurs, ils sont au nombre de 26 (6% de l'ensemble des livreurs) et représentent 17% du quota de livraison du Pays basque. Parmi eux, 96% sont en société.

	Livraison			
	Individuelle		Société	
	Nbr exploit	Quotas LV	Nbr exploit	Quotas LV
Zone littorale	0	0	0	0
Zone intermédiaire	0	0	19	9328381
Zone intérieure	1	366238	6	2865507
Pays basque	1	366238	25	12193888



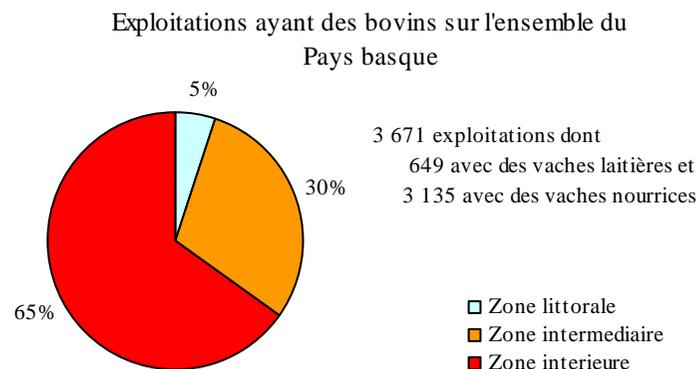
457 éleveurs

- 91 communes ayant un élevage bovin lait soit 58% des communes du Pays basque
- 409 livreurs ; 40 livreurs + en vente directe ; 8 en vente directe
- Le canton d'Hasparren détient le quota laitier le plus élevé du Pays basque (13% du quota du Pays basque) pour 66 éleveurs (14% des éleveurs du Pays basque).
- Mise à part les cantons de la côte littorale (BAB), le canton dénombant le moins d'éleveurs bovins laitiers est Tardets Sorholus avec un éleveur.
- Bardos, Sare, Saint Pée sur nivelle, Ayherre, Hasparren sont les communes ayant le nombre le plus élevé d'éleveurs bovins laitiers (ordre décroissant).

457 éleveurs

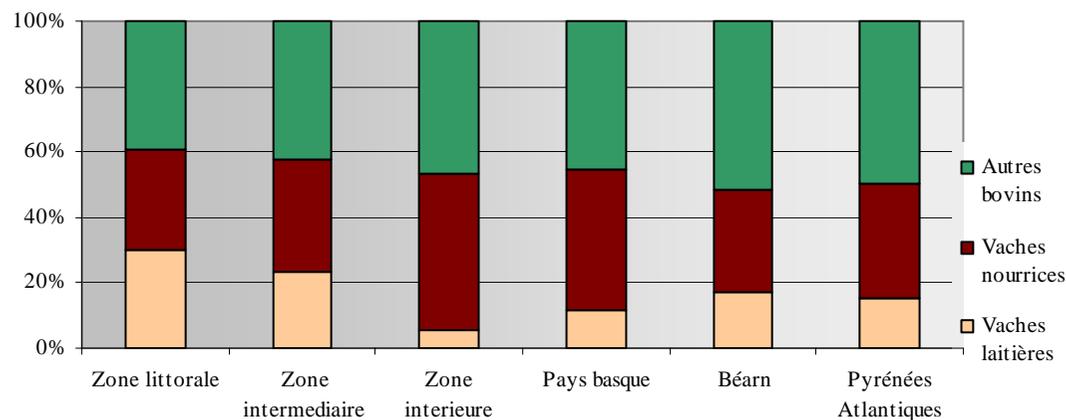
8% sur la zone littorale	56% sur la zone intermédiaire	37% sur la zone intérieure
	↳ 14 % Hasparren (parmi eux, 36% en < 100 000L)	↳ 11% Saint Palais
	12 % La Bastide Clairence (parmi eux, 27% en 150 – 250 000L)	10% Iholdy
	11 % Espelette	
	10 % Ustaritz	

Pour avoir un œil critique sur les bases de données, nous pouvons analyser les données du RGA 2000. En ce qui concerne le nombre d'exploitations recensées, la répartition entre exploitations bovines lait et bovines viande est du même ordre que les autres sources (EDE et ONILAIT) en tenant compte des évolutions sur les années. La répartition des exploitations de type bovin lait et bovin viande entre les différentes zones du Pays basque est également semblable entre les différentes sources.



Chiffres du RGA 2000

Répartition des catégories de bovins



Chiffres du RGA 2000

➔ Atelier porcin

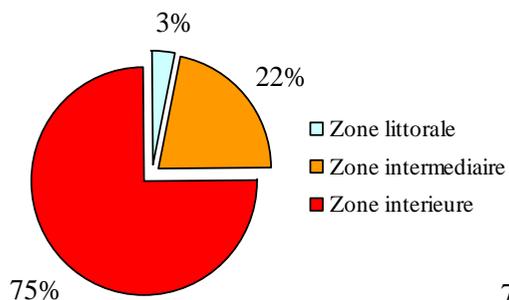
L'étude de l'atelier porcin se base sur le RGA 2000 qui différencie dans la catégorie des porcs, les truies mères et les porcs à l'engraissement des autres porcs.

Le Pays basque représente 50% des exploitations ayant un atelier porcin du département mais seulement 24% de l'effectif porcin du département. Malgré que le porc à l'engraissement soit largement majoritaire par rapport au reste des porcins, les structures ne sont pas pour autant très développées avec 28,4 porcs/exploitation en moyenne pour le Pays basque : 35,9 porcs / exploitation pour la zone intérieure, 21,4 porcs / exploitation pour la zone intermédiaire, 2,2 porcs / exploitation pour la zone littorale. Nous pouvons souligner le poids de la zone intérieure sur cette filière.

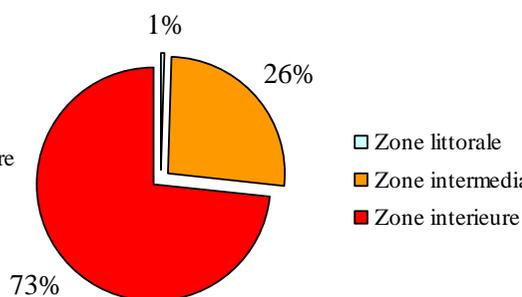
Répartition des ateliers	Truies mère	Porcs à l'engraissement, verrats	Total porcins
Zone littorale	6	151	157
Zone intermédiaire	40	716	732
Zone intérieure	137	1169	1232
Pays basque	183	2036	2121

Répartition des porcins	Truies mère	Porcs à l'engraissement, verrats	Autres porcins	Total porcins
Zone littorale	9	308	29	346
Zone intermédiaire	1395	9711	4541	15647
Zone intérieure	3952	26045	14223	44220
Pays basque	5356	36064	18793	60213

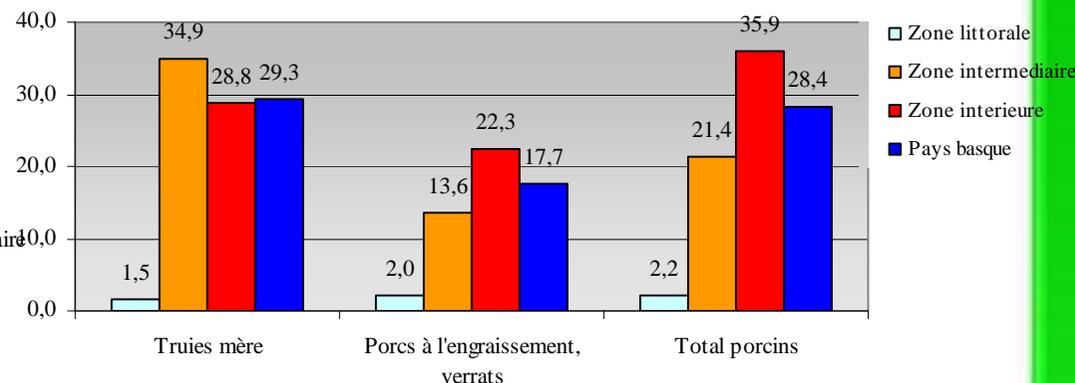
Répartition des 2 121 exploitations ayant un atelier porcin



Répartition des 60 213 porcins dans les 2 121 exploitations



Effectifs de porcs par exploitation



Il semble plus important de garder en tête les chiffres suivants qui donnent un aperçu plus proche de la réalité en termes de nombre d'élevage dont l'activité porcine représente un pourcentage important de leur chiffre d'affaire (données issues des différentes structures). En effet, avec 145 élevages, on dénombre 4 435 truies et 85 053 porcs charcutiers : en comparant ces données avec le RGA 2000 on reste un peu septique sur les données du RGA. Les données du RGA regroupe de nombreuses exploitations qui ne possèdent que quelques porcs qui sont destinés à l'autoconsommation d'où l'importance de se référer aux données des différents organismes de chaque filière.

Année 2007	Type d'élevage							Capacité		Potentiel	Transformation	
	Total	E	N	NE	NPS	PS	PSE	Truies	Places E	Porcs Charcutiers	SARL Oteiza	Fermiers
IGP Jambon de Bayonne	68	51	7	19		8	12	3280	32 347	77 633		
Porc Basque	74	66	22	10				334		1 620	1422	198
Porc Manex et Ibaiona	3			1			2	820		5 800		

➔ Etude du secteur des industries agro alimentaires en Pays basque, zoom sur la filière viande:

Dans le courant de l'année 2005, la CCI Bayonne Pays basque a collecté des chiffres sur la filière viande à travers des entretiens en face à face avec les chefs d'entreprise, à partir d'un guide de questionnement servant de support. Nous nous attacherons principalement sur les observations faites au niveau des abattoirs du Pays basque.

« En 2005, 4 abattoirs majeurs, 2 privés (Anglet et Saint Palais) et 2 publics (Saint Jean Pied de Port et Mauléon) faisaient partie de l'étude. Cependant en mars 2006, le groupe ARCADIE a décidé de fermer son abattoir de Saint Palais (mise aux normes non assumée) et depuis automne 2005 l'abattoir de Mauléon a pu, au moins provisoirement, remplacer son principal client perdu.

En 2005, le total du tonnage abattu était de 15 000T. On y dénombrait 63 emplois avec globalement (c'est-à-dire en incluant l'ensemble des espèces abattues) peu de saisonnalité. L'état vis-à-vis des normes sanitaire, d'hygiène, de traçabilité est globalement moyen (Mauléon et Saint Jean pied de port ayant fait des investissements récents).

En 2008, nous pouvons retenir que les deux abattoirs publics de l'intérieur du Pays basque sont quasiment spécialisés sur une seule espèce : Mauléon sur le bovin (majoritairement), Saint Jean Pied de Port sur le porc (majoritairement). En 2005, l'abattoir privé de Saint Palais était exclusivement dédié à la filière ovine.

Filière ovine (chiffres 2005 sur les 4 abattoirs de cette époque):

- 2 130 T sont abattues dans les abattoirs dont 140 T sont découpées sur place. Une très faible partie des bêtes abattues est sous signe de qualité, essentiellement via le « label Agneau de lait ». D'après des estimations, 40 % du tonnage de viande ovine produites chaque année en Pays basque est abattu sur place.
- L'approvisionnement se fait à 72% par des élevages du Pays basque et à 28% par des élevages régionaux ou du grand Sud ouest.
- En ce qui concerne la consommation finale, environ 150 T sont commercialisées en Pays basque (7%), le reste l'étant sur les marchés nationaux (85%) ou à l'export (8%).

Filière bovine (chiffres 2005 sur les 4 abattoirs de cette époque):

- 5 400 T sont abattues dans les abattoirs dont une très faible partie est découpée sur place. Environ 1 150 T des bêtes abattues (22%) sont sous signe de qualité (Blonde d'Aquitaine). D'après des estimations, 1/3 du tonnage de viande bovine produite en Pays basque est abattu sur place.
- L'approvisionnement se fait à 39 % par des élevages du Pays basque, à 48% par des élevages régionaux et 13% provient de l'Espagne.
- En ce qui concerne la consommation finale, environ 250 T sont commercialisées en Pays basque (5%), le reste l'étant sur les marchés nationaux (88%) ou à l'export (7%).

Filière porcine (chiffres 2005 sur les 4 abattoirs de cette époque):

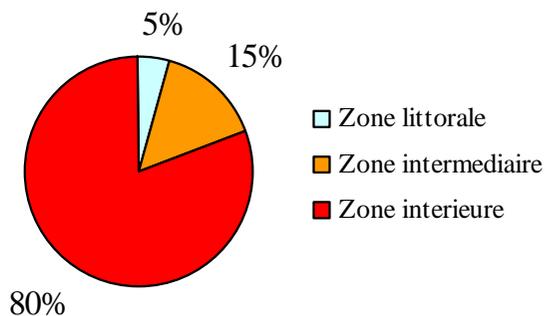
- 7 500 T sont abattues dans les abattoirs dont 900 T sont découpées sur place. Environ 4 200 T des bêtes abattues (56%) sont sous signe de qualité ou équivalent (IGP, Manex...).
- L'approvisionnement se fait à 72 % par des élevages du Pays basque, le reste étant issu des territoires proches (Béarn, Gers...).
- Environ 80% du tonnage est destiné aux salaisoniers ou transformateurs via des gros industriels de la viande (75%) ou à la vente directe (25%). Ainsi, la quasi-totalité du tonnage est consommée ou transformée localement. »

➔ Atelier caprin

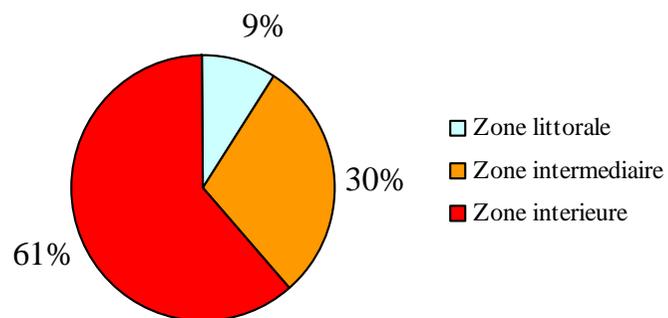
Faute d'autre source de données, l'étude de l'élevage caprin se base sur les données du RGA 2000. 155 exploitations ayant un atelier caprin ont été dénombrées en 2000 sur l'ensemble du Pays basque avec 2 471 caprins.

Ces exploitations sont réparties sur la zone intermédiaire et la zone intérieure : 19% des exploitations se situent sur le canton de Saint Etienne de Baigorry, suivi par le canton de Tardets Sorholus et d'Ustaritz. Nous pouvons remarquer que le canton ayant le volume transformé le plus élevé est le canton de Mauléon, 2^{ème} canton en terme d'effectifs de caprins sur le Pays basque.

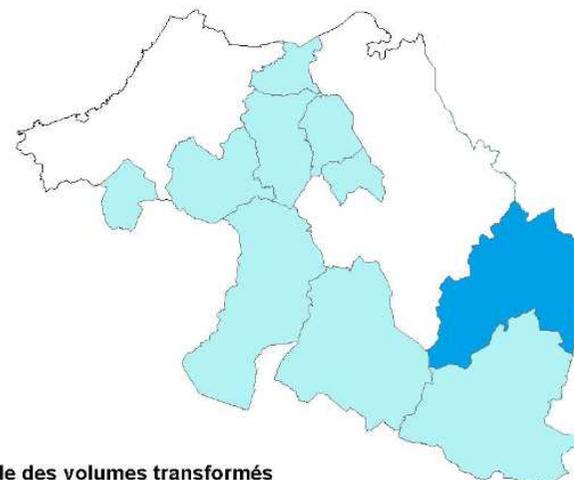
Répartition des 2 471 caprins dans les 155 exploitations



Répartition des 155 exploitations ayant un atelier caprin

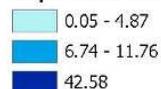


Localisation de la production de fromages fermiers au lait de chèvre



Légende :

Répartition cantonale des volumes transformés



1:580 000

Source : Agreste RA 2000 - Valorisation : Interprofession Lait de Brebis
 Traitement : SIG CA 64

➔ Atelier volailles

N'ayant pas d'autres sources de données pour la filière avicole, l'étude se base sur le RGA 2000 qui différencie dans la catégorie des volailles, les poules pondeuses, les poulets de chair et les coqs, les poulettes, les dindes et les dindons et les autres volailles (oies, canards, pintades, pigeons, cailles).

En analysant l'ensemble des données de toutes les exploitations, nous pouvons remarquer que 66% de l'ensemble des exploitations agricoles du Pays basque possèdent des volailles. 64% d'entre elles possèdent des poules pondeuses et 33% possèdent des poulets de chair et coqs. Dans cette filière avicole, les autres volailles c'est-à-dire les oies, canards... destinés à la production de pâtés traditionnels ou de foies gras ne représentent que 21% de l'ensemble des exploitations pour le Pays basque.

En termes d'effectifs d'animaux, sur l'ensemble du Pays basque, nous retrouvons 30% de poules pondeuses, 37 % de poulet de chair et de coqs et 33 % d'autres volailles. Cependant, au sein de la zone littorale, ce sont les autres volailles qui dominent la production avicole tandis que sur la zone intermédiaire ce sont les poulets de chair et coqs et sur la zone intérieure les poules pondeuses.

En ce qui concerne le Béarn, ce sont majoritairement les poulets de chair et coqs qui sont élevés. Le Pays basque ne compte que 14% des volailles du département.

Nous pouvons également noter le faible chargement 0,46 UG / exploitation pour les exploitations ayant des poules pondeuses et 0,56 UG/ exploitation pour les exploitations ayant des poulets de chair et coqs. Nous pouvons supposer que dans de nombreux cas, il s'agit de situations d'autoconsommation. Au vue de cette observation, il semble intéressant de faire une étude plus approfondie des exploitations professionnelles avicoles pour voir le poids de cette filière. Nous pouvons donc souligner que 71% des exploitations ayant des volailles sont des exploitations professionnelles : pour la zone littorale, seul 26% des exploitations sont professionnelles. Cependant, 90% de la production de volailles provient des exploitations professionnelles pour l'ensemble du Pays basque. Le pourcentage le plus important de « professionnalisme » se retrouve dans la zone intermédiaire et la zone intérieure où la majorité des exploitations agricoles sont professionnelles. Ainsi, il semble raisonnable au vue du chargement de garder en tête qu'il s'agit souvent de situation d'autoconsommation malgré quelques exploitations qui s'y sont spécialisés.

	% exploitations avec volailles	% exploitations avec poules pondeuses	% exploitations avec poulets de chair et coqs	% exploitations avec autres volailles	Total volailles	UG Totales	UG / Exploitation (exploit avec poules pondeuses)	UG / Exploitation (exploit avec poulets de chair et coqs)
Zone littorale	52%	49%	20%	16%	22 844	419,3	0,28	0,33
Zone intermédiaire	58%	56%	30%	17%	182 385	2 675,5	0,43	1,04
Zone intérieure	75%	73%	38%	24%	214 747	3 889,9	0,51	0,32
Pays basque	66%	64%	33%	21%	419 976	6 984,7	0,46	0,56
Béarn	71%	66%	41%	33%	2 018 423	35 163,1	0,40	1,91
Pyrénées Atlantiques	69%	65%	38%	28%	2 438 399	42 147,8	0,43	1,43

Répartition des catégories des volailles de l'ensemble des exploitations professionnelles



Nombre d'exploitations	Effectifs d'animaux					Total
	Poules pondeuses	Poulettes	Poulets de chair et coqs	Dindes et dindons	Autres volailles	
Zone littorale	342	12	142	1	113	610
% exploitations professionnelles	24%	33%	30%	0%	27%	26%
Zone intermédiaire	1197	24	644	4	367	2236
% exploitations professionnelles	60%	67%	62%	25%	66%	61%
Zone intérieure	2262	142	1168	7	740	4319
% exploitations professionnelles	82%	87%	82%	86%	86%	83%
Pays basque	3801	178	1954	12	1220	7165
% exploitations professionnelles	70%	80%	72%	58%	74%	71%
Béarn	5787	248	3623	62	2886	12606
% exploitations professionnelles	59%	63%	63%	71%	67%	62%
Pyrénées Atlantiques	9588	426	5577	74	4106	19771
% exploitations professionnelles	63%	70%	66%	69%	69%	66%

Effectifs d'animaux	Répartition des catégories					Total
	Poules pondeuses	Poulettes	Poulets de chair et coqs	Dindes et dindons	Autres volailles	
Zone littorale	6 742	124	6 791	6	9 181	22 844
% exploitations professionnelles	41%	34%	47%	0%	79%	58%
Zone intermédiaire	36 859	257	95 747	28	49 494	182 385
% exploitations professionnelles	80%	74%	94%	7%	95%	91%
Zone intérieure	82 111	1528	52 795	74	78 239	214 747
% exploitations professionnelles	92%	89%	87%	86%	96%	93%
Pays basque	125 712	1909	155 333	108	136 914	419 976
% exploitations professionnelles	86%	84%	89%	61%	95%	90%
Béarn	166 525	2678	986 187	9 391	853 642	2 018 423
% exploitations professionnelles	76%	66%	95%	86%	94%	93%
Pyrénées Atlantiques	292 237	4587	1 141 520	9 499	990 556	2 438 399
% exploitations professionnelles	80%	73%	94%	86%	94%	92%

➔ Atelier équidés

Deux principales sources de données permettent d'approcher le nombre d'équidés sur le territoire français : le SIRE (Système d'information relatif aux équidés) et le recensement général agricole 2000.

Cependant, la base de données ainsi constituée n'est pas précise, c'est pourquoi il faut garder en tête que ce sont des chiffres approximatifs de la réalité :

- le RGA écarte par définition le recensement de nombreux équidés (centres équestres sans élevage, chevaux non reproducteurs sur faible surface...). Bien que sous estimant le nombre réel d'équidés, le RGA présente l'avantage d'être construit selon une méthode uniformisée à l'échelle du territoire national, permettant ainsi les comparaisons entre départements. Tous les chevaux, poneys, mulets, bardots et ânes présents sur l'exploitation au jour de l'enquête sont recensés toutes races et utilisations confondues.
- la base SIRE découle des déclarations des propriétaires d'équidés ; dans cette étude, nous utilisons les déclarations de saillie des chevaux toutes races confondues, ceci nous permet d'avoir une vision de l'élevage des chevaux. En effet, à l'inverse du RGA 2000, seuls les éleveurs ayant au moins une jument à la saillie que ce soit par des étalons des haras nationaux ou privés sont recensés; les propriétaires de chevaux de loisirs, de chevaux pas en activité, de compétition, de compagnie n'y sont pas recensés.

- LES CHEVAUX AU PAYS BASQUE TOUTES RACES CONFONDUES : DONNEES DU RGA 2000.

	Equidés		Juments et ponettes de race lourde		
	Nombre d'exploitations	Effectifs	Nombre d'exploitations	% par rapport au total des équidés	Effectifs
Zone littorale	137	1 003	33	24 %	165
Zone intermédiaire	390	3 069	169	43 %	1 057
Zone intérieure	615	3 848	362	59 %	2 178
Pays basque	1 142	7 920	564	49 %	3 400
Béarn	1 100	5 656	387	35 %	2 027
Pyrénées Atlantiques	2 242	13 576	951	42 %	5 427

Nous pouvons souligner l'importance des chevaux de trait sur l'ensemble du Pays basque et plus exactement sur la zone intérieure (49% des exploitations) : on trouve presque autant de juments et ponettes de race lourdes que de juments de sang alors qu'en France, les chevaux de sang représentent 76,24 % des équidés (66 % en Aquitaine) tandis que les chevaux de trait représentent 23,76 % du cheptel (contre 34 % en Aquitaine).

1 142 exploitations agricoles du Pays basque possèdent des équidés, soit près de 20 %. Plus de la moitié des exploitations avec équidés du département se trouvent au Pays basque ; sachant que les Pyrénées atlantiques représentent plus de 40% des exploitations avec équidés de l'Aquitaine.

• L'ELEVAGE AU PAYS BASQUE : DONNEES DU SIRE

Dans le monde de l'élevage des équidés, depuis 2003 un « programme d'élevage » a permis de relancer les élevages de différentes races quelles soit menacées ou non. Ainsi des mesures d'accompagnement adaptées ont été prises : soutien à l'utilisation de la semence congelée pour les races à effectifs dispersés, aide à la conservation ou à l'achat de reproductrices, efforts de sélection par pointage des reproducteurs, etc. La plupart des aides publiques à l'élevage sont désormais conditionnées par l'adhésion à ce programme. D'où une certaine motivation des éleveurs à maintenir leur cheptel et ainsi sauvegarder certains races.

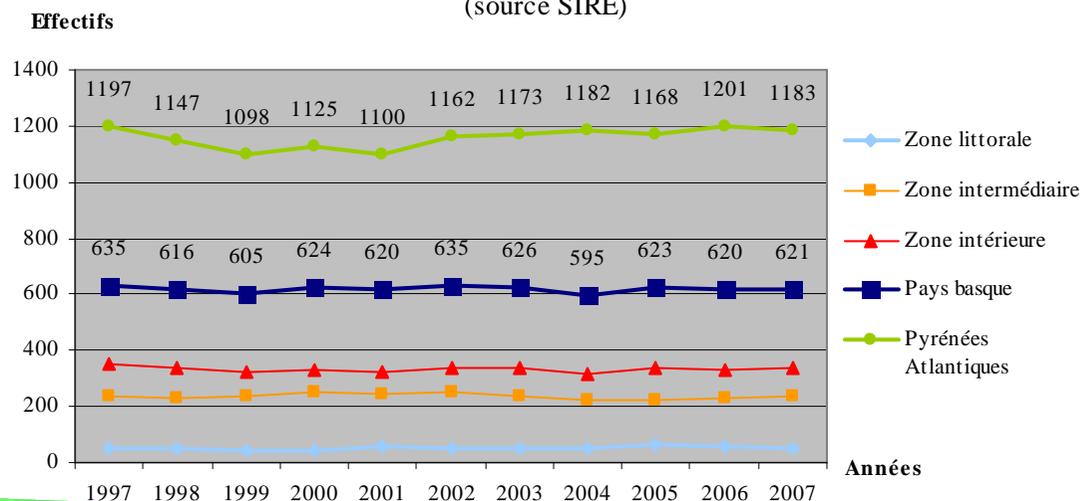
En Aquitaine, toutes productions confondues, le nombre d'éleveurs reste constant depuis 2000, et s'établit autour de 2 300 éleveurs. A l'échelle départementale, nous recensons 1 183 éleveurs en 2007 et au niveau Pays basque, nous comptabilisons 621 éleveurs soit 53% des éleveurs du département. Ces différentes zones connaissent la même évolution : le nombre d'éleveurs reste stable depuis 1997.

L'élevage des chevaux de trait en Aquitaine (comtois – bretons – ardennais) est en majeure partie présent dans les Pyrénées-Atlantiques, premier département français par le nombre de juments lourdes. Nombreux sont les éleveurs qui ont recours à la transhumance de juin à octobre pour les chevaux de trait que ce soit sur les vallées pyrénéennes (Vallée d'Ossau) ou sur les montagnes basques pour le cheptel de Pottoks de mai à novembre.

Si nous comparons pour l'année 2000, les effectifs des propriétaires de chevaux provenant du RGA 2000 (propriétaires de tout type de cheval) et ceux provenant du SIRE correspondant à des éleveurs proprement dit, nous remarquons que la part des éleveurs est de 55 % sur l'ensemble des propriétaires d'équidés sur le Pays basque.

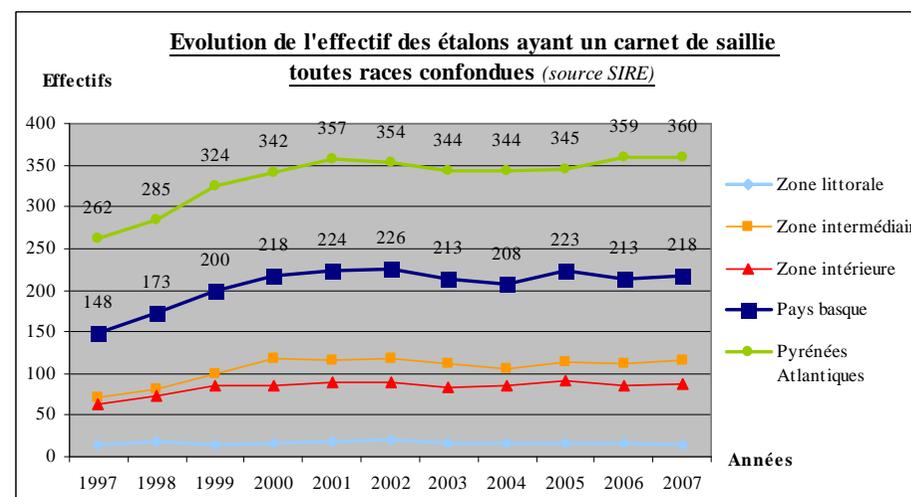
	RGA 2000 Tout propriétaire	SIRE 2000 Eleveur	RGA / SIRE
Zone littorale	137	46	34 %
Zone intermédiaire	390	250	64 %
Zone intérieure	615	328	53 %
Pays basque	1 142	624	55 %

Evolution du nombre d'élevages de chevaux toutes races confondues (source SIRE)



- LES ETALONS EN ACTIVITE

Sur les 10 dernières années, le nombre d'étalons ayant un carnet de saillie a augmenté + 47 % ; cette augmentation peut être expliquée par une plus grande mobilisation des éleveurs face à l'obligation de pucage et aux déclarations (nécessaire notamment pour l'obtention d'aides). Nous pouvons remarquer à ce jour que 60% des étalons ayant un carnet de saillie du département se trouvent au Pays basque ; en termes d'effectifs, la zone intermédiaire domine les autres zones.



- LE POTTOK, RACE LOCALE A DEFENDRE

La race Pottok est représentée officiellement par l'Association Nationale du Pottok. Créée en 1970, elle a pour but de promouvoir cette race en accord avec les Haras Nationaux à travers différentes missions : gestion du stud book, conservation et promotion de la race et la mise en place d'un projet : la création du Centre international du Pottok. En effet, c'est une race dont la population est mal connue puisque ces animaux vivent en majorité en liberté dans la montagne.

Selon l'Association Nationale du Pottok, nous retrouvons deux principales définitions du Pottok :

- « Le Pottok de montagne est celui qui vit en libre parcours sur les massifs du Pays Basque (La Rhune, l'Ursuya, L'Artzamendi, Le Baigoura), son berceau de race. Il est petit, en moyenne 1.25m, de robe initialement baie ou bai brune, plus récemment pie (30% du cheptel). Il se nourrit d'herbes et d'ajoncs, de glands et de châtaignes en automne. Très rustique, il ne craint ni la pluie ni le vent, se recouvrant d'une épaisse fourrure dès les premiers froids. Il résiste, en été, aux agressions souvent impressionnantes de mouches et de tiques. Les éleveurs organisent deux ou trois fois par an des rassemblements pour les asperger d'insecticide et pour les vermifuger, c'est aussi une bonne occasion de déjeuner, de parler pottok et de chanter entre amis. »

- « Pottok de sport : Prélevé du troupeau au sevrage, le jeune pottok s'habitue très facilement à l'homme dont il devient l'ami inséparable. D'abord mené en main puis à la longe, il peut, vers l'âge d'un an et demi, passer aux longues rênes et très vite tirer une voiture légère, il ne sera monté que vers 2 an et demi. Elevé ou né dans des conditions plus favorables que celles de la montagne, il gagne en taille et en musculature, il est alors un "pottok de prairie ou de sport"... Pottok de montagne ou de sport, reconnu à titre initial ou au titre de l'ascendance constituent le livre A du stud-book.

Pour améliorer certaines aptitudes sportives, sont acceptés des croisements avec des étalons améliorateurs facteurs de pottok, les produits croisés conservant plus de 50% de sang pottok livre A sont alors inscrits au livre B du stud- book. »

L'Association Nationale du Pottok a réalisé des études statistiques qui présentent différentes informations qui caractérisent l'élevage de cette race. Ainsi en 2004, 69 naisseurs sont inscrits dans les données du SIRE avec 6 299 pottoks dont 84 étalons en activité.



ETUDES STATISTIQUES RACE POTTOK



STATISTIQUES ANNUELLES		Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
------------------------	--	--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

NB D'ETALONS EN ACTIVITE		Livre A	20	25	60	78	88	98	103	97	101	78
		Livre B	9	9	10	8	9	12	8	9	9	8
		Total étalons	29	34	70	84	97	110	111	106	110	84

NB DE JUMENTS EN ACTIVITE												
Destination des produits	Race pure Livre A								1345	1164	1017	676
	Croisé Livre B								70	81	89	47
	Hors race								33	47	33	22
	Total saillies	192	200	1041	1106	1250	1443	1432	1272	1119	745	
Localisation des saillies	Berceau de race								1299	1144	1008	662
	Hors Berceau								113	128	111	83

NB DE NAISSANCES DECLAREES		112	116	442	416	602	590	576	480	283	313
----------------------------	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

NB D'IMMATICULATIONS AU LIVRE													
		Race pure Livre A	58	73	74	179	176	247	263	236	187	145	130
		Croisé Livre B	39	36	40	39	38	40	33	37	38	38	25
		Total inscriptions	97	109	114	218	214	287	296	273	225	183	155
		Berceau de race	53	73	78	177	173	242	228	226	174	132	105
		Hors Berceau	44	36	36	41	41	45	68	47	51	51	50

NB DE NAISSSEURS		Berceau de race	20	23	25	66	67	80	75	73	63	49
		Hors Berceau	24	21	21	21	22	29	29	23	22	20
		Total naisseurs	44	44	46	87	79	109	103	96	85	69

Inscriptions/Naissances	moyenne	58.92%
Naissances/Saillies		43.07%
Inscriptions/Saillies	Berceau	18.19%
	Hors Berceau	47.61%

ROBES					
AN	ALEZAN	BAI	NOIR	BAI + NOIR	PIE
1971 à 1975	11.3%	54.6%	1.0%	55.7%	33.0%
1976 à 1980	11.0%	60.6%	0.7%	61.3%	27.7%
1981 à 1985	12.3%	49.9%	1.0%	50.9%	36.8%
1986 à 1990	8.4%	44.6%	0.3%	44.9%	46.7%
1991 à 1995	10.6%	42.8%	2.8%	45.6%	43.9%
1996 à 2000	9.1%	32.2%	13.1%	45.3%	45.6%
2001 à 2004	10.7%	21.6%	16.0%	39.8%	49.5%
moyenne					
	10.5%	47.5%	3.2%	50.6%	38.9%



NB DE POTTOK INSCRITS AU LIVRE			
	84	Hors 84	TOTAL
LIVRE A	4244	1101	5345
LIVRE B	248	706	954
TOTAL	4492	1807	6299
	71%	29%	

G DUNOYER ANP
ANP D'après données Sire 08/2008

Une étude sur le « Recensement des pottok de montagne : problèmes et solutions » a été réalisée en 2004 par l'ANP (A.Vieux Rochas). Les données renseignant sur l'effectif réel des pottok en montagne proviennent des déclarations effectuées en mairie ainsi que de la collaboration des éleveurs. En effet, les primes à l'herbe ou indemnités spéciales montagne qui sont des primes que les éleveurs reçoivent pour leurs animaux élevés sur les terrains communaux transitent par les mairies. Il existe donc un registre au sein des mairies leur permettant de gérer les estives. Cependant selon l'étude, « ces registres ne reflèteront jamais l'effectif réel en montagne puisque les éleveurs qui ne sont pas agriculteurs et donc pas concernés par les aides mises en place en leur faveur n'ont aucun intérêt à faire de telles déclarations. D'autant plus que ceux qui sont agriculteurs à titre principal tirent davantage de bénéfices à déclarer les ovins plutôt que les équins. »

A travers cette étude, il a pu être constaté que les effectifs déclarés restent stables au fur et à mesure du temps, ce qui permet de déduire que ce type d'élevage mêle passion et tradition. Ainsi à l'époque de cette étude (2004), l'effectif des pottok vivant en montagne est estimé à 1 651 par les mairies, 2 380 par les éleveurs dont environ 120 étalons (83 étalons agréés). Les déclarations de naissance ne sont pas nombreuses par rapport à la réalité à cause du coût trop élevé des papiers d'identification et du manque de volonté des éleveurs. « Les éleveurs de Pottok sont majoritairement des agriculteurs qui font de l'élevage par tradition, mais qui sont en réalité plus des naisseurs, que des éleveurs. En effet, on trouve très peu de professionnels ou d'éleveurs qui s'investissent réellement. » Une des conclusions de cette étude est la nécessité de « la mise en place d'un projet de valorisation des animaux, accessible à tous, qui pousserait les éleveurs à passer du stade de naisseur au stade d'éleveur, ce qui favoriserait efficacement le développement de la race. »

Un des problèmes que connaît cette race est la gestion des mâles : un des objectifs des acteurs de cette filière est de contrôler et améliorer l'étalonnage. Selon le Bulletin d'Information de l'ANP (2004), une sélection de la race Pottok visant à l'harmonisation ne peut être réalisée tant que sur le terrain se maintiennent des étalons n'ayant pas obtenu l'approbation pur produit dans le Stud book Pottok et n'ayant pas obtenu l'accord annuel – par conséquent incontrôlés. Cependant, la solution semble difficile à trouver d'autant plus qu'à partir de 2006, tous les entiers peuvent être utilisés en monte publique (annulation de l'art 2 décret 1131 du 5/10/86). Un compromis entre les éleveurs de façon à ne pas pénaliser ceux qui gèrent avec attention leur troupeau semblerait le bienvenu.

Un autre problème qui semble important de soulever est le coût de l'identification auquel font face les éleveurs de Pottok. Selon le Bulletin d'Information de l'ANP, « le coût des documents d'identification et d'accompagnement des animaux qui se compliquent d'année en année, ne cesse de croître en sorte que les éleveurs n'inscriront plus. En berceau de race, les pottoks sont traditionnellement élevés en liberté en montagne basque et vendus au sevrage par conséquent à bas prix. » Le coût des papiers est beaucoup trop élevé par rapport au prix de vente ; les éleveurs risquent de ne pas identifier, d'autant plus que ces papiers ne sont pas utiles pour les animaux qui connaissent une destination ne nécessitant pas l'établissement de leurs origines. « Le système n'est pas viable économiquement. [...] Une politique des inscriptions à titre d'ascendance à des conditions acceptables par les éleveurs du berceau de race est indispensable », selon l'ANP. Une solution n'a toujours pas été trouvée à ce jour.

Production végétale des exploitations

➔ Base de données de travail

L'état de lieux de la production végétale du Pays basque se base sur les données des déclarations des aides aux surfaces de 2006. En effet, contrairement à l'analyse de la répartition de la SAU vu précédemment, il semble plus judicieux de travailler sur les données 2006 de la DDA car nous nous intéressons ici à la répartition de la SAU des productions végétales mais également à « leur nature et leur fonction » c'est-à-dire si elles font l'objet d'une aide ou si elles sont destinées à l'alimentation du cheptel ou autre. Nous verrons par la suite que la répartition de la SAU est semblable que l'on utilise une source ou l'autre (RGA 2000 ou DDA 2006).

Dans un premier temps, il semble important de redéfinir la notion de SAU pour chaque source de données utilisée.

Ainsi, dans la SAU 2006 de la déclaration Aides aux surfaces de la DDA, nous retrouvons :

- les surfaces cultivées aidées de céréales,
- les surfaces cultivées aidées d'oléagineux,
- les surfaces cultivées aidées des protéagineux,
- les autres cultures aidées,
- les surfaces en gels,
- les surfaces destinées à l'alimentation du cheptel dont les céréales (Blé tendre, Maïs ensilage, Maïs grain, doux, semences total, Orge, Autres céréales), les fourrages annuels, les prairies temporaires, les prairies temporaires de plus de 5 ans, les prairies naturelles, les oléagineux fourrages, les estives, alpages, parcours,
- les surfaces cultivées non aidées dont les céréales (Blé tendre non aidé, Maïs ensilage non aidé, Maïs grain, doux, semences non aidé, Autres céréales non aidées), les oléagineux non aidés, les protéagineux non aidés, les légumineuses à grain, les autres cultures industrielles, les vignes et vergers (Verger, Vigne, Oliveraies, Fruits à coque), les autres cultures et indéterminé, les semences, les fourrages déshydratés, les légumes de plein champ, les agrumes transformés, les betteraves sucrières, les plantes médicinales pérennes, 887, les pommes de terre de féculerie non aidées, les pommes de terre de consommation, les fleurs.

Quant à la SAU de la DDAF, cette donnée provient du mémento 2007 des Pyrénées Atlantiques qui correspond aux données recueillies lors des enquêtes structures d'AGRESTE - statistique annuelle.

Enfin, la SAU 2000 du RGA correspond à la superficie agricole utilisée (SAU) des grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères et les jardins et vergers familiaux.

Tout d'abord, nous remarquons qu'en enlevant la part de surfaces des estives et alpages de la SAU 2006 de la déclaration Aides aux surfaces, cette dernière se rapproche des données du RGA 2000. Cependant, il existe une différence : celle-ci peut être due à la diminution de SAU au cours des 6 ans (entre 2000 – 2006). En analysant la répartition de la SAU dans le département entre 2000 et 2006, nous observons que la part de SAU du Pays basque a diminué, passant de 38% à 33%, alors que celle du Béarn est passée de 62% à 67%. Ainsi, la différence précédemment énoncée peut être principalement expliquée par la baisse de la SAU du Pays basque, éventuellement due à l'augmentation de la construction en Pays basque.

D'autre part, au sein du Pays basque, la répartition de la SAU n'a pas changé entre 2000 et 2006. De plus, seule une différence de 1,7% existe entre la SAU 2006 de la déclaration Aides aux surfaces (DDA) et la SAU 2006 énoncé dans le mémento des Pyrénées Atlantiques de Agreste.

Voici un tableau permettant de comparer les différentes sources de données :

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure		Pays basque		Béarn		Pyrénées Atlantiques
	Surfaces en ares	% SAU zone / SAU Pays basque	Surfaces en ares	% SAU zone / SAU Pays basque	Surfaces en ares	% SAU zone / SAU Pays basque	Surfaces en ares	% par rapport au département	Surfaces en ares	% par rapport au département	Surfaces en ares
SAU 2006 d'après la déclaration Aides aux surfaces (DDA)	511 254	3%	4 309 023	26%	11 949 171	71%	16 769 448	39,2%	25 980 231	60,8%	42 749 679
SAU 2006 de la DDAF											43 490 000
SAU sans Estives et Alpages 2006 d'après la déclaration Aides aux surfaces (DDA)	286 168	3%	3 608 825	33%	7 012 290	64%	10 907 283	32,8%	22 326 523	67,2%	33 233 806
SAU 2000 d'après le RGA	494 700	4%	4 289 500	31%	8 913 700	65%	13 697 900	38,4%	21 944 600	61,6%	35 642 500

De plus, à travers cette étude de la production végétale, certaines données sont confidentielles donc certaines sommes de données ne sont pas toujours égales au total qu'elles devraient être.

Voici un premier organigramme qui permet d'avoir une vision d'ensemble de la production végétale du Pays basque ; seules les principales productions y sont représentées. Nous pouvons analyser la répartition de chaque production végétale dans chaque zone ; les ares correspondent au nombre d'ares de la culture correspondante, le caractère « % » au pourcentage de la culture par rapport à la catégorie de culture à laquelle elle appartient et « % / SAU » au pourcentage de la culture par rapport à la SAU de la zone correspondante.

Superficie Agricole Utile	
	ares
Zone littorale	511254
Zone intermédiaire	4309023
Zone intérieure	11949171
Pays basque	16769448
Béarn	25980231
Pyrénées Atlantiques	42749679

COP aidées et Gel		
	ares	%
Zone littorale	109416	21%
Zone intermédiaire	877719	20%
Zone intérieure	1065477	9%
Pays basque	2052612	12%
Béarn	11903721	46%
Pyrénées Atlantiques	13956333	33%

Cultures non aidées		
	ares	%
Zone littorale	14533	3%
Zone intermédiaire	154262	4%
Zone intérieure	355032	3%
Pays basque	523827	3%
Béarn	916847	4%
Pyrénées Atlantiques	1440674	3%

Autres cultures aidées		
	ares	%
Zone littorale	0	0%
Zone intermédiaire	373	0%
Zone intérieure	3197	0%
Pays basque	3570	0%
Béarn	20478	0%
Pyrénées Atlantiques	24048	0%

Surfaces destinées à l'alimentation du cheptel		
	ares	%
Zone littorale	386127	76%
Zone intermédiaire	3276669	76%
Zone intérieure	10524746	88%
Pays basque	14187542	85%
Béarn	13141082	51%
Pyrénées Atlantiques	27328624	64%

Céréales aidées			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	93675	86%	18%
Zone intermédiaire	801785	91%	19%
Zone intérieure	992938	93%	8%
Pays basque	1888398	92%	11%
Béarn	10297194	87%	40%
Pyrénées Atlantiques	12185592	87%	29%

Oléagineux aidés			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	0	0%	0%
Zone intermédiaire	1121	0%	0%
Zone intérieure	5703	1%	0%
Pays basque	6824	0%	0%
Béarn	120507	1%	0%
Pyrénées Atlantiques	127331	1%	0%

Esives, Alpages et Parcours			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	225086	58%	44%
Zone intermédiaire	700198	21%	16%
Zone intérieure	4936881	47%	41%
Pays basque	5862165	41%	35%
Béarn	3653708	28%	14%
Pyrénées Atlantiques	9515873	35%	22%

Maïs			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	89272	95%	17%
Zone intermédiaire	756530	94%	18%
Zone intérieure	890677	90%	7%
Pays basque	1736479	92%	10%
Béarn	9340725	91%	36%
Pyrénées Atlantiques	11077204	91%	26%

Protéagineux aidés			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	0	0%	0%
Zone intermédiaire	1516	0%	0%
Zone intérieure	636	0%	0%
Pays basque	2152	0%	0%
Béarn	46903	0%	0%
Pyrénées Atlantiques	49055	0%	0%

Prairies naturelles			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	109364	28%	21%
Zone intermédiaire	1535402	47%	36%
Zone intérieure	3552704	34%	30%
Pays basque	5197470	37%	31%
Béarn	5023737	38%	19%
Pyrénées Atlantiques	10221207	37%	24%

Triticale			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	1177	1%	0%
Zone intermédiaire	27468	3%	1%
Zone intérieure	76283	8%	1%
Pays basque	104928	6%	1%
Béarn	272224	3%	1%
Pyrénées Atlantiques	377152	3%	1%

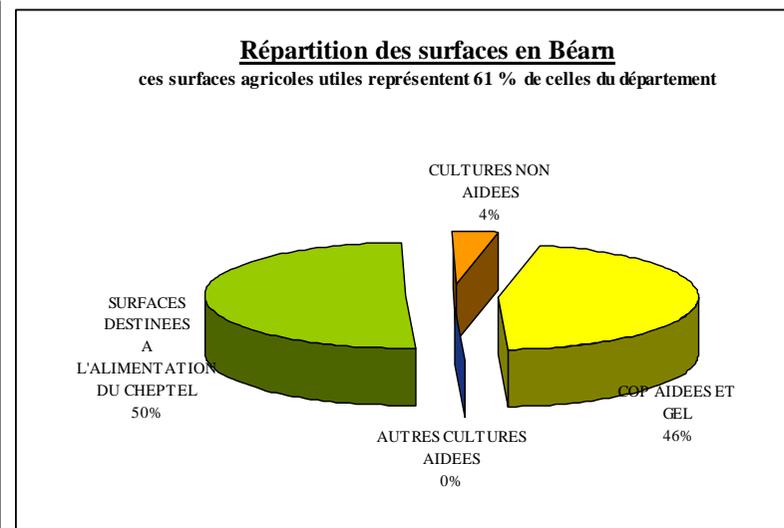
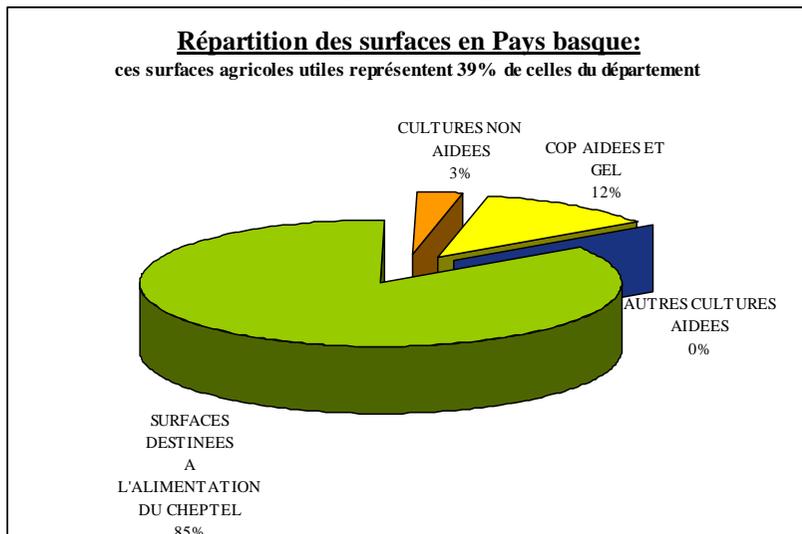
Gels			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	8658	8%	2%
Zone intermédiaire	72418	8%	2%
Zone intérieure	65926	6%	1%
Pays basque	147002	7%	1%
Béarn	1447353	12%	6%
Pyrénées Atlantiques	1594355	11%	4%

Prairies temporaires			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	48387	13%	9%
Zone intermédiaire	985247	30%	23%
Zone intérieure	1926907	18%	16%
Pays basque	2960541	21%	18%
Béarn	4092892	31%	16%
Pyrénées Atlantiques	7053433	26%	16%

Sorgho			
	ares	%	% / SAU
Zone littorale	0	0%	0%
Zone intermédiaire	1118	0%	0%
Zone intérieure	9839	1%	0%
Pays basque	10957	1%	0%
Béarn	12921	0%	0%
Pyrénées Atlantiques	23878	0%	0%

➔ Des surfaces dédiées à différentes productions végétales, dominées par celles destinées à l'alimentation du cheptel et la culture du Maïs

Le Pays basque et le Béarn présentent deux profils distincts. Pour le Pays basque, 85% de la SAU est dédié à des surfaces destinées à l'alimentation du cheptel et seul 12 % correspondent à des cultures de céréales, d'oléagineux et protéagineux aidés. Tandis qu'au Béarn, les cultures aidées ou non aidées représentent près de 50%.



• CEREALES AIDEES :

Les cultures de céréales aidées du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 85 % dans le Béarn. Elles représentent 11% de la SAU du Pays basque avec 1 888 398 ares ; elles correspondent à 18% de la SAU de la zone littorale, 19% de la SAU de la zone intermédiaire et 8% de la zone intérieure.

Cependant, trois cultures du Pays basque attirent l'attention : 46,8% des superficies dédiées au maïs ensilage sont cultivées au Pays basque, ainsi que 41,8% du maïs semence et 45,9% du sorgho. Ainsi, ces pourcentages permettent de positionner le Pays basque en avant sur ces trois cultures car ne l'oublions pas le Pays basque représente seulement 39% de la SAU du département. Tandis qu'aucune culture de blé dur, seigle, maïs doux, épeautre est recensée au Pays basque. Les superficies dédiées aux cultures de blé tendre, d'orge, d'avoine, de maïs grain et de triticale se situent de 0 à 27% du total de la culture au Pays basque.

Au sein du Pays basque, 92 % de la SAU dédiées aux céréales est utilisée pour la culture du maïs (67 % pour le maïs grain et 19% pour le maïs ensilage).

Nous retrouvons cette même tendance pour le Béarn.

Cependant, la deuxième culture au Pays basque est le triticale 5,6% alors que pour le Béarn il s'agit du blé tendre.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Blé tendre	6 803	0,4%	1,3%	504 070	4,9%	510 873	4,2%
Blé dur	0	0,0%	0,0%	1 857	0,0%	1 857	0,0%
Seigle	0	0,0%	0,0%	7 950	0,1%	7 950	0,1%
Orge	9 894	0,5%	7,6%	121 124	1,2%	131 018	1,1%
Avoine	6 437	0,3%	19,7%	26 179	0,3%	32 616	0,3%
Maïs	1 736 479	92,0%	15,7%	9 340 725	90,7%	11 077 204	90,9%
Maïs ensilage	363 725	19,3%	46,8%	412 773	4,0%	776 498	6,4%
Maïs grain	1 267 022	67,1%	12,8%	8 625 548	83,8%	9 892 570	81,2%
Maïs doux	0	0,0%	0,0%	162 355	1,6%	162 355	1,3%
Maïs semences	102 684	5,4%	41,8%	143 097	1,4%	245 781	2,0%
Sorgho	10 957	0,6%	45,9%	12 921	0,1%	23 878	0,2%
Epeautre	0	0,0%	C	C	C	C	C
Triticale	104 928	5,6%	27,8%	272 224	2,6%	377 152	3,1%
Diverses céréales	3 621	0,2%	15,9%	19 213	0,2%	22 834	0,2%
TOTAL	1 888 398	100,0%	15,5%	10 297 194	100,0%	12 185 592	100,0%

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Blé tendre	0	0,0%	2 527	0,3%	4 276	0,4%
Blé dur	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Seigle	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Orge	0	0,0%	4 856	0,6%	5 038	0,5%
Avoine	0	0,0%	3 729	0,5%	2 708	0,3%
Maïs	89 272	95,3%	756 530	94,4%	890 677	89,7%
Maïs ensilage	10 397	11,1%	129 388	16,1%	223 940	22,6%
Maïs grain	78 141	83,4%	615 851	76,8%	573 030	57,7%
Maïs doux	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Maïs semences	0	0,0%	10 892	1,4%	91 792	9,2%
Sorgho	0	0,0%	1 118	0,1%	9 839	1,0%
Epeautre	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Triticale	1 177	1,3%	27 468	3,4%	76 283	7,7%
Diverses céréales	0	0,0%	2 950	0,4%	671	0,1%
TOTAL	93 675	100,0%	801 785	100%	992 938	100,0%

Entre les différentes zones du Pays basque, notons l'importance de la zone intermédiaire qui ne représente que 26 % de la SAU du Pays basque mais qui possède 44% de la culture de maïs et 49% du maïs grain.

• OLEAGINEUX AIDES

Les cultures d'oléagineux aidées du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 95 % dans le Béarn.

Elles représentent 0,3 % de la SAU du Pays basque avec 6 824 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est insignifiante moins de 0,05% au maximum pour la zone intérieure.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Colza	0	0%	0%	42346	35%	42346	33%
Tournesol	420	6%	2%	22059	18%	22479	18%
Soja	4807	70%	8%	57699	48%	62506	49%
TOTAL	6824	100%	5%	120507	100%	127331	100%

La culture dominante est le soja mais ne représente que 8% de la culture du département.

C'est principalement la zone intérieure (84%) qui présente des cultures oléagineuses (tournesol et soja), plus précisément le canton de Saint Palais puis les cantons d'Iholdy et Mauléon. Ces cultures sont absentes de la zone littorale et sont représentées à 16% par la zone intermédiaire.

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Colza	0		0	0%	0	0%
Tournesol	0		0	0%	420	7%
Soja	0		0	0%	4807	84%
TOTAL	0		1121	100%	5703	100%

• PROTEAGINEUX AIDES

Les cultures de protéagineux aidées du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 96 % dans le Béarn.

Elles représentent 0,01 % de la SAU du Pays basque avec 2 152 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est insignifiante.

La culture dominante est le pois de printemps mais ne représente que 10 % de la culture du département.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Pois d'hiver	0	0%	0%	2857	6%	2857	6%
Pois de printemps	1321	61%	10%	11844	25%	13165	27%
Fèves et féveroles	0	0%	0%	26550	57%	26550	54%
Lupin doux	530	25%	9%	5645	12%	6175	13%
Autres protéagineux	0	0%	C	C	C	C	C
TOTAL	2152	100%	4%	46903	100%	49055	100%

C'est principalement la zone intermédiaire (70%) qui présente des cultures protéagineuses (pois de printemps), plus précisément le canton de Bidache puis Hasparren. Ces cultures sont absentes de la zone littorale et sont représentées à 30% par la zone intérieure par le canton de Saint Palais dans la culture du lupin doux.

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Pois d'hiver	0		0	0%	0	0%
Pois de printemps	0		1321	87%	0	0%
Fèves et féveroles	0		0	0%	0	0%
Lupin doux	0		0	0%	530	83%
Autres protéagineux	0		0	0%	0	0%
TOTAL	0		1516	100%	636	100%

Pour les études en cours sur la production des bioénergies et du développement de l'autonomie énergétique, il est intéressant de recenser où se situent les cultures protéagineuses et oléagineuses. Voici le détail de ces cultures par canton :

	Pays basque	St Jean de Luz	Hasparren	Ustaritz	Bastide Clairence	Bidache	Iholdy	St Etienne de Baigorry	St Jean Pied de Port	St Palais	Mauléon
OLEAGINEUX AIDES	6824	C		1121	C	C	C			5703	C
Colza total	0									C	
Tournesol total	420			C	C	C	C			420	C
Soja total	4807	C		C		C				4807	
283	0										
291	3570					373	C	C	C	3197	C
PROTEAGINEUX AIDES	2152		C			1516				636	
Pois d'hiver	0		C								
Pois de printemps	1321					1321					
Fèves et féveroles	0		C			C				C	
Lupin doux	530									530	
Autres protéagineux	0										

- GELS

Les surfaces en gels du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 91 % dans le Béarn. Elles représentent 1 % de la SAU du Pays basque avec 147 002 ares ; elles correspondent à 8% de la SAU de la zone littorale soit 8 658ares, 8% de la SAU de la zone intermédiaire soit 72 418ares et 6% de la zone intérieure soit 65 926ares. Nous trouvons exclusivement des gels non productifs.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Gel non productif	147002	100%	9%	1442108	99,6%	1589110	99,7%
Gel industriel	0	0%	0%	4736	0,3%	4736	0,3%
Gel environnemental (gel vert)	0	0%	C	C	C	C	C
Gel légumineuses	0	0%	C	C	C	C	C
TOTAL	147002	100%	9%	1447353	100,0%	1594355	100,0%

• SURFACES DESTINEES A L'ALIMENTATION DU CHEPTEL

Les surfaces destinées à l'alimentation du cheptel du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 52% dans le Pays basque : 61,6% des estives, alpages et parcours, 50,8% de prairies naturelles, 42% de prairies temporaires situés au Pays basque.

L'ensemble de ces surfaces représentent 85% de la SAU du Pays basque avec 14 875 42 ares ; elles correspondent à 76% de la SAU de la zone littorale, 76% de la SAU de la zone intermédiaire et 88% de la zone intérieure. Nous retrouvons à travers ces observations l'importance de l'élevage au sein des exploitations du Pays basque.

En effet, 35 % de la SAU du Pays basque est de nature estives, alpages et parcours soit 5 197 470 ares alors que 31% est constitué de prairies naturelles et 18% de prairies temporaires. Ce sont ces trois types de surfaces qui sont majoritaires dans cette catégorie de surface c'est-à-dire dans les surfaces dédiées à l'alimentation du cheptel pour l'ensemble du Pays basque.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Céréales total	14 959	0,1%	32,3%	31 341	0,2%	46 300	0,2%
Fourrages annuels	1 632	0,0%	14,2%	9 877	0,1%	11 509	0,0%
Prairies temporaires	2 960 541	20,9%	42,0%	4 092 892	31,1%	7 053 433	25,8%
Prairies temporaires de plus de 5 ans	147 239	1,0%	30,7%	332 643	2,5%	479 882	1,8%
Prairies naturelles	5 197 470	36,6%	50,8%	5 023 737	38,2%	10 221 207	37,4%
Oléagineux fourragers	0	0,0%	C	C	C	C	C
Estives, alpages, parcours	5 862 165	41,3%	61,6%	3 653 708	27,8%	9 515 873	34,8%
Estives, alpages	5 310 069	37,4%	60,1%	3 531 265	26,9%	8 841 334	32,4%
Landes et parcours individuels	551 675	3,9%	81,8%	122 864	0,9%	674 539	2,5%
TOTAL	14 187 542	100,0%	51,9%	1 3141 082	100,0%	27 328 624	100,0%

De même, la zone littorale est caractérisée par les estives, alpages et parcours à 58,3%, la zone intermédiaire par les prairies naturelles à 28,3% et la zone intérieure par les estives, alpages et parcours à 46,9%.

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Céréales total	0	0,0%	6 045	0,2%	8 914	0,1%
Fourrages annuels	984	0,3%	0	0,0%	648	0,0%
Prairies temporaires	48 387	12,5%	985 247	30,1%	1 926 907	18,3%
Prairies temporaires de plus de 5 ans	0	0,0%	48 978	1,5%	98 261	0,9%
Prairies naturelles	109 364	28,3%	1 535 402	46,9%	3 552 704	33,8%
Oléagineux fourragers	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Estives, alpages, parcours	225 086	58,3%	700 198	21,4%	4 936 881	46,9%
TOTAL	386 127	100,0%	3 276 669	100,0%	1 052 4746	100,0%

- CULTURES NON AIDÉES

Les cultures non aidées du département Pyrénées Atlantiques sont situées à 64 % dans le Béarn.

Elles représentent 3 % de la SAU du Pays basque avec 523 827 ares ; elles correspondent à 3% de la SAU de la zone littorale, 4% de la SAU de la zone intermédiaire et 3% de la zone intérieure. La plupart de ces cultures, 94%, sont indéterminées pour le Pays basque. Nous pouvons noter que les vignes représentent 16 841 ares soit 0,1% de la SAU du Pays basque ; ces surfaces correspondent principalement à la zone AOC Irouleguy sur la zone intérieure.

	Pays basque			Béarn		Pyrénées Atlantiques	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	% de la culture par rapport au département	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Céréales total non aidées	558	0,1%	3,1%	17 669	1,9%	18 227	1,3%
Maïs grain, doux, semences non aidé	558	0,1%	3,9%	13 640	1,5%	14 198	1,0%
Vignes et vergers total	23 568	4,5%	10,5%	200 554	21,9%	224 122	15,6%
Vergers	6 053	1,2%	16,9%	29 785	3,2%	35 838	2,5%
Vigne	16 841	3,2%	9,0%	169 786	18,5%	186 627	13,0%
Autres cultures et indéterminé	494 221	94,3%	45,0%	605 081	66,0%	1 099 302	76,3%
Légumes de plein champ	2 178	0,4%	3,6%	57 881	6,3%	60 059	4,2%
Pommes de terre de consommation	151	0,0%	15,1%	850	0,1%	1 001	0,1%
TOTAL	523 827	100,0%	36,4%	916 847	100,0%	1 440 674	100,0%

	Zone littorale		Zone intermédiaire		Zone intérieure	
	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone	Surfaces en ares	% de la culture dans la zone
Céréales total non aidées	0	0,0%	558	0,4%	0	0,0%
Maïs grain, doux, semences non aidé	0	0,0%	558	0,4%	0	0,0%
Vignes et vergers total	0	0,0%	4 519	2,9%	19 049	5,4%
Vergers	0	0,0%	3 428	2,2%	2 625	0,7%
Vigne	0	0,0%	935	0,6%	15 906	4,5%
Autres cultures et indéterminé	14 355	98,8%	146 831	95,2%	333 035	93,8%
Légumes de plein champ	0	0,0%	2 178	1,4%	0	0,0%
Pommes de terre de consommation	0	0,0%	30	0,0%	121	0,0%
TOTAL	14 533	100,0%	154 262	100,0%	355 032	100,0%

➔ Irrigation

Avec près de 200 000 hectares de maïs irrigué, l'Aquitaine occupe la 1ère place au niveau national. Au niveau départemental, seules 24 % des surfaces cultivées en maïs sont irriguées soit 26 445ha. A l'échelle Pays basque, l'irrigation concerne 2% de la SAU totale et 15% de la culture de maïs. Les autres cultures céréalières, protéagineuses et oléagineuses du Pays basque ne sont pas irriguées.

Au sein de l'Aquitaine, les taux de surface irriguée dans la sole totale de maïs est très hétérogène d'un département à l'autre allant de 24% du maïs irrigué pour les Pyrénées Atlantiques contre 75% dans les autres départements aquitains. Les besoins de la culture de maïs dépendent des caractéristiques pédoclimatiques des régions. Ainsi au Pays basque, les besoins en eau restent faibles du fait d'une forte humidité estivale, des entrées maritimes en été et de la fraîcheur relative due à la proximité des massifs montagneux. Les précipitations naturelles élevées permettent de compenser les réserves facilement utilisables ainsi de permettre de développer la culture du maïs non-irrigué.

Les données issues des déclarations PAC correspondent aux surfaces pour lesquelles l'agriculteur demande l'aide. Les surfaces non aidées ne représentent que 3 % de la surface totale au niveau du Pays basque.

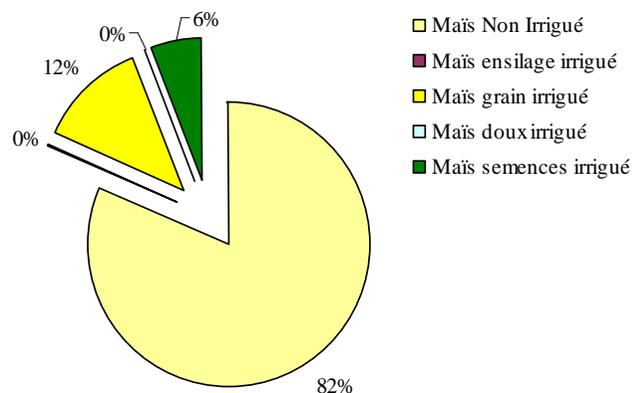
15% de la culture de maïs est irriguée au Pays basque.

Nous retrouvons essentiellement cette irrigation au niveau du canton de Saint Palais avec 71% de la production de maïs irriguée et 42% de la production de maïs grain irriguée. Suit ensuite le canton de Bidache avec 18% de la production de maïs irriguée et 17% de la production de maïs grain irriguée – le canton de La bastide Clairence avec 34% de la production de maïs grain irriguée. Rappelons que ces cantons se situent dans la région la plus sèche du Pays basque (1200 – 1400 mm par an) et comptabilisent à eux seuls 55% de la production de maïs total du Pays basque.

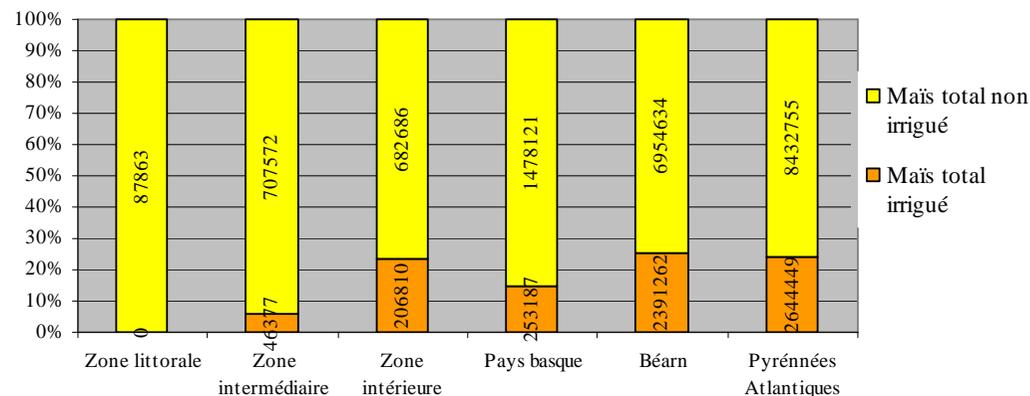
	Maïs total	Maïs total irrigué	% Maïs total irrigué	% Maïs total irriguée / SAU Totale
Zone littorale	89 272	0	0%	0%
Zone intermédiaire	756 530	46 377	6%	1%
Zone intérieure	890 677	206 810	23%	2%
Pays basque	1 736 479	253 187	15%	2%
Béarn	9 340 725	2 391 262	26%	9%
Pyrénées Atlantiques	11 077 204	2 644 449	24%	6%

Ainsi, le Maïs grain représente 12% de la culture de maïs et est irrigué à 17% et le maïs semence représente 6% de la culture du maïs et est irriguée à 99%.

Pays basque : répartition de la culture de maïs



Irrigation de 15% de la culture de maïs irriguée au Pays basque !



Voici quelques tableaux précisant les différents hectares dédiés à la production de différentes catégories de maïs irriguées ou non irriguées :

	Maïs ensilage total	Maïs ensilage irrigué	% Maïs ensilage irrigué
Zone littorale	10 397	0	0%
Zone intermédiaire	129 388	0	0%
Zone intérieure	223 940	8 236	4%
Pays basque	363 725	8 236	2%
Béarn	412 773	52 898	13%
Pyrénées Atlantiques	776 498	61 134	8%

	Maïs grain, doux, semences total	Maïs grain, doux, semences irrigué	% Maïs grain, doux, semences irrigué
Zone littorale	78 555	0	0%
Zone intermédiaire	627 142	45 721	7%
Zone intérieure	666 737	196 669	29%
Pays basque	1 372 434	242 390	18%
Béarn	8 928 272	2 340 925	26%
Pyrénées Atlantiques	10 300 706	2 583 315	25%

	Maïs grain	Maïs Grain irrigué	% Maïs grain irrigué	Maïs doux	Maïs doux irrigué	% Maïs doux irrigué	Maïs semences	Maïs semences irrigué	% Maïs semences irrigué
Zone littorale	78 141	0	0%	0	0	-	0	0	-
Zone intermédiaire	615 851	108 629	18%	0	0	-	10 892	10 328	95%
Zone intérieure	573 030	104 443	18%	0	0	-	91 792	91 032	99%
Pays basque	1 267 022	213 072	17%	0	0	-	102 684	101 360	99%
Béarn	8 625 548	2 026 564	23%	162 355	104 815	65%	143 097	137 504	96%
Pyrénées Atlantiques	9 892 570	2 239 636	23%	162 355	104 815	65%	245 781	238 864	97%

Signes de qualité

La Viande Bovine :
 Label Rouge Bœuf Blond d'Aquitaine
 Label Rouge Veau élevé sous la mère
 Label Rouge Blonde de la ferme
 CCP Blonde d'Aquitaine



Le Porc :
 IGP et label rouge Jambon de Bayonne
 Porc basque
 Porc Manex - Ibaiona
 Label rouge porcs fermiers du Sud Ouest



L'agneau :
 Label Rouge Agneau de Lait des Pyrénées



Les volailles :
 IGP Canard à foie gras du Sud ouest
 Label rouge Poulet du Sud ouest



Signes et démarche de qualité au Pays basque

Les Fromages :
 AOC Ossau Iraty



Les vins :
 AOC Irouleguy

Les fruits, légumes et condiments :
 AOC Piment d'Espelette
 Démarche qualité Piment Doux
 Démarche qualité « Eztigar »
 Démarche qualité « Cerise d'Itxassou »
 Label rouge Kiwi de l'Adour



Idoki,
 Marque de la production fermière



BLE,
 Association pour le développement
 d'une Agriculture Biologique



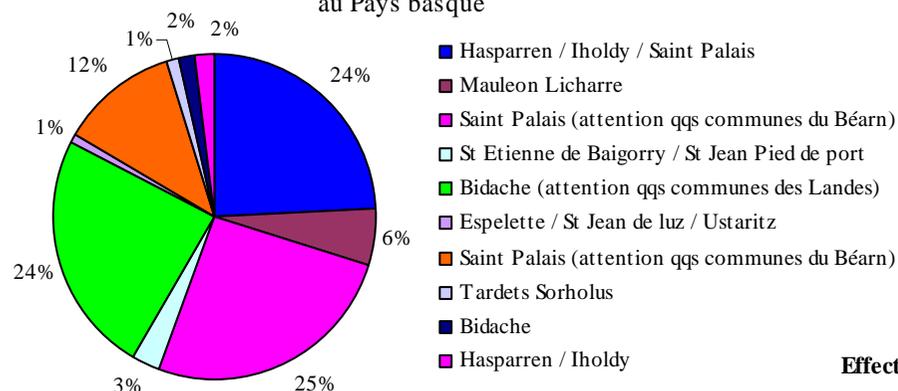
➔ La viande bovine, race Blonde d'Aquitaine

• LABEL ROUGE BŒUF BLOND D'AQUITAINE

Si les conditions du cahier de charge du label rouge sont remplies, l'éleveur signe un contrat Label Rouge avec l'Association Bœuf Blond d'Aquitaine et une organisation de production. L'organisation de production assure le suivi de l'élevage et l'organisation de la mise en marché des bovins vivants. Si l'examen présente des non conformités, l'éleveur ne signe pas tout de suite le contrat Label Rouge. Il doit d'abord corriger les erreurs, puis le technicien repassera de nouveau pour vérifier si tout est correct.



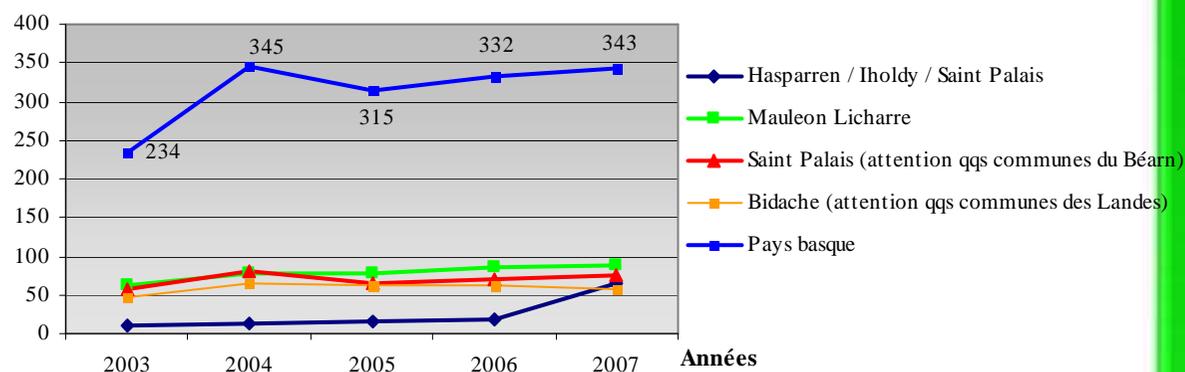
Répartition des élevages qualifiés en Label Bœuf Blond d'Aquitaine 2007 au Pays basque



Durant ces dernières années, l'effectif de bovins labellisés semble se stabiliser au sein du Pays basque ; en 2005, il représentait 4% de l'effectif total des bovins labellisés en Bœuf Blond d'Aquitaine.

Au Pays basque, 108 élevages qualifiés en Label Bœuf Blond d'Aquitaine sont dénombrés en 2007, soit 21% des élevages du département et environ 3,5% des élevages de l'ensemble du label. Nous retrouvons principalement ces élevages sur les cantons d'Hasparren, Iholdy, Saint Palais et Bidache ce qui correspond aux zones où l'élevage bovin viande est important.

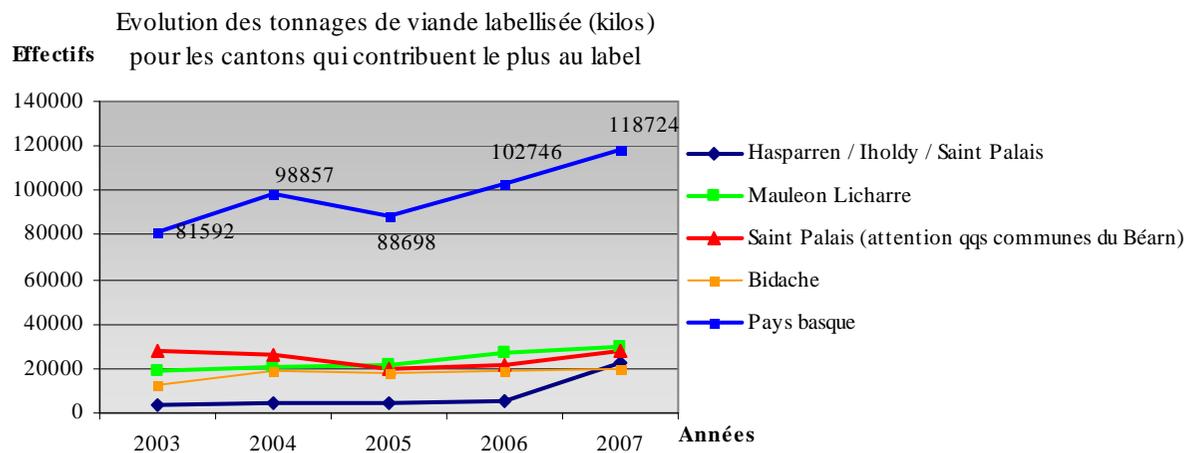
Evolution de l'effectif des bovins labellisés pour les cantons qui contribuent le plus au label



En 2007, 75% des bovins labellisés ont été abattus dans les Pyrénées Atlantiques : ce pourcentage n'a cessé d'augmenter ces dernières années (59% en 2003).

Les tonnages de viande labellisé c'est-à-dire les volumes de viande commercialisés en label rouge dans des points de vente agréés (il ne s'agit pas du poids carcasse des bovins labellisés) augmentent au fur et à mesure des années : ils représentent en 2007, 4,5% du tonnage de l'ensemble du label.

Sur l'ensemble des producteurs en label Bœuf Blond d'Aquitaine de toute zone, seul 4% des kilos de viande labélisée est destiné à des détaillants du Pays basque.



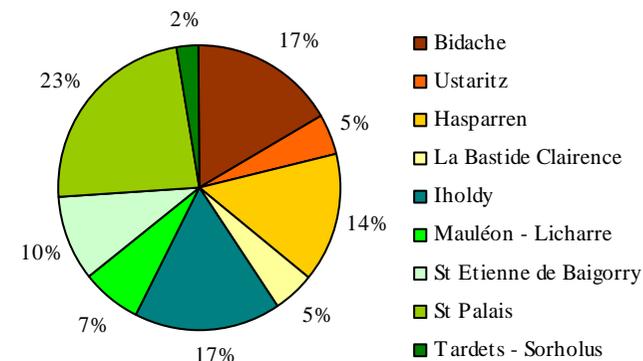
- LABEL ROUGE VEAU ELEVE SOUS LA MERE

En Label Rouge depuis 1971, le veau élevé sous la mère est nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis. On dénombre environ 9 000 éleveurs sous la mère répartis sur le grand Sud Ouest de la France. Environ 6 000 d'entre eux sont engagés dans la démarche de qualité Label Rouge.

Dans les Pyrénées Atlantiques en 2007, on dénombre 317 éleveurs engagés dans le label Rouge Veau sous la mère dont 13% en Pays basque soit 42 éleveurs.

Les éleveurs du Pays basque ne pèsent pas lourds sur cette filière : en 2006, 183 veaux sous la mère en label ont été produits par les éleveurs basques (soit 9% de la production du département), équivalent à 23 707 kg de viande labellisée.

Répartition des élevages qualifiés sous le label Veau sous la mère en 2007 au Pays basque



➔ L'agneau : Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées

L'Agneau des Pyrénées n'est disponible que durant 8 mois de l'année, du 15 octobre au 15 juin. Né à la descente des estives pyrénéennes et issu des races locales, l'agneau de lait des Pyrénées est exclusivement nourri au lait maternel par tétée au pis. La zone de production de l'Agneau de lait comprend les communes du département des Pyrénées-Atlantiques situées au sud du gave de Pau et les communes limitrophes du Département des Hautes-Pyrénées. Comme vu précédemment dans l'atelier ovin, les agneaux produits sur les Pyrénées Atlantiques sont commercialisés par 3 coopératives et 1 association :

- Coopérative Ovine du Sud Ouest (CAOSO)
- Lur Berri
- Axuria
- Association ovine Béarn Pays Basque

Dans la filière ovine de la coopérative Axuria, on ne retrouve que des éleveurs du Pays basque, de même pour Lur berri. Quant à l'Association ovine Béarn Pays basque (AOBB), elle recense 9% des éleveurs en Pays basque constituant 23% des agneaux labellisés en 2006. Quant à la CAOSO, cette coopérative est composée d'éleveurs béarnais et basques : l'extraction des données n'a pas pu être effectuée c'est pourquoi les chiffres suivant sont approximatifs pour l'ensemble du Pays basque.

<i>Production d'Agneaux de Lait de Pyrénées 2006</i>	Tonnage Labellisé (kg poids carcasse)	Nb animaux total	Nb anx labéllisables	Nb anx labellisés	Nb éleveurs	Nb abatteurs	Nb points de vente
Axuria (Pays basque)	87 109	33 233	28 644	12 269	199	1	29
Lur Berri (Pays basque)	63 537	62 201	52 525	8 457	237	11	33
AOBB (9% des éleveurs en Pays basque)	6 563			955	15		
TOTAL Opérateurs au Pays basque moins ceux de CAOSO	157 209	95 434	81 169	21 681	451		
Caoso (Pays basque - Béarn)	38 668	76 490	56 045	5 524	339	3	12
AOBB (Pays basque - Béarn)	29 012	32 692	30 103	4 121	164	2	35
TOTAL Opérateurs Pyrénées Atlantiques	218 326	204 616	167 317	30 371	939	17	109
Univia	143 205	25 277	11 550	7 854	201	3	57
TOTAL Label Agneau de lait des Pyrénées	361 531	229 893	178 867	38 225	1 140	20	166

En omettant la part de production commercialisée par la CAOSO, les éleveurs du Pays basque représentent tout de même 72% du tonnage labellisé des opérateurs des Pyrénées Atlantiques et 48 % des éleveurs des opérateurs des Pyrénées Atlantiques. En sachant qu'il y a 64% des éleveurs de la CAOSO qui sont des éleveurs du Pays basque, nous pouvons estimer que la production du Pays basque en Agneaux de Lait des Pyrénées représentent au moins 83% du tonnage de viande labellisé des opérateurs des Pyrénées Atlantiques et 71% des éleveurs des opérateurs des Pyrénées Atlantiques sont situés au Pays basque.

➔ Le porc

- IGP ET LABEL ROUGE JAMBON DE BAYONNE



Produit d'une région : le Bassin de l'Adour. Les conditions géologiques et climatiques sont particulièrement propices à la salaison du jambon : alternance de temps sec sous l'effet du vent du sud ("foehn") et d'humidité en provenance de l'Océan Atlantique. Ces fortes amplitudes hygrométriques entraînent par alternance, une déshydratation et une réhumidification du jambon. La zone d'élevage comprend 22 départements d'Aquitaine, Midi Pyrénées, Poitou Charentes et d'autres départements limitrophes.

Les porcs sont nés et élevés sur la zone d'approvisionnement traditionnel des salaisonniers du Bassin de l'Adour. Durant l'engraissement, l'alimentation est composée majoritairement de céréales, ceci afin d'avoir des gras d'excellente qualité qui contribueront à donner les arômes caractéristiques du Jambon de Bayonne. Une sélection des jambons est effectuée dans les ateliers de découpe sur des critères de poids, de qualité technologique des muscles et du gras, de coupe spécifique du jambon. La zone exclusive de salaison, le Bassin de l'Adour, est délimitée à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par la chaîne montagneuse des Pyrénées, au nord et à l'est par le cours du fleuve Adour. La durée moyenne de fabrication d'un Jambon de Bayonne, entre 9 et 10 mois, avec un minimum de 7 mois.

✓ Données à retenir sur la filière IGP Jambon de Bayonne :

En 2008, on dénombre 97 producteurs en Pays basque soit 32% de l'ensemble des élevages du département dont 51 producteurs qui engraisent seulement. La production de porcs charcutiers en IGP Jambon de Bayonne du Pays basque ne correspond qu'à 22% de la production des Pyrénées Atlantiques, soit 77 633 porcs charcutiers. Le poids du Pays Basque dans cette filière est donc nettement plus faible que pour les autres appellations, bien que la filière dans son ensemble profite de l'image positive de la gastronomie basque. La plupart des élevages se situent sur la zone intérieure.

	Type d'élevage							Capacité		Potentiel
	Total	E	N	NE	NPS	PS	PSE	Truies	Places E	Porcs Charcutiers
BIDACHE	8	2	2	3		1		370	1 930	4632
USTARITZ	2	2						0	480	1152
HASPARREN ou LA BASTIDE	9	4		3		1	1	425	3 475	8340
IHOLDY	10	6				2	2	0	2 958	7099
SAINT PALAIS	45	24	3	12		1	5	1365	17 712	42509
ST JEAN PIED DE PORT	15	8	2	1		2	2	1120	3 086	7406
ST ETIENNE DE BAIGORRY	6	3				1	2	0	1 966	4718
TARDETS	2	2						0	740	1776
Pays basque	97	51	7	19	0	8	12	3280	32347	77633
	32%	44%	26%	23%	0%	62%	20%	20%	22%	22%
Béarn	210	65	20	63	9	5	48	12972	117905	282972
	68%	56%	74%	77%	100%	38%	80%	80%	78%	78%
Pyrénées Atlantiques	307	116	27	82	9	13	60	16 252	150 252	360605

E : engraisseur, N : naisseur, PS : post sevrer

- DEMARCHE QUALITE PORC BASQUE



Typicité du porc basque : un porc lourd, à la viande rouge, tendre et persillée.

Le porc Basque ou « pie noir du Pays Basque », représenté par plus de 138 000 individus en 1929, ne comptait plus que 20 truies et deux verrats en 1981. Après la mise en place d'un programme de conservation de la part de l'institut technique du porc et l'INRA, la race est reprise en main par quelques éleveurs du Pays Basque dont Pierre OTEIZA, en 1988.

Pas encore de label officiel : le Porc basque est en démarche AOC mais le signe n'est pas encore reconnu. A l'heure actuelle, il n'existe encore aucune AOC concernant de la viande de porc. (Données INAO 2007). Les professionnels de la Filière ont choisi de demander la reconnaissance en AOC pour 2 produits issus du porc basque : la viande fraîche n'ayant subie aucune transformation et le jambon sec. Les éleveurs se doivent de respecter le cahier des charges Filière (cahier des charges construit en vue de la future AOC).

De façon générale, le porc basque est une production secondaire qui constitue un appoint au revenu sur les exploitations, appoint d'autant plus intéressant qu'il ne dépend pas des primes PAC. Il permet de valoriser les surfaces non utilisées des exploitations grâce aux ateliers d'engraissement. De plus, l'engraissement nécessitant relativement peu de main d'œuvre est complémentaire des ateliers ovin lait plus intensifs en travail. De nombreux éléments contribuent à faire du porc basque un outil de diversification et un atout pour l'avenir de l'agriculture au Pays Basque.

La conservation de la race Porc basque : en porc basque, on est loin d'une démarche de sélection. Le « pool » d'animaux disponibles (400 femelles et 70 verrats environ) est bien trop restreint. L'objectif n'est pas de sélectionner les animaux selon des critères de performance, mais de conserver les ressources génétiques de la race.

- ✓ Données à retenir de la filière « Porc Basque »

Nombres d'éleveurs : 74 dont 22 naisseurs
 dont 62 engraisseurs
 dont 10 naisseurs engraisseurs

La relance de la race a débuté dans la vallée des Aldudes, au Sud de Saint Jean Pied de Port. Depuis les élevages ont essaimé partout au Pays basque, ainsi qu'en Pays Basque Sud.

Effectifs des Porcs basques abattus en 2007

A l'heure actuelle, le principal transformateur de porcs basques est la maison Oteiza aux Aldudes. En 2007, 88% des porcs basques de la Filière ont été transformés et commercialisés par ce biais. Les 12% restants sont le fait des fermiers, qui produisent, transforment et commercialisent leurs porcs en vente directe. La transformation fermière est en constante évolution.

Etant donné que la moyenne de poids filière atteint approximativement 112 kg sur 2007, nous pouvons estimer un volume de 22.2t transformé et distribué par les fermiers, et 160t transformé et distribué par la SARL Oteiza.

La Filière est toujours en développement aujourd'hui. L'objectif est de parvenir à doubler le nombre de porcs charcutiers produits afin d'arriver à 4 000 porcs/an.

Effectifs des Porcs Basques abattus en 2007

	Total Porcs charcutiers	FERMIERS	FIPSO Porcs charcutiers	GARAZI Porcs charcutiers	PORCELETS DE LAIT
Association Porc Basque: sans Jose Ignacio Jauregi et sans Peio Urdapilleta	1620	198	107	1315	112

Les fermiers font également abattre à Garazi.

FIPSO abattent des porcs destinés à l'exportation vers le Japon.

En 2008, tous les porcs sont abattus à Garazi qui a obtenu l'agrément pour exporter vers le Japon.

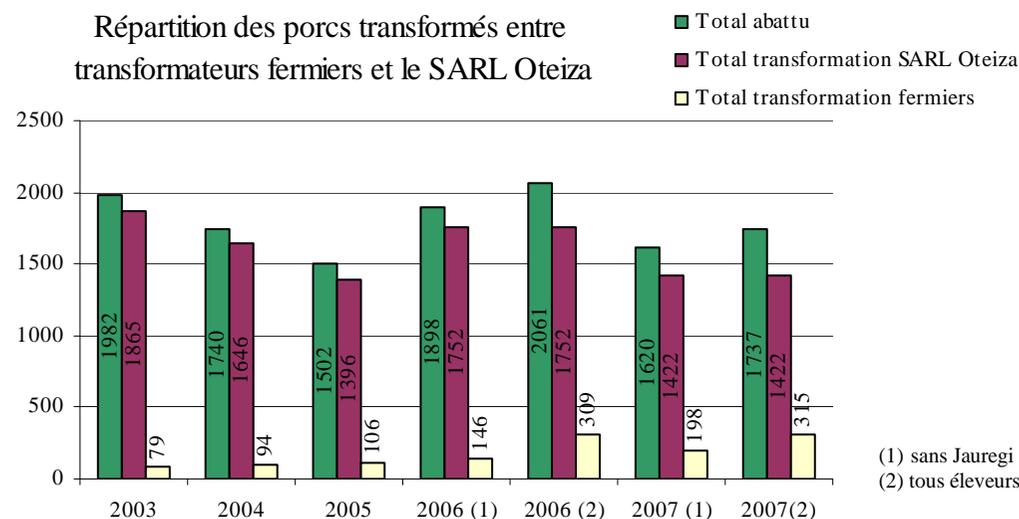
Pour 2008, le seuil de plus de 2000 porcs abattus devrait être atteint.

Caractéristiques :

Les seuils d'âge (abattage à 12 mois minimum) et de poids (abattage à 100 kg carcasse minimum - 130 kg de poids vif) permettent l'obtention d'une viande rouge, mature, et de jambons d'un poids suffisant pour permettre le séchage.

L'engraissement sur parcours garantit le lien au terroir. Les porcs en engraissement sont sur parcours, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un parc (sous-bois, lande, prairie...), et qu'ils sont susceptibles de prélever des ressources alimentaires sur la parcelle : herbe, fougère, racines, fânes, châtaignes et glands en saison... Cependant, l'essentiel de l'alimentation est constituée de céréales (orge, maïs, triticale...) et de protéagineux (soja, colza, pois...). Le cahier des charges impose une alimentation non OGM. Les éleveurs qui fabriquent du fromage utilisent également le petit lait (lactoserum) dans la ration alimentaire.

Répartition des porcs transformés entre transformateurs fermiers et le SARL Oteiza



(1) sans Jauregi et Urdapilleta
(2) tous éleveurs

Le Porc basque a tendance à déposer beaucoup de tissu gras. Afin d'optimiser les rendements en transformation, et inciter les éleveurs à produire des porcs peu gras, la grille de prix fixe le prix maximum aux carcasses les plus maigres. Pour satisfaire à ces objectifs, les éleveurs ont tendance à rationner les porcs en fin d'engraissement.

Seuls les jambons de plus de 10 kg peuvent être séchés. Le séchage se fera alors lentement. En totalité, la durée de séchage est au minimum de 16 mois.

Voici le résultat de l'engraissement du 1^{er} semestre 2008 :

Prix :

- le prix payé aux éleveurs naisseurs est de 3.2€/kg de PV pour les porcelets jusqu'à 30 kg (poids normal de livraison à 3 mois), puis 1€/kg supplémentaire entre 30 et 35 kg, 0€ supplémentaires au delà de 35kilos.

- le prix payé aux éleveurs engraisseurs dépend du poids carcasse et de l'épaisseur de gras dorsal, mesurée à l'abattoir entre la 4e et 5e vertèbre. Cf. Grille de prix

Nb porcs BDD	578 hors Fipso (50)
Gras (mm)	39,6
Poids (kg)	114
Age (mois)	14,9
Chiffre d'affaires moyen / porc	366 €
Marge moyenne (313€ charges 2008, 280€ 2007)	53 €
% porcs > 110 kg	59%

Grille de prix porc basque à l'abattage

		Poids carcasse			
		<100 kg	100 à moins de 105 kg	105 à moins de 110 kg	110 kg et plus
Epaisseur de gras	<25 mm	1.5€	1.5€	1.5€	1.5€
	25 à 39 mm	1.5€	3.6€	3.65€	3.7€
	40-42 mm	1.5€	3.2€	3.2€	3.4€
	43-44 mm	1.5€	3.2€	3.2€	3.3€
	45-49 mm	1.5€	2.44€	2.44€	2.44€
	>50 mm	1.5€	1.98€	1.98€	1.98€

Seront déclassés les porcs ayant :

- moins de 1 an
- moins de 100 kg carcasse
- plus de 18 mois ayant moins de 120 kg
- plus de 24 mois
- moins de 25 mm de gras

- Payés 1.5€/kg carcasse
- Uniquement viande pour chair à saucisse

Les truies pourront passer dans le circuit des carcasses déclassées (viande pour chair à saucisse) au prix de 1.5€/kg carcasse.

- **DEMARCHE QUALITE PORC MANEX ET PORC IBAIONA**

Ibaïona est la marque d'un jambon qui existe depuis 1985, produit par des éleveurs et salaisonniers installés au cœur du Pays basque, le porc Ibaïona est à 80% de race Large White. Nourri aux céréales, il est abattu à 180kg poids carcasse à 9mois minimum. L'affinage dure de 15 à 18 mois. Il se différencie du Porc Manex notamment par un mois d'engraissement supplémentaire et seuls les mâles castrés sont tolérés.

Seulement 3 éleveurs produisent des porcs Manex et Ibaïona :

- 1 naisseur engraisseur avec 820 truies ; 410 porcelets / semaine dont 340 vendus tous les 3 semaines ;
- 1 post sevrer engraisseur avec 160 porcelets / 3 semaines ;
- 1 post sevrer engraisseur avec 200 porcelets / 4 semaines.

Ces éleveurs répartissent leurs porcelets à engraisser sur différents sites du Pays basque par manque de surface. La majorité des porcelets est destinée à la production de porc Manex ou Ibaïona.

➔ Les fromages : AOC fromage pur brebis Ossau-Iraty

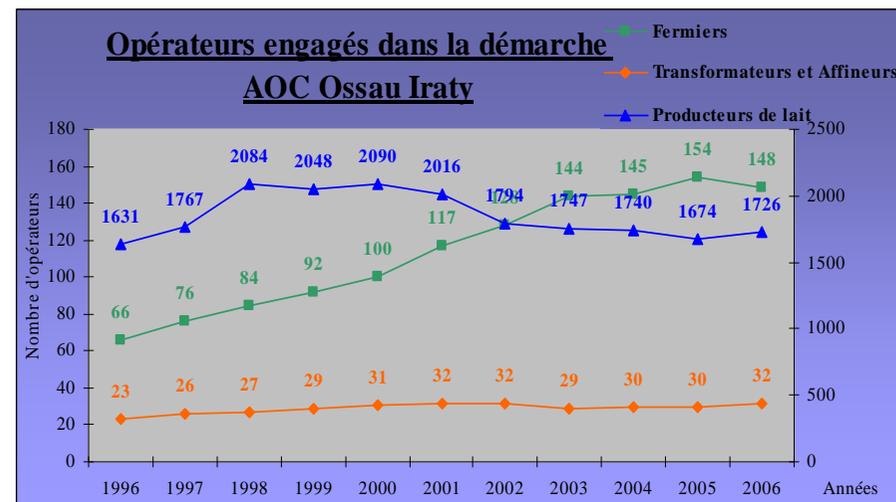


Il faut savoir que les données suivantes concereant l'ensemble de la zone AOC sans distinction du Béarn et du Pays basque. Cependant, nous pouvons garder en tête que ces chiffres caractérisent bien la production du Pays basque car la production ovine laitière se situe à 85% au Pays basque.

L'AOC Ossau Iraty se présente comme une garantie forte de qualité pour les consommateurs mais également pour les professionnels de la filière. Ce fromage Pur brebis, au lait entier, à pâte pressée non cuite (PPNC) est issu d'une production fermière et laitière, proposé soit en lait cru soit en lait traité thermiquement. Reconnu en AOC depuis 1980 et en AOP (au niveau européen) depuis 1996, il fait l'objet d'étude au niveau développement en terme de qualité, communication, économique mais aussi au niveau recherche et promotion

✓ Données à retenir sur la filière AOC Ossau Iraty

En 2006, le nombre d'opérateurs est de 1 906. Nous comptons 1 726 déclarations d'aptitude (1 726 structures économiques) ; en ce qui concerne la transformation laitière, on dénombre 10 déclarations d'aptitude (5 entreprises privées et 5 coopératives) et 22 déclarations d'aptitude (9 correspondant à des structures de transformation, 3 pour l'affinage laitier exclusivement, 8 pour l'affinage fermier) en affinage. Enfin, il y a 148 déclarations d'aptitude en fermier.

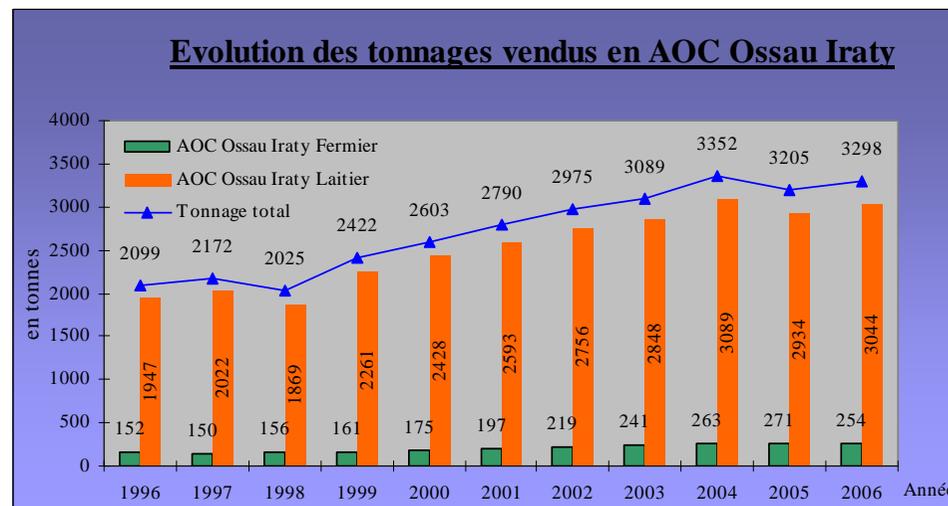


Dans les Pyrénées Atlantiques, 32% de la transformation de 2006 correspond à de l'AOC Ossau Iraty et 61% a du Pur Brebis

Le prix de l'Ossau Iraty est de 15,0 € / kg (contre 15,4€/kg pour les Pur Brebis Pyrénées). En 10 ans (1996-2006), une augmentation de 23,5% (contre +25,2% pour les Pur Brebis Pyrénées) peut être observée.

Parmi les acteurs de cette filière, nous retrouvons de :

- nombreux exploitants agricoles
- opérateurs laitiers : Agian, Azkorria, 3A, Berria/Onetik, C.L.P.B, Pyrenefrom, Fromagerie d'Aramits, Fromagerie des Chaumes, SARL GARAZI, Fromagerie PARDOU, Fromagerie ARRIBE, SNC MATOCQ
- opérateurs fermiers : Fromagerie LABORDE, Fromagerie TURON, SCADPA, Les fermiers basco béarnais, Producteurs fermiers individuels béarnais, Producteurs fermiers individuels basques.



➔ Les fruits, légumes et condiments



• AOC PIMENT D'ESPELETTE

L'AOC Piment d'Espelette, crée en 2000, apparait comme un outil de développement agricole et de facteur du dynamisme local. Grâce à une image forte de la région, il joue un rôle non négligeable dans les secteurs de la gastronomie, de l'artisanat et du tourisme.

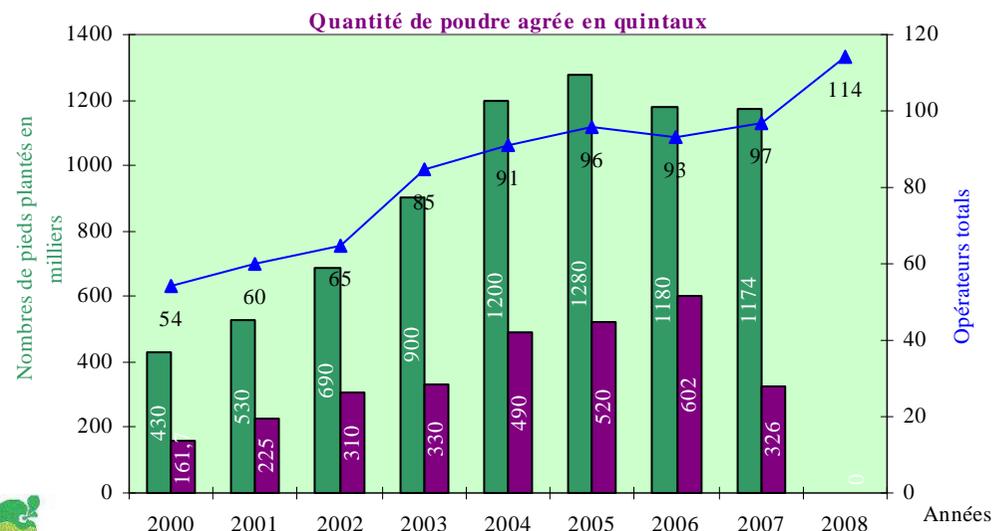
Les producteurs de Piment d'Espelette produisent des cordes et Piment Entier Frais qui sont soit transformé par un autre opérateur en poudre, soit en produit dérivé comme les gelées, confitures et autres coulis de Piment.

Semé en plein champs en mai, il mûrit au soleil jusqu'à sa récolte. Elle se répartie sur environ dix semaines de la mi-août jusqu'aux premiers froids. La production se répartit sur 10 communes du Labourd : Ainhoa, Cambo les bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larresore, Saint Pée sur nivelle, Souraide, Ustaritz. Les producteurs sont jeunes entre 25 et 45 ans : l'avenir de la filière se voit assuré. Cette production représente une activité soit en complément, soit par goût et attachement de la culture. Elle est souvent associée à l'élevage ovin, les calendriers de travail étant complémentaires

✓ Données à retenir sur la filière « Piment d'Espelette »

En 2007, le nombre d'opérateurs s'élève à 97 avec 88 producteurs, 4 transformateurs et 5 reconditionneurs. Le nombre de pieds plantés est de 1 174 500 sur l'ensemble de la zone. La quantité de poudre agréée produite en 2007 se chiffre à 32 600kg. La gamme de produits est constituée de poudre, de cordes, de produits dérivés comme les gelées, confitures et autres coulis de Piment

Evolution de la production de l'AOC Piment d'Espelette



- EZTIGAR, TRANSFORMATION DES POMMES LOCALES EN CIDRE



Crée en 1996, Eztigar est une société coopérative agricole regroupant des producteurs de pommes constituée d'une SARL assurant la transformation, la communication et la commercialisation des produits. Eztigar a pour but de refaire du sagarno (cidre) en Iparralde à partir des variétés locales de pommes avec comme objectifs :

- planter et transformer des variétés locales de pommes pour apporter un complément de revenus aux exploitations de montagne ;
- permettre par la transformation et la commercialisation collective de créer ou de consolider un ou autres emplois.

Sur tout le Pays basque nord, la majorité des producteurs se trouve aux alentours d'Hasparren pour la partie Labourd et dans les secteurs d'Ostibarret et Saint Jean Pied de port pour la Basse Navarre.

✓ Données à retenir sur la filière « Eztigar » :

En 2008, le nombre de producteurs s'élève à 32 et au niveau de l'activité de transformation, une SARL Segioa à Saint Just Ibarre comptabilise 6 associés. Environ 15 000 arbres sont recensés et leur production varie selon les conditions climatiques comme toute autre production fruitière. En 2006, 300 tonnes ont été récoltées et en 2007, 30 tonnes. La gamme de produits s'étend du cidre brut « Sagarno » au cidre pétillant et au jus de pomme. Le type de vente est très diversifié : CHR (cavistes, hôtels, restaurants), particuliers, associations, grandes surfaces, grossistes et revendeurs.

- LA DEMARCHE QUALITE DE LA CERISE D'ITXASSOU



Une étude réalisée en Aout 1983 par un ingénieur agronome, animateur du Contrat de Pays NIVE – NIVELLE avait permis de réfléchir sur la situation de l'époque de la cerise d'Itxassou. La cerise d'Itxassou se présentait dans une situation « paradoxale » : « [...] si son image de marque, l'attachement sentimental des Itsasuars n'ont jamais été aussi forts, son importance dans l'économie locale est en chute libre. La cerise ne représente plus rien pour les agriculteurs d'Itxassou. ». Cette photographie grossière de la production à cette époque avait pour but « de faire prendre conscience de la situation aux personnes concernées : producteurs, élus locaux, responsables associatifs, etc. » Elle a proposé un plan de relance de la cerise d'Itxassou avec des actions à court terme. Les propositions étaient d'expérimenter (nécessité de planter des jeunes arbres, porte greffes nanifiant, croisement de variétés locales...) et de s'organiser. En effet, dès 1953, un syndicat des Producteurs avait été créé : « seul un groupement pourra prétendre à un appui technique, assurer un volume de production suffisant [...] ».

Ainsi, quelques années se sont écoulées depuis cette étude et la production de la cerise d'Itxassou a été prise en main en 1994 par l'association Xapata. Cette structure a été créée pour revaloriser l'image de la cerise d'Itxassou et pérenniser le développement des variétés locales, en voie de disparition progressive depuis les années 1960. Cette association regroupe 12 producteurs, majoritairement des agriculteurs.

L'association projette, à moyen terme, de créer un véritable signe de qualité officiel de qualité ou d'identification au territoire (AOC ou IGP), susceptible de donner un nouveau dynamisme à la production de cerises d'Itxassou. En préalable à telle démarche collective, il est nécessaire de définir les conditions techniques de sa réalisation d'où la création d'un verger conservatoire.

Le verger conservatoire et expérimental a pour but de revaloriser et développer les variétés locales de cerises d'Itxassou. Les différents objectifs sont :

- regrouper et multiplier les différentes variétés locales traditionnelles pour assurer leur pérennité.
- réaliser différents essais de greffage, taille...
- expérimenter des variétés nouvelles
- rôle de pépinière pour la multiplication des plants.

✓ Données à retenir sur la filière « Cerises d'Itxassou » :

Données chiffrées dures à récolter

En comparant les chiffres des années précédentes, nous pouvons observer le déclin de la production de la Cerise d'Itxassou mais également le nouveau départ qu'elle connaît aujourd'hui à travers les différentes actions de l'Association Xapata.

La Cerise d'Itxassou de 1982 :

- 1 300 cerisiers recensés en 1983 (estimation à 1800) : majorité de vieux arbres (20 à 50 ans).
- 70% de Xapata, 22% Peloa
- 70 tonnes produites / an dont 16 à 17 tonnes ramassées / an

La Cerise d'Itxassou de 1957 :

- 170 tonnes récoltées

Conduite du verger :

- 92% arbres sont plutôt jeunes (moins de 15 ans). En 2007, on dénombre :
- 12 producteurs
- Environ 2788 cerisiers potentiellement productif : 210 cerisiers « vieux – grands » (porte greffe merisier) et 2 578 cerisiers « jeunes – piétons » (porte greffe nanisant ou merisier)
- Surface totale de cerisaie = 4,8 ha (arbres plantés en vergers ou en bord de prairies)
- Surface de vergers de 0,5 à 1ha.
- 4 variétés locales : 19% Beltza, 1% Garroa, 15% Peloa, 6% Xapata.
- Variétés extérieures (4%) et 55% de variétés indéterminées.

Production et transformation :

Selon les conditions climatiques de l'année, la récolte peut énormément varier : une saison avec peu de pluie permet aux cerises de ne pas s'éclater et de murir à sec.

Récolte 2006 = 5 190 kg

2007 = 373 kg

	2007	2006	2005
Nbre pots de confiture fabriqués	446	11 386	6350

La confiture de cerise est le produit phare des producteurs d'Ixassou avec les variétés Xapata, Peloa et Beltza. D'autres produits sont également élaborés :

- Cerise au vinaigre 3 producteurs
- Cerise au sirop 2 producteurs,
- Confiture 7 producteurs
- Fruits frais 2 producteurs
- Sorbet 1 producteur

Selon les témoignages de certains agriculteurs, cette production demande un travail considérable en pleine période où commencent les travaux extérieurs (entre foin et maïs). Cependant, pour l'association, mener une véritable démarche collective de revalorisation et de développement des variétés locales de cerises d'Ixassou permettra, à moyen terme, de générer une véritable valeur ajoutée qui permettra à la production de devenir un complément de revenu pour les agriculteurs ou d'autres producteurs.



• LE PIMENT DOUX, UNE DEMARCHE QUALITE QUI PREND DE L'AMPLEUR

La filière de production de Piment doux est soutenue par le syndicat de défense et de promotion du Piment doux du Pays basque et du Seignanx qui a pour volonté de revaloriser le piment doux, légume traditionnel local, de défendre et faire la promotion d'un ingrédient de la cuisine traditionnelle du Pays basque (axoa, piperade, poulet basquaise...) face à la concurrence du poivron.

Cette filière est construite autour de cultures traditionnelles de 4 variétés de piment doux cultivées par 40 maraichers et de nombreux jardiniers amateurs. Il existe au sein de ces producteurs une volonté d'orientation de la démarche qualité vers l'obtention d'un Label Rouge.

La zone de production est à 75% en Pays basque (Bayonne-Anglet-St Pierre d'Irube-Guethary-Sare-Hasparren-Armendaritz-Ahaxe) et 25 % en Pays de seignanx.

Cette filière est jeune et pleines d'initiatives :

2002 : Création du Syndicat de défense et de promotion du Piment doux du Pays basque et du Seignanx

2005 : Démarche collective pour l'amélioration du produit Piment doux

2006 - 2007 : Identification du produit, des variétés et des techniques culturales.

2008 - 2009 : Elaboration du dossier Label Rouge et travaux de communication

Fin 2009 : Prévision du dépôt du 1er dossier Label rouge du piment doux

✓ Données à retenir sur la filière « Piment doux »

20 producteurs (fermiers, petites exploitations maraichères en polyculture) travaillent dans cette filière : 16 commercialisant sous Biper Eztia avec un cahier des charges précis (dont 4 hors Pays basque) et 10 participants au GIE Biper Eztia (dont 2 hors Pays basque).

2,5 hectares sous abri est répertorié : environ 150 tonnes de légumes est récoltée. En démarche maraicher, 90% du piment doux est vendu en vert frais ; les producteurs peuvent également commercialisés leurs piments sous piments entiers en sachet de 200gr ou en vrac ou en piments découpés prêts à cuisiner.

➔ Le vin

Le vignoble de l'AOC " Irouléguay " est situé sur l'aire géographique constituée par le territoire les 15 communes suivantes du département des Pyrénées-Atlantiques (64): Aincille, Anhau, Ascarat, Bidarray, Bussunarits-Sarrasquette, Bustince-Iriberry, Irouléguay, Ispoure, Jaxu, Lasse, Lecumberry, Ossès, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-d'Arrossa. Le 29 octobre 1970, les vins blancs, rouges et rosés d'Irouléguay accèdent à l'AOC par le Décret du 23 octobre 1970, modifié D. du 6 mai 1995.

Les Cépages :

Vins blancs : courbu, petit manseng, gros manseng

Vins rouges ou rosés : cabernet franc, cabernet sauvignon et tannat. La proportion minimum de cabernets devra être de 30 % à partir des vendanges 1976 et de 50 % à partir des vendanges 1980

Sols :

Le sol est composé de trois grands types de sols :

- les sols sur grès rouge du trias,
- les sols sur ophites du Keuper,
- les sols calcaires.

Le relief est constitué d'une série de chaînons (1000 m) séparé par des dépressions basses. La culture en terrasses s'est développée permettant d'utiliser des pentes extrêmement fortes.

Le climat :

Le macroclimat océanique est influencé par la présence de la montagne ; la pluviométrie atteint 1500 mm/an

✓ Données à retenir sur la filière Vin d'Irouleguy

Nombre d'adhérents : 1 Cave coopérative (40 Adhérents) + 8 indépendants + 4 apporteurs aux indépendants

Nombre de producteurs : 40+8+4 = 52

Cave (40 adh) :

Environ 28% sur certaines communes des cantons de Saint Etienne de Baigorri et Saint Jean Pied de Port (64220)

Environ 69% sur les communes de Urepel – Banca – Saint Etienne de Baigorri – Aldudes (64430)

Environ 3% sur les communes de Suhescun – Iruarry – Saint Martin d'Arrossa – Bidarray - Osses (64780)

Indépendants :

Amezti, Etxegaraya à Baigorri

Brana, Abotia, Mourguy, Bordatto sur Garazi

Arretxea, Iarria sur Irouleguy

Apporteurs :

3 sur certaines communes des cantons de Baigorri et Saint Jean Pied de Port (64220)

1 sur les communes de Urepel – Banca – Baigorri – Aldudes (64430)

Nombre de transformateurs :

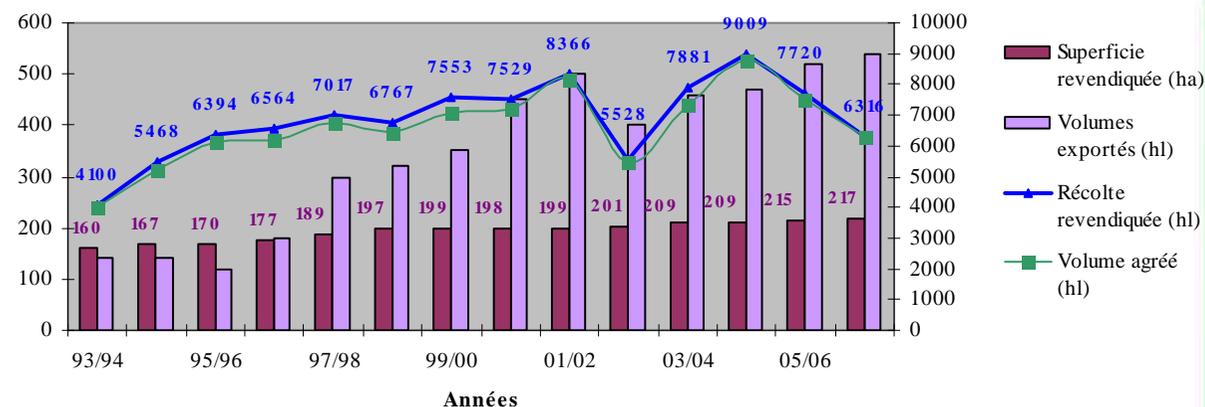
- Cave, Amezti, Etxegaraya à Baigorri
- Brana, Abotia, Mourguy, Bordatto sur Garazi
- Arretxea, Iarria sur Irouleguy

Volume produit :

Cette année (Récolte 2007), volume agréé :

- Blanc 865HL - Rosé 2146 HL - Rouge 4927HL

Evolution de l'AOC Iroulegui

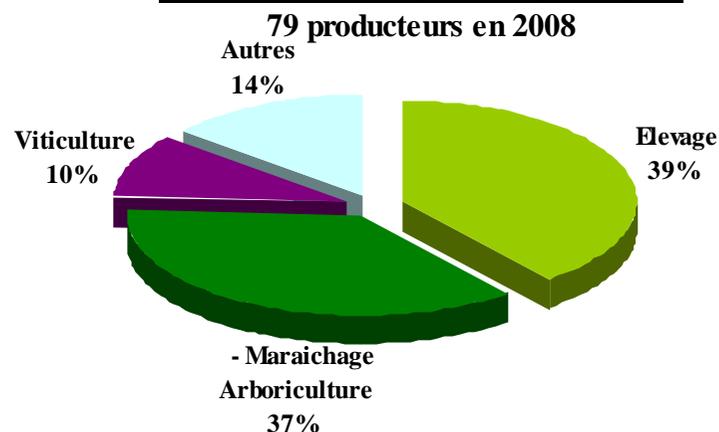


➔ Biharko Lurraren Elkartea : BLE, pour une Agriculture Biologique

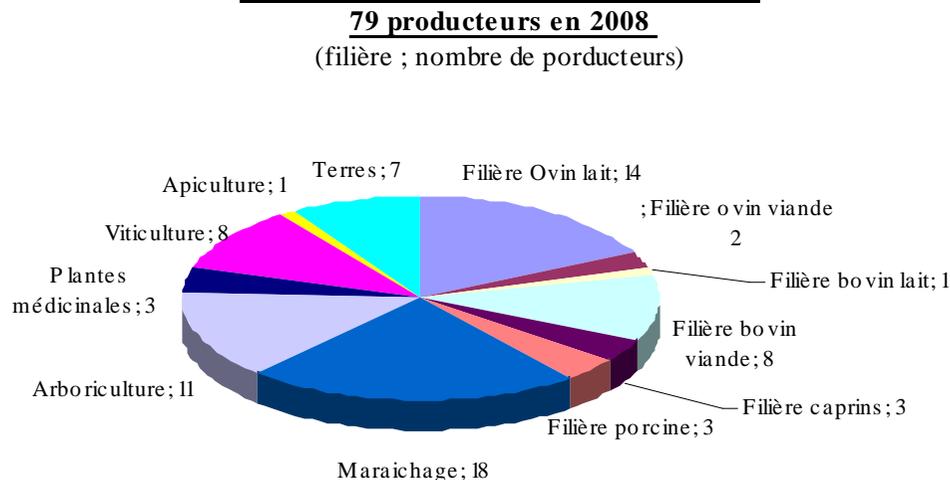
Le département Pyrénées Atlantiques compte en 2005, 162 exploitations biologiques ou en conversion. Parmi les exploitations en agriculture biologique, on observe un nombre important de maraîchers biologiques installés sur des surfaces réduites, ainsi qu'une majorité de système prairie - bovins viande.

Au Pays basque en 2008, nous pouvons recenser 79 producteurs en agriculture biologique et 15 en conversion qui sont soutenus par la structure Biharko Lurraren Elkartea, qui développe des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Agriculture biologique au Pays basque :



Agriculture biologique au Pays basque :



L'agriculture biologique du Pays basque se caractérise par un circuit court ; il n'existe pas à ce jour de filière biologique longue localement. Ces exploitations biologiques sont majoritairement dirigées par des jeunes, des exploitants s'installant hors cadre familial. Le principe du système autonome - économe est la ligne conductrice de leur travail.

Voici quelques caractéristiques de l'Agriculture Biologique du Pays basque :

- Diversification d'une partie des systèmes des opérateurs conventionnels en système BIO.
- Peu de valorisation au niveau du produit final
- Les exploitants ont deux options pour travailler dans l'esprit d'une agriculture biologique :
 - à travers du cahier des charges stricts du signe de qualité BIO du produit final ;
 - à travers seulement des techniques de conduite agricoles sans avoir pour autant le signe de qualité BIO.
- Déficit d'exploitations en bio ; manque d'offre par rapport à la demande essentiellement au niveau de la filière poulets et maraichage.

Modes de production

➔ Production fermière

Un des problèmes dans le monde agricole actuel est la maîtrise de la valeur ajoutée. Les intermédiaires, de plus en plus présents, entre le producteur et le consommateur ont tendance à fragmenter cette valeur ajoutée. L'une des façons de récupérer la valeur ajoutée est de maîtriser sa production jusqu'au produit final, c'est-à-dire de le proposer directement au consommateur. La production fermière est une manière de garder cette valeur ajoutée. En plus de la production, les notions de transformation et de commercialisation complexifient une telle activité. Au Pays basque, la production fermière connaît un regain d'intérêt.

La production fermière est une activité particulière qui à ce jour ne possède pas de définition précise et générale. Cependant, ce mode de production véhicule une image commune pour l'ensemble des producteurs et consommateurs qui est celle d'une activité minoritaire qui consiste à produire, transformer et vendre des produits issus uniquement d'une exploitation. Comme le définit l'Association des Producteurs Fermiers du Pays basque, «la production fermière permet la valorisation des productions locales, le maintien d'un tissu dense au niveau économique et des paysages entretenus dans tout le Pays basque, et reste le meilleur moyen d'assurer un niveau de revenu correct tout en proposant des produits de qualité qui sont recherchés par les consommateurs. »

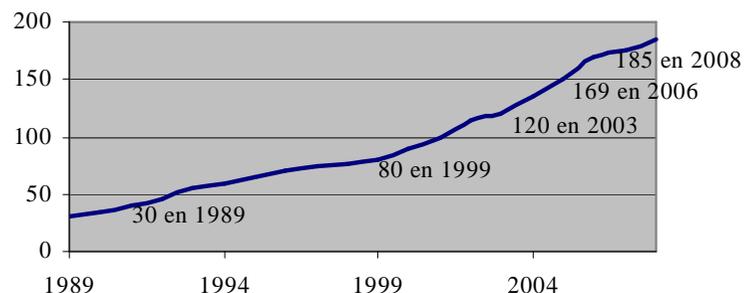
Principalement adoptée dans la loi d'orientation agricole de 1999, le principe d'un décret définissant le terme fermier ne sera pas mise en place sous décision du Ministère début 2008. En mettant en place la charte Idoki, l'Association des Producteurs Fermiers du Pays basque (APFPB) a été un précurseur dans la définition du terme fermier ; la Charte Nationale d'Engagement adoptée lors des assises fermières nationales de Dijon en 1998 s'en ai inspirée. Cependant, suite à cette décision récente d'abandon de décret, le terme « fermier » doit être défini filière par filière : le consommateur se retrouve dans une situation de confusion pour différencier les différents produits qui lui est proposé. Au niveau du Pays basque, l'Association des Producteurs Fermiers du Pays basque est la seule structure qui s'adresse spécifiquement aux producteurs fermiers.

- ASSOCIATION DES PRODUCTEURS FERMIERES DU PAYS BASQUE ET LEUR MARQUE DE QUALITE « IDOKI »

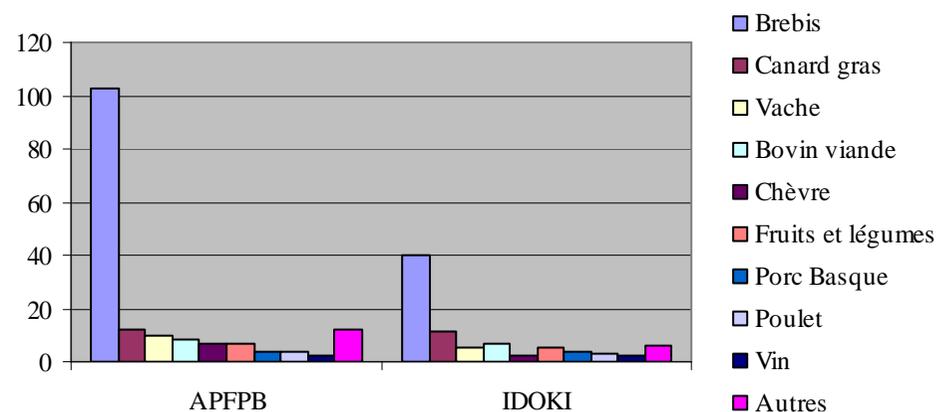
L'Association des producteurs fermiers du Pays basque a vu le jour en 1989 dans le but de défendre, de former et d'informer les producteurs fermiers. Elle a été créée avec la volonté de s'organiser collectivement entre producteurs fermiers et de se préparer à la mise en œuvre du marché commun européen en 1992. Aujourd'hui, elle propose un service de base pour tout producteur fermier qui souhaite bénéficier d'informations techniques et de formations. Suite à un travail collectif de l'APFPB et dans le but de promouvoir une agriculture durable et paysanne produisant des produits de qualité au Pays basque, la charte de qualité « Idoki » a été créée en 1992.

Idoki est donc une marque de produits fermiers de qualité qui permet aux agriculteurs de valoriser leur produit tout en gardant le plus possible la valeur ajoutée. Une charte générale en fixe les grandes lignes qui ont été redéfinies production par production par des cahiers des charges. Tous les ans, le producteur est contrôlé par l'animatrice de l'association ainsi que par un organisme de contrôle certifié, extérieur à l'association ce qui permet d'assurer la crédibilité de la charte Idoki à long terme.

Evolution du nombre d'adhérents à l'APFPB



Répartition des producteurs fermiers en 2006



- PRODUCTION FERMIERE DU PAYS BASQUE

Considérée par les instances agricoles comme un sous produit de l'agrotourisme, l'activité de production fermière représente tout de même 87% du chiffre d'affaire global – les activités agrotouristiques proprement dites ne représentant donc que 13% (selon une enquête faite par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques pour le Conseil Général en marge du RGA 2000). Les exploitations du Pays basque présentent de nombreux atouts pour développer des produits à forte valeur ajoutée sous des signes de qualité authentiques : valorisation des souches locales, image du Pays basque, préservation des paysages ruraux...

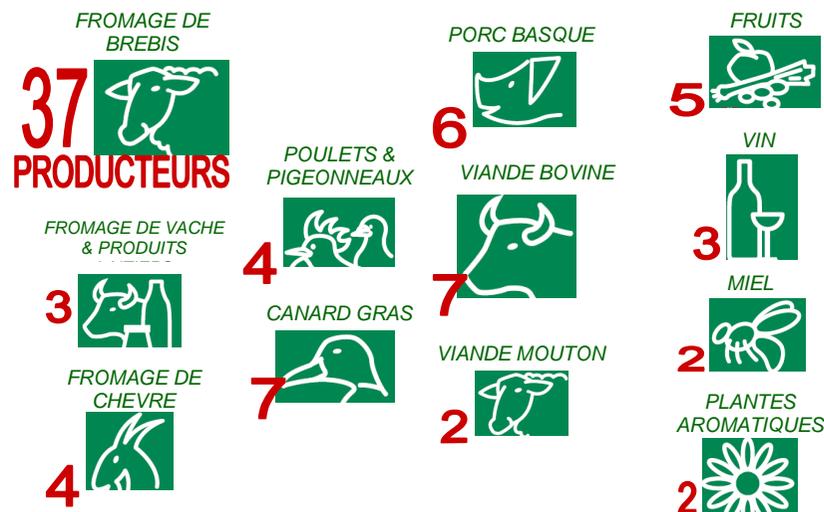
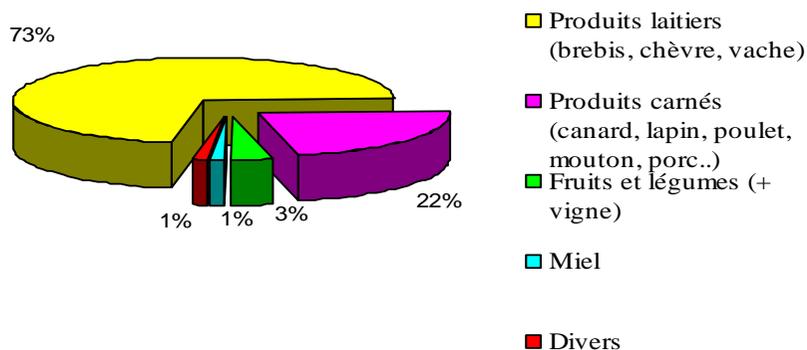
Le développement de la production fermière passe notamment par une diversification des productions accompagnées par un réel appui technique, par la mise en place et le suivi d'une organisation collective dans l'application des normes sanitaires et par une organisation commerciale.

En ce qui concerne la commercialisation des produits, les débouchés locaux se multiplient : foires, marchés fermiers, points de vente collectifs, paniers livrés, AMAP. Développer des filières courtes, des circuits commerciaux propre reste un des objectifs majeurs des fermiers. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sont composées de consommateurs qui deviennent partenaires d'une ferme. Un engagement contractuel permet au producteur d'assurer à l'avance la commercialisation de ses produits et au consommateur d'obtenir un panier des produits de la ferme. L'AMAP et le producteur s'engage dans une démarche éthique. Elles se développent de plus en plus et sont au nombre de 15 dont 9 sur la zone littorale, 3 sur la zone intermédiaire et 3 sur la zone intérieure. En effet, le bassin BAB compte plus de 200 000 consommateurs et de nouveaux bassins de vie se créent : ces consommateurs sont avides de produits alimentaires de qualité et d'authenticité.

✓ Quelles productions ?

L'association des producteurs fermiers compte aujourd'hui 185 adhérents de 14 productions différentes : fromages de brebis, de vache et de chèvre – poulets – pigeonneaux – canards gras – viande bovine, ovine – vin – maraîchage et arboriculture – miel, plantes médicinales et aromatiques. Les cahiers de charges sont complémentaires des AOC ou signes de qualité existants. La production de fromage de brebis est dominante, reflet d'une réalité en Pays basque avec 37 producteurs dans la démarche de qualité Idoki.

Répartition des adhérents au sein de l'APFPB



Enquêtes sur la production fermière (observations de cette époque 2006) :

Selon une étude d'octobre 2006 sur la production fermière réalisée par Euskal Herriko Laborantza Ganbara (P. Eliceits), différentes observations au travers d'enquêtes ont pu caractériser les exploitations agricoles fermières du Pays basque (résultats issus d'une enquête ponctuelle et ciblée). « Après avoir investi beaucoup d'argent pour démarrer cette nouvelle activité, les producteurs ayant des structures récentes, connaissent une période difficile tant financièrement qu'au niveau du travail. Dénonçant généralement un manque de soutien de la part des acteurs financiers et spécialisés, les producteurs sont tout de même déterminés et démontrent un désir commun de développer cette activité en créant notamment des structures collectives. [...] Lorsqu'on se penche sur les productions, le fromage de brebis est la production techniquement et financièrement la plus stable. La viande bovine connaît un essor nouveau alors que le fromage de vache souffre d'un manque certain de notoriété. A l'inverse, les « autres » producteurs, malgré une notoriété plus développée, doivent faire face à l'absence d'aides financières issus de l'Etat et donc à la dépendance plus importante d'une seule production. »

Gestion de l'environnement

➔ Pastoralisme

Un avenir pour la montagne basque : la charte de développement durable de la montagne basque !

Dès 2002, le Conseil de développement du Pays basque s'est mobilisé pour réfléchir sur la cohabitation des activités agropastorales, de la gestion des massifs forestiers et du développement des activités de loisirs. Une des conclusions de cette étude a été le projet de l'élaboration d'une charte de la montagne basque. Cette dernière a donc pour but de définir « un projet de développement pour les années à venir en s'appuyant sur les Commissions syndicales, acteurs majeurs de gestion de ces espaces, tout en étant capable d'associer des acteurs externes aujourd'hui partie prenante »*.



En effet, « depuis une quinzaine d'années, la montagne basque est confrontée à de profondes mutations qui fragilisent ce territoire : déprise agricole d'une part, et multiplication des conflits d'usage avec le développement des activités de loisirs, d'autre part »*. « La quasi-absence de règles d'usages et le manque d'espace de concertation locale n'ont pas permis jusqu'à présent de construire un processus de régulation pour répondre à ces situations conflictuelles »*. C'est pourquoi une réflexion sur le type de développement à promouvoir est devenue une nécessité.

Ainsi, c'est le 20 Juillet 2008 que le Préfet, Philippe Rey, le Président du Conseil des Elus du pays Basque, Jean Jacques Lasserre, le Président du Conseil Régional, Alain Roussel et Michel Arhancet, conseiller général représentant le Président Jean Castaings, ont signé la convention Leader Montagne Basque qui permet de mobiliser des fonds européens.

La Charte de développement durable de la montagne basque est téléchargeable sur le site www.lurraldea.net

La montagne basque se caractérise par une plus faible altitude mais de fortes pentes. Elle couvre tout le sud du Pays basque, allant de la Haute Soule à l'est jusqu'à la montagne côtière de Biriadou à l'ouest. Seules 16 communes des 98 communes du périmètre de la Charte ont une partie de leur territoire classée en zone ICHN "haute montagne" et 2 communes (Larrau et Sainte-Engrâce) ont l'ensemble de leur territoire situé en haute montagne. Le Pays basque comptabilise 80 000 hectares d'estives. On y trouve des replats de crêtes et des zones à pentes faibles ou moyennes, sans habitat permanent mais avec la présence de cayolars (petites cabanes de berger) et pas ou peu de clôtures.

Dans cette partie de l'Observatoire, nous faisons donc un état des lieux de certains territoires à travers les données communiquées par les mêmes acteurs de la charte de développement durable de la montagne basque. A ces secteurs, se rajoutent d'autres zones de montagnes, d'estives où pâturent ovins, bovins et équins qui ne vont pas être étudiées dans cette partie telles que les massifs de la Rhune, de l'Artzamendi...

* Citations de la Charte de développement durable de la montagne basque

• PROFIL DU PASTORALISME 2007 DU PAYS BASQUE

	Eleveurs	Bovins	Ovins	Equins	Caprins	UGB
Secteur de Cize	382	3 268	58 405	684		12 713
Secteur de Baïgorry	240	1 001	46 260	547	367	8 542
Secteur Pays de Soule	311	2 735	24 230	287		6 657
Secteur d'Ostibarret	130	1 047	14 220	46		3 226
Secteur de Larrau	84	905	7180	120		2 102
Secteur Sainte Engrâce	59	770	5 127	103	20	1 645
Secteur de Haux	23	137	2 263	69		545
Montagne Basque	1 229	9 863	157 685	1 856	387	35 430

	Superficie	Pâturages	Forêts
Secteur de Cize	21 768	17 888	3 880
Secteur Pays de Soule	14 100	6 530	7 570
Secteur de Baïgorry	8 533		
Secteur Sainte Engrâce	4 705	3 000	1 705
Secteur d'Ostibarret	1 146	64	1 100
Secteur de Larrau	996		
Secteur de Haux	663		
Montagne Basque	51 911	27 482	14 255

La **Vallée de Cize**, région située au Pays Basque intérieur est représentée par 20 communes du bassin de vie de Saint-Jean-Pied-de-Port. Elle correspond au secteur de transhumance le plus important du Pays basque en terme d'éleveurs, d'UGB transhumants et de superficie totale. Le cheptel du secteur de Cize est composé de 69% d'ovins, 26% de bovins et de 5% d'équins.

On retrouve ces proportions sur l'ensemble du **Pays basque** (rapport d'UGB) : 67% d'ovins, 28% de bovins et 5% d'équins. Cependant, le secteur de Baïgorry présente 81% d'ovins et les secteurs souletins (Pays de Soule – Larrau – Sainte Engrâce) présentent des pourcentages semblables d'ovins et bovins : 41% - 55% pour le Pays de Soule, 43% - 51% pour Larrau et 47% - 47% pour Sainte Engrâce.



Baisse progressive des éleveurs et du cheptel transhumant :

- sur la vallée de Soule, une baisse d'environ 20% des éleveurs est observée sur les dix dernières années.

sur les autres secteurs, on reste aux alentours d'une baisse de 9% (absence de données pour Baïgorry)

- sur l'ensemble du Pays basque, la baisse de cheptel la plus élevée concerne les équins (-22% en moyenne). Ce sont les ovins qui persistent le plus : baisse allant de -1% à -20% selon les secteurs avec une moyenne de -8% sur les dix dernières années.

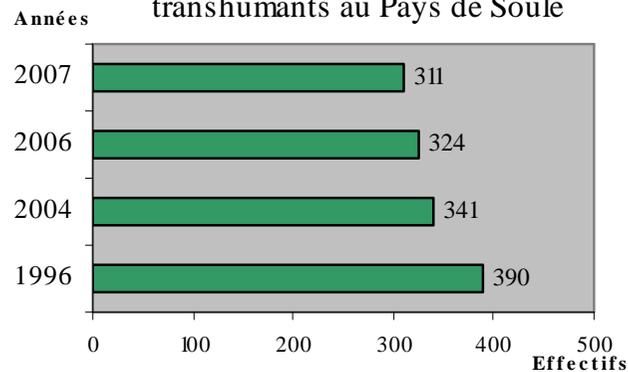
Vallée de Soule, région située à l'est du Pays Basque dans le secteur Mauléon et Larrau : 41 communes comprenant les cantons de Tardets et de Mauléon et sept communes de Saint Palais.

Vallée de Baïgorry, région située à l'ouest du Pays Basque dans le secteur de Saint Etienne de Baïgorry : 8 communes de la vallée de Baïgorry.

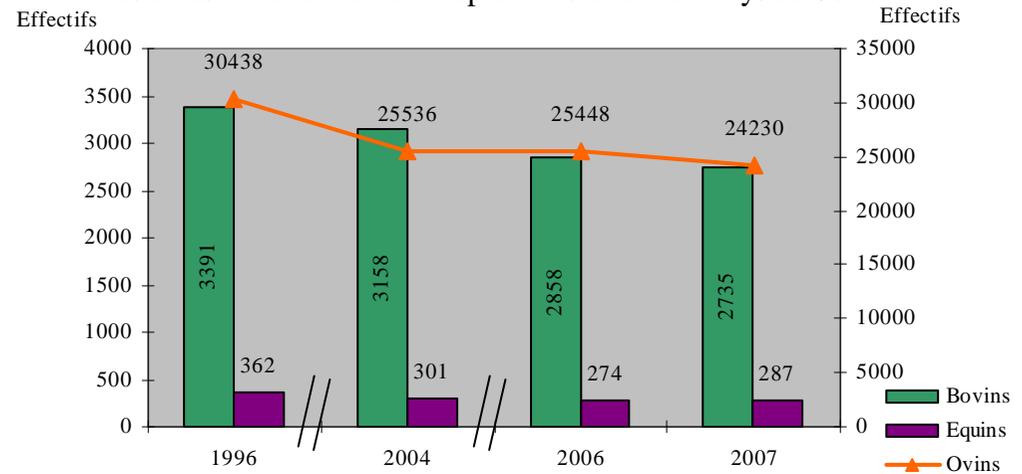
Vallée d'Ostibarret, située au Pays Basque intérieur à proximité d'Ostabat, les premiers contreforts de la montagne basque : 8 communes du canton d'Iholdy.

• COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE SOULE

Evolution du nombre d'éleveurs transhumants au Pays de Soule



Pastoralisme : évolution du cheptel transhumant du Pays de Soule



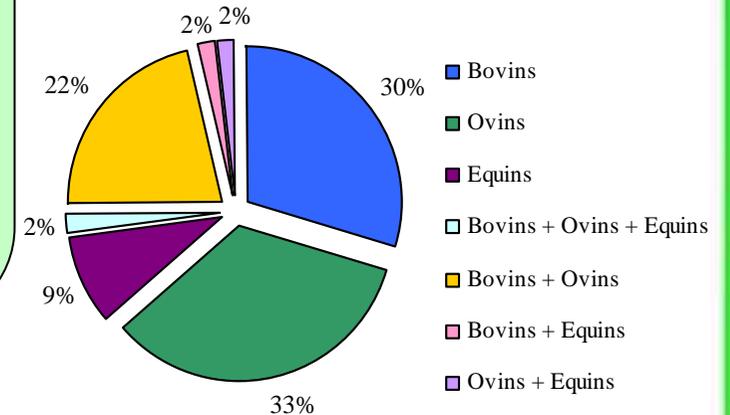
- Nombre d'éleveurs transhumants en baisse : baisse d'environ - 20% de 1996 à 2007
- L'effectif d'animaux suit la tendance des éleveurs : baisse d'environ de - 20% des différentes espèces animales
- 33% des éleveurs transhument avec des troupeaux de ovins ; 30% des éleveurs transhument avec des troupeaux de bovins ; 22% des éleveurs transhument avec des troupeaux ovins + bovins.

14 100 ha de superficie
 - 46% de pâturage
 - 54% de forêts

- Peu de cayolars ayant leurs structures aux normes pour la transformation fromagère : 5 / 35 cayolars
 Pourcentage conséquent de transformation pour une consommation plus « personnelle »
- Missions :
 renforcement en eau du secteur d'Ahuski ;
 installations et transmissions d'exploitations ;
 diagnostics et transmissions pastoraux ;
 actions sur La charte de la montagne.

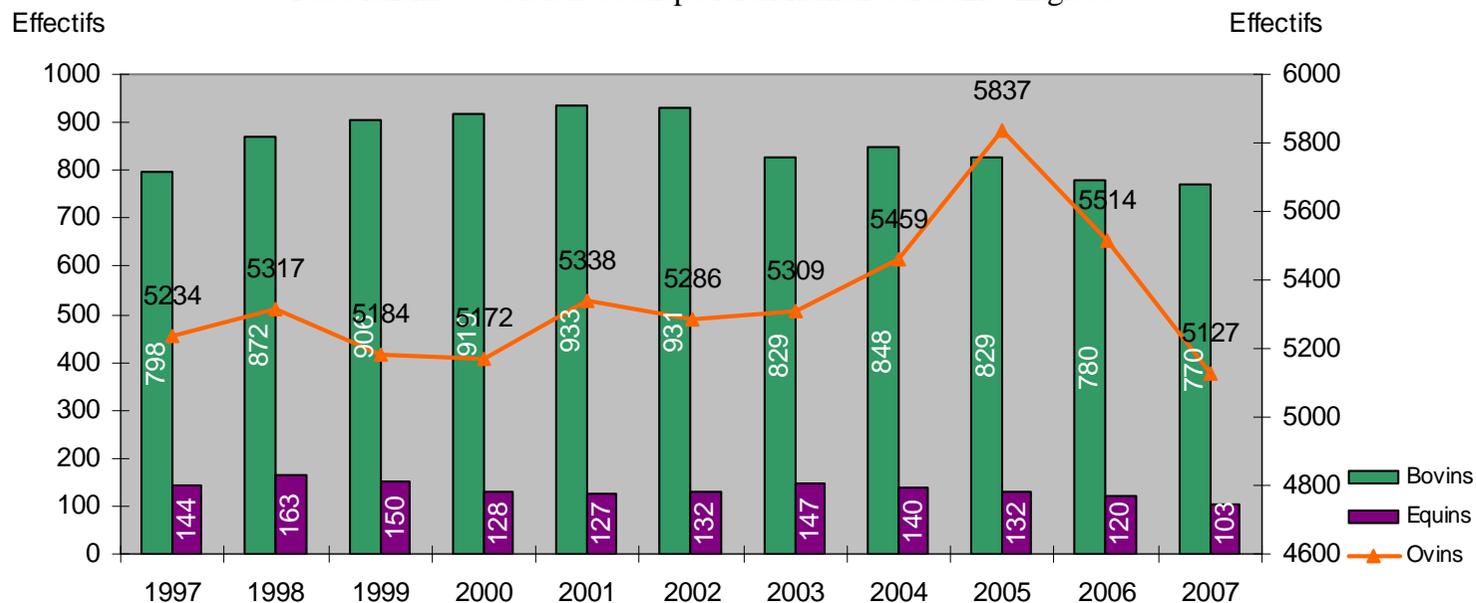
Nombre d'éleveurs ayant des			
	Bovins	Ovins	Equins
2006	179	195	46
2007	171	182	46

Composition des troupeaux 2007



• COMMUNE DE SAINTE ENGRACE

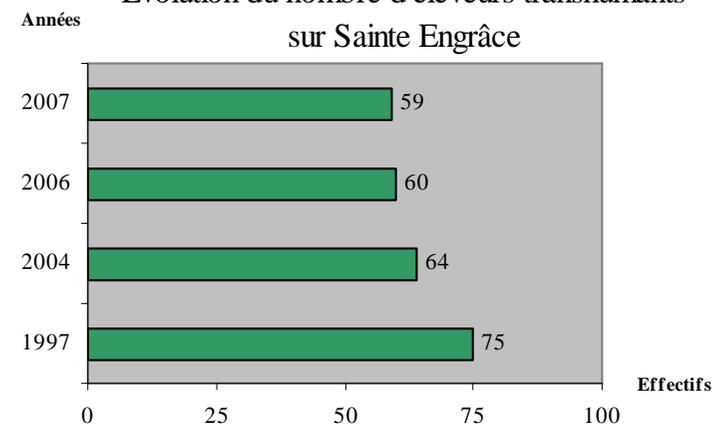
Pastoralisme : évolution du cheptel transhumant sur Sainte Engrâce



- Nombre d'éleveurs transhumants en baisse :
baisse d'environ - 21% en 10 ans (1997-2007)
- L'effectif d'animaux reste cependant stable sur les 10 dernières années, sauf pour les équins :
baisse de - 4% pour les bovins
baisse de -2% pour les ovins
baisse de - 28% pour les équins
- Activité de transformation de lait de brebis
- Aménagements :
Mise en place d'abreuvoirs, de parcs dans les estives.
Création de voirie pastorale.
Mise en place de l'eau potable dans les cayolars.

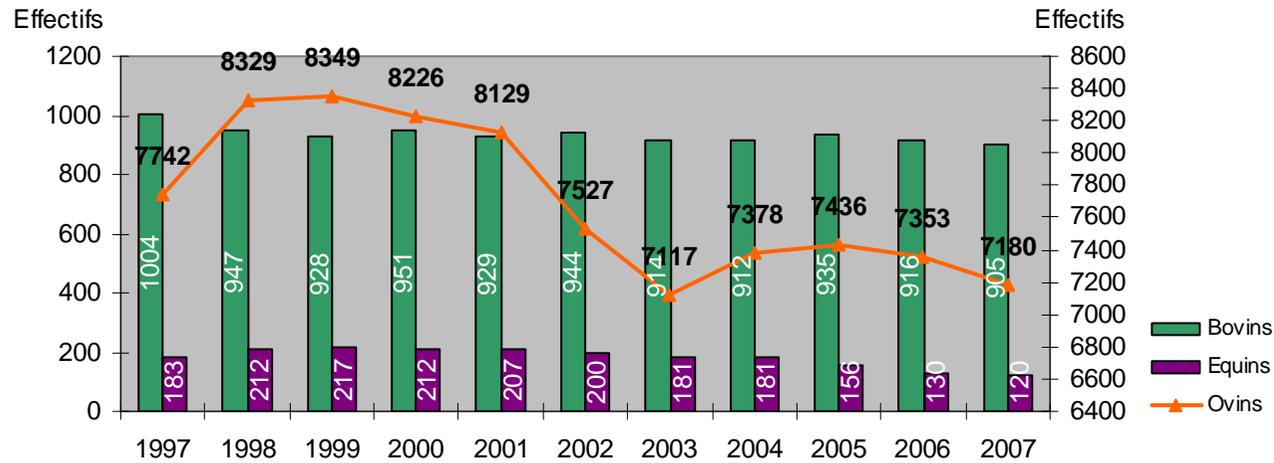
4 705 ha de superficie
- 64% de pâturage
- 36% de forêts

Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur Sainte Engrâce

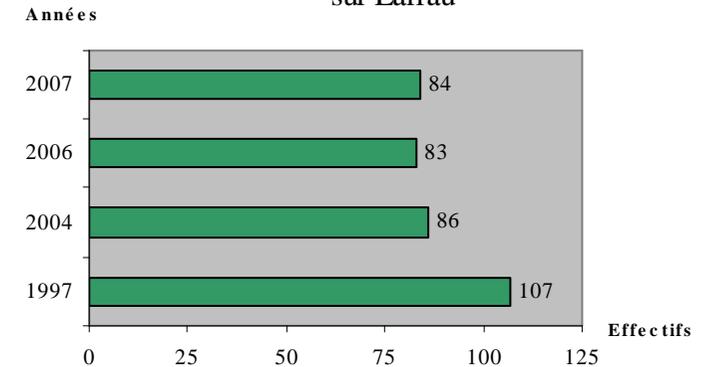


• COMMUNE DE LARRAU

Pastoralisme : évolution du cheptel transhumant sur Larrau



Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur Larrau

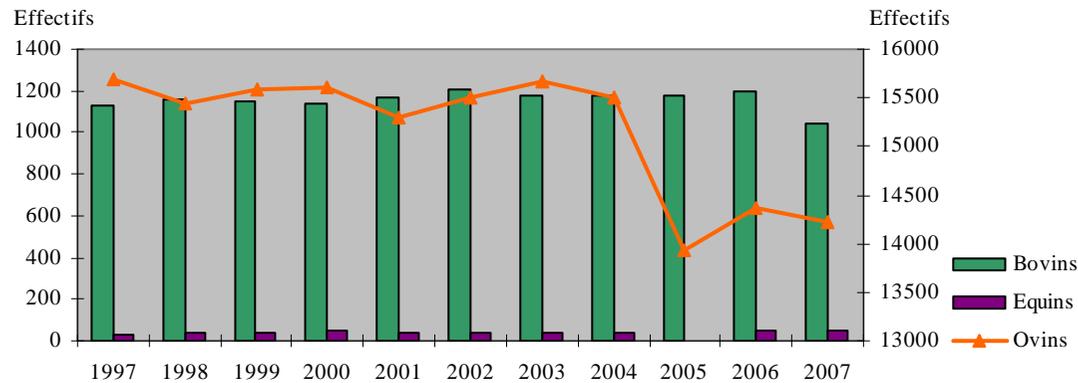


- Nombre d'éleveurs transhumants en baisse :
baisse d'environ - 21% en 10 ans (1997-2007)
- L'évolution des effectifs d'animaux varie selon l'espèce animale:
baisse de - 10% pour les bovins
baisse de - 7% pour les ovins
baisse de - 34% pour les équins
- Manque de renseignements supplémentaires

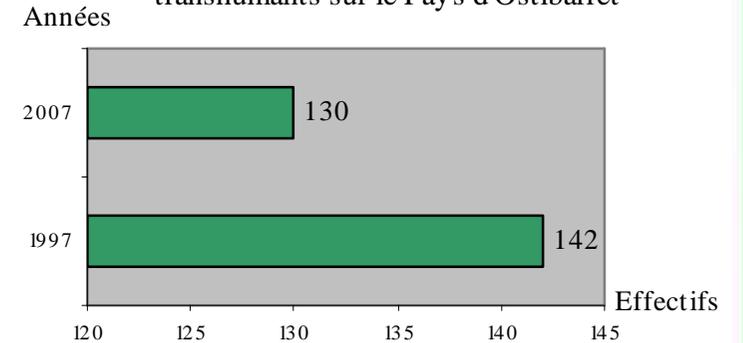
980 ha de superficie

• COMMISSION SYNDICALE D'OSTIBARRET

Pastoralisme : évolution du cheptel transhumant sur le Pays d'Ostibarret



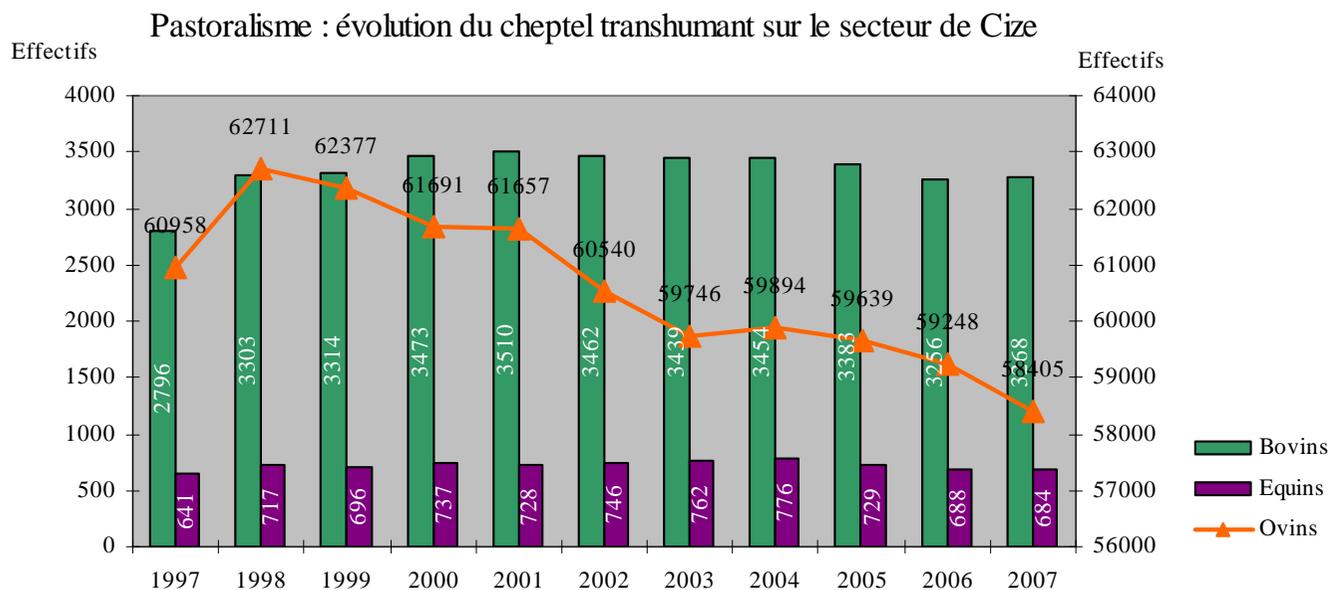
Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur le Pays d'Ostibarret



- Nombre d'éleveurs transhumants en baisse :
baisse d'environ - 8% en 10 ans (1997-2007)
- L'effectif d'animaux reste cependant stable sur les 10 dernières années, sauf pour les équins :
baisse de - 7% pour les bovins
baisse de - 9% pour les ovins
baisse de - 35% pour les équins
- Pas d'activité de transformation de lait de brebis

1 164 ha de superficie
- 5% de pâturage
- 95% de forêts

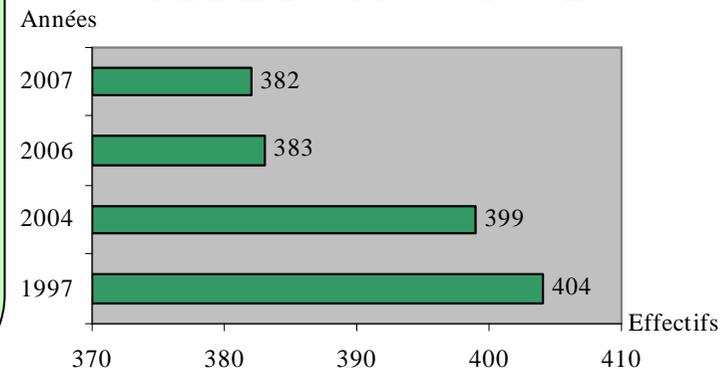
• COMMISSION SYNDICALE DE CIZE



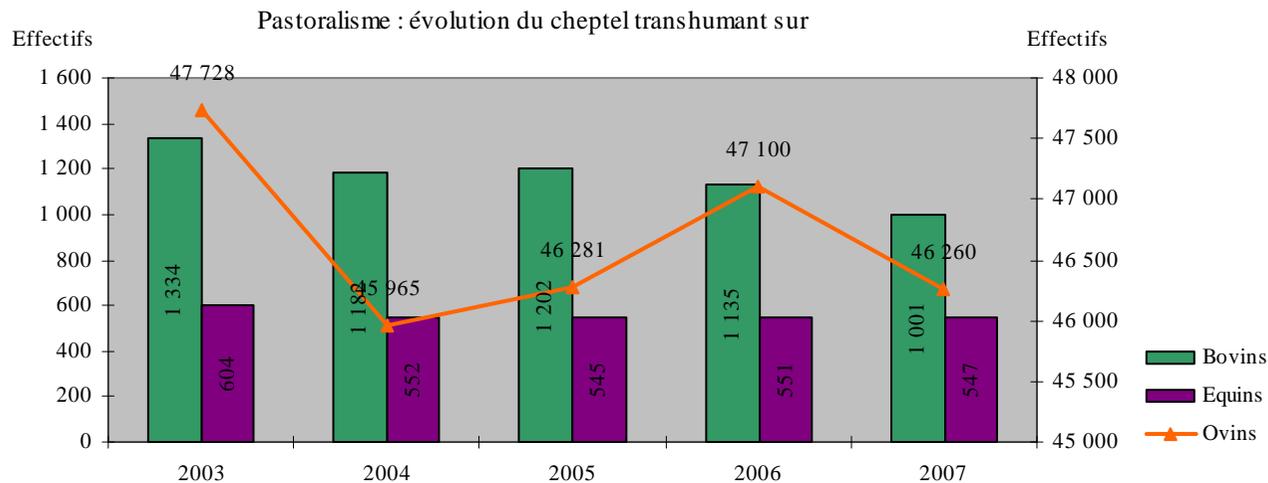
- Nombre d'éleveurs transhumants en baisse :
baisse d'environ - 9% de 1998-2007
- L'effectif d'animaux reste cependant plus ou moins stable sur les dernières années 1998 - 2007 :
baisse de - 1% pour les bovins
baisse de -7% pour les ovins
baisse de - 5% pour les équins
- Activité de transformation de lait de brebis en fromage
- Aménagements : Mises aux normes tant au niveau des sources (approvisionnement en eau) que dans les salles de fabrication.
Accessibilité des cayolars en voiture.
Deux stations de pompage dont l'énergie est fournie par panneaux photovoltaïques.
Certaines cabanes de bergers équipées d'une alimentation en eau traitée par UV.

21 768 ha de superficie
- 82% de pâturage
- 18% de forêts

Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur le secteur de Cize



• COMMISSION SYNDICALE DE BAIGORRY



- Nombre d'éleveurs transhumants s'élève à 240 en 2007.
- L'effectif d'animaux reste cependant plus ou moins stable sur les dernières années 2003 - 2007 :
 - baisse de - 25% pour les bovins
 - baisse de - 3% pour les ovins
 - baisse de - 9% pour les équins

8 533 ha de superficie

- Manque de renseignements supplémentaires

➔ Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés, ayant comme objectif de favoriser le maintien de la biodiversité (conservation des habitats naturels considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe) dans l'espace rural et forestier tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire, dans une logique de développement durable. Du fait que l'ensemble de la montagne basque est concernée par cette procédure, une étude de Euskal Herriko Laborantza Ganbara (Lea Etchegoyhen, 2005) a permis de repositionner les différents éléments de Natura 2000 en Pays basque.

Historique :

La mise en place du réseau Natura 2 000 dans le département des Pyrénées Atlantiques a débuté en 1994/1995 en réalisant l'inventaire scientifique dans le but de déterminer les futurs sites classés Natura 2000. Les zones ainsi sélectionnées ont été mise à la connaissance des élus concernés ; ces derniers ont décidé de ne pas donner d'avis sur la cartographie des sites, en affirmant qu'ils n'avaient pas les compétences pour répondre à une question scientifique. Un front de refus s'est mise en place pour empêcher l'avancée du classement et pour exiger son abandon. Face à cela, le préfet est passé en force et a transmis les sites. Ainsi, on peut remarquer des erreurs de méthodologies dans cette mise en place. Par rapport aux services préfectoraux, on note des lacunes en apport d'informations sur le classement et parallèlement un passage en force pour la nomination des sites. Un manque de communication et de concertation se fait ressentir.

Le Pays basque, et en particulier les zones de montagne représentent un énorme réservoir écologique aux yeux de l'Europe. Cela est bien le résultat d'une activité pastorale très dynamique. La transhumance, avec la traite, la fabrication du fromage et le gardiennage des troupeaux a favorisé l'entretien et la préservation de cet espace souvent très accidenté. Ceci démontre qu'il est possible de concilier le pastoralisme, activité économique importante au Pays basque avec certaines exigences de protection de l'environnement.

C'est pourquoi il semble du devoir de chacun de s'impliquer dans cette démarche pour que Natura 2000 devienne un outil de gestion bénéfique au service des paysans du Pays basque et de la pérennité du pastoralisme et non une mesure imposée sans concertation avec les acteurs locaux.

Une présence humaine régulière, une conduite rationnelle des troupeaux, un chargement maîtrisé et une utilisation plus équilibrée de l'espace montagnard peuvent répondre à ces objectifs.

Cependant, une des conclusions de cette étude a montré que le dossier Natura 2000 serait à reprendre « à zéro » de part une mauvaise information et une quasi absence de volonté de concertation.

Les sites classés du Pays basque :

La montagne basque regroupe deux régions biogéographiques (Atlantique et Alpine). Elle est ainsi classée de la Haute Soule jusqu'à la Rhune.

Pour la directive Habitats, 14 sites ont été retenus par l'Europe. Cela représente 87 650 hectares auxquels il faut ajouter les cours d'eau (Saison, Bidouze, Nivelle, Nive et Adour). Il s'agit des sites suivants :

- Montagne de Haute Soule,
- Montagne du Pic des Escaliers,
- Massif des Arbailles,
- Forêt d'Iraty,
- Montagne de Saint Jean Pied de Port,
- Montagne des aldudes,
- Massif du Baigoura,
- Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi,
- Massif de la Rhune et de Choldocogagna.

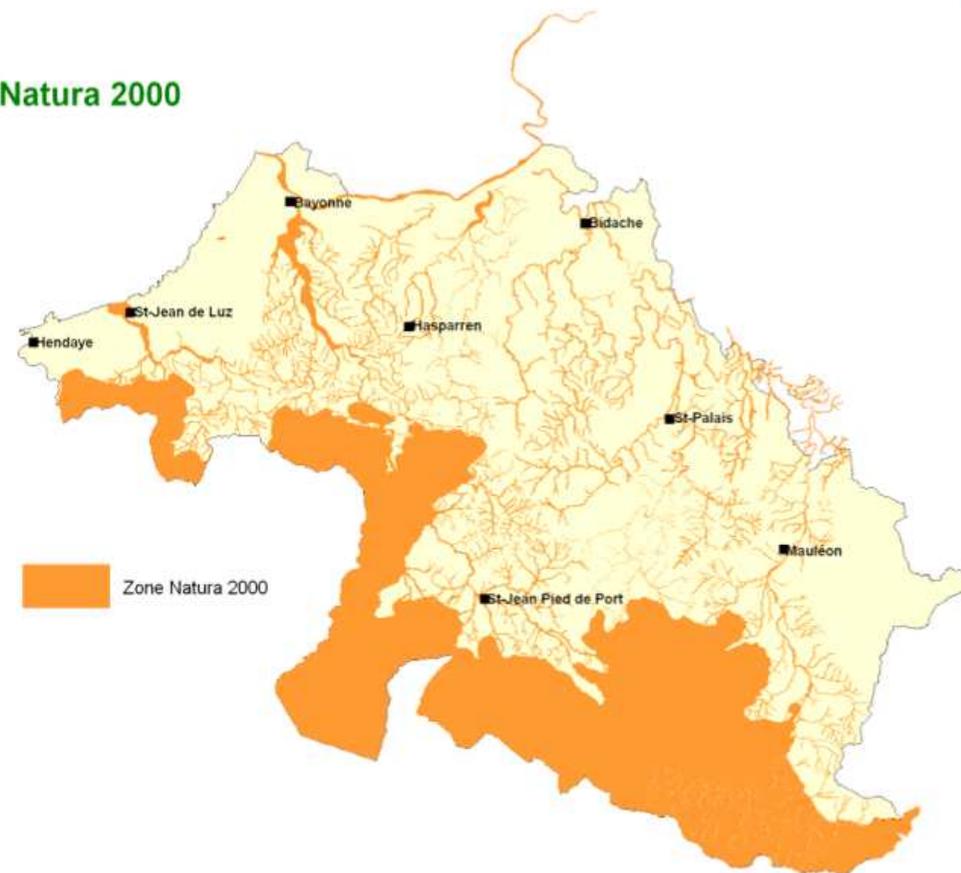
Ont été recensés comme étant d'intérêt communautaire sur la montagne basque : 23 habitats, 14 espèces animales et 4 espèces végétales.

Pour la directive oiseaux, on retrouve 7 sites de la montagne basque : 4 sites concernent la Haute Soule (Massif forestier, Gorges d'Holzarte et d'Olhandubi ; Forêt des Arbailles ; Forêt d'Iraty, Organbidexka et Pic des Escaliers ; Massif de la Pierre St Martin), et les trois autres sites sélectionnés sont : le col de Lizarrieta ; la Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ; Haute Cize : Pic d'Errozate et Forêt d'Orion.

Certains espaces sont concernés par les deux directives.

Natura 2000 recouvre donc quasiment la totalité de la montagne basque.

Natura 2000



➔ Agritourisme

Depuis plusieurs années, l'agritourisme constitue une activité de diversification pour des agriculteurs de plus en plus nombreux. Elle devient une activité économique complémentaire à part entière rémunératrice et créatrice d'emploi pour 310 exploitations en 2008 sur l'ensemble du Pays basque.

Plusieurs réseaux existent au Pays basque afin d'organiser cette activité de diversification. Nous retrouvons principalement 5 réseaux, Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France « A la ferme », Idoki, Accueil Paysan et Vacances Paysannes.

Réseaux	Nombre d'agriculteurs adhérents			
	Aquitaine	Pyrénées Atlantiques	Pays basque	Béarn
Bienvenue à la ferme (données 2008)	Plus de 600	144	56	88
Gîtes de France "A la ferme" (données 2008)	1 000	285	155	130
Idoki (données 2008)	85	85	85	0
Vacances Paysannes (données 2006)	17	12	10	2
Accueil Paysan (données 2008)		5	4	1
Clés vacances (données 2007)	60	0	0	0

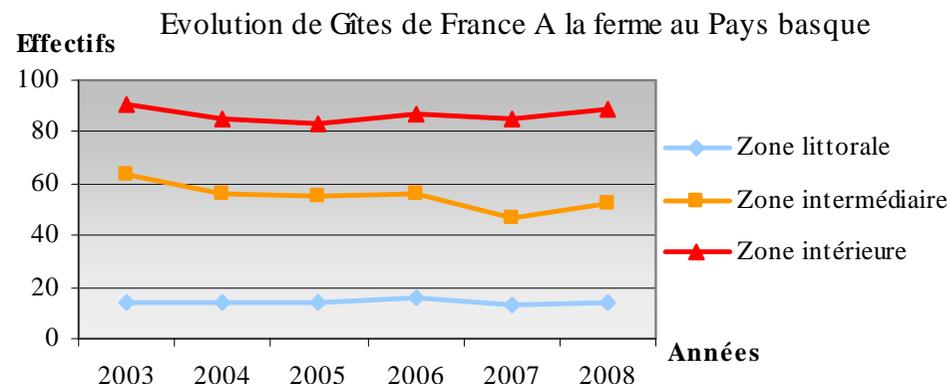
- BIENVENUE A LA FERME :

est une marque nationale, propriété des Chambres d'agriculture, créée en 1988. Toutes les activités développées (animation, gastronomie et restauration, hébergement) sont encadrées dans des chartes de qualité que les agriculteurs se sont engagés à respecter. Ces chartes garantissent aux visiteurs, confort, accueil personnalisé et relation privilégiée avec le pays, le tout sur une exploitation agricole en activité. Au Pays basque en 2008, nous retrouvons : 15 exploitations faisant l'accueil pour « Produits de la ferme », 2 exploitations étant « Fermes équestres », 9 exploitations faisant « Chambres d'hôtes », 2 exploitations étant « Gîtes d'étape », 4 exploitations étant « Fermes de découverte », 8 exploitations faisant du « Camping à la ferme » et 16 exploitations étant « Gîtes à la ferme ».

- GITES DE FRANCE

Créés en 1954, ils sont le premier réseau européen d'accueil et d'hébergement chez l'habitant. Près de 30% de cet hébergement se fait sur une exploitation agricole. Au Pays basque, nous pouvons remarquer que le nombre de Gîtes de France « A la ferme » est stable sur les cinq dernières années.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Zone littorale	14	14	14	16	13	14
Zone intermédiaire	64	56	55	56	47	52
Zone intérieure	91	85	83	87	85	89
Pays basque	169	155	152	159	145	155



- ACCUEIL PAYSAN

L'association Accueil Paysan est née en 1987 d'une réflexion des paysans de la région Rhône-Alpes sur la spécificité d'un accueil intégré à une production agricole, respectueuse de l'homme et de son environnement, en vue d'un aménagement harmonieux du territoire. Au Pays basque, ce réseau a perdu de sa notoriété ces dernières années ; on ne retrouve que 5 adhérents en 2008.

- IDOKI

Idoki est reconnu comme réseau de qualité en matière d'accueil à la ferme. Au delà des conditions d'accueil et de vente sur le site agréé Idoki et à l'inverse des autres réseaux, le réseau Idoki impose des pratiques techniques de qualité dans la production et la transformation des produits de la ferme. La charte des produits fermiers Basques Idoki fixe les règles quantitatives et qualitatives de production, transformation et commercialisation des agriculteurs afin de garantir au consommateur un produit fermier de qualité.

- VACANCES PAYSANNES AQUITAINE

Créé en 2006, ce réseau propose des séjours à la ferme sous toutes ses formes : campings, gîtes ou chambres, tables ou auberges et ventes de produits. Jeune réseau, les données correspondent à l'année de la création : on retrouve la majorité des adhérents des Pyrénées Atlantiques au Pays basque, 10 adhérents sur 12.

Aides publiques

➔ Aides perçues :

Cette partie majeure de l'Observatoire est à ce jour vide pour une raison principale. La demande de données faite auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture des Pyrénées Atlantiques n'a pas été fructueuse : ces données sont confidentielles et donc non publiques. Cependant, nous savons qu'il est possible d'avoir ces données pour des travaux de groupe ; ne serait il pas envisageable de trouver une solution pour travailler sur ces données en échange d'assurer que les observations et conclusions faite à travers l'étude des aides ne porte préjudice à quiconque ? Les discussions entre les différentes structures vont peut être permettre de trouver cette solution mais cela prend du temps : ces efforts ne doivent pas être négligés. En effet, pouvoir étudier la part des aides en fonction des systèmes d'exploitation pourrait permettre d'élaborer des propositions pour une meilleure adaptation des aides.

Les différentes aides étudiées seraient :

- les aides du 1^{er} pilier :
 - Aides aux productions végétales :
 - Aides aux céréales, oléagineux, protéagineux (COP)
 - Aides aux cultures énergétiques
 - Autres aides (jachères, surfaces fourragères...)
 - Aides aux productions animales :
 - Primes à l'abatage des bovins (PAB)
 - Primes à la brebis ou à la chèvre (PBC)
 - Primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)
- les aides du 2nd pilier
 - Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN)
 - Prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE)
 - Aide à l'Agriculture biologique
 - Aides aux races menacées
- Autres aides
 - Dotations aux jeunes agriculteurs en attente
 - Contrat Territorial d'Exploitation
 - Contrat d'Agriculture Durable

➔ Valeur vénale des terres agricoles (€/ha)

Les données des valeurs vénales des terres agricoles sont issues des enquêtes de l'AGRESTE. Cette base de données permet d'avoir l'ensemble des données sur tout le département et ainsi de faire des comparaisons. Elle est constituée à partir de différentes sources : notaires, experts fonciers, services de l'enregistrement et des domaines, Crédit agricole, correspondants agricoles des DRAF, etc. mais également des statistiques tirées du dépouillement des notifications des ventes aux SAFER. Mais comme le précise l'AGRESTE, « l'information statistique sur la valeur des terres agricoles revêt nécessairement un caractère approximatif. ... Chaque fond a ses caractéristiques de situation, de dimension, de fertilité, etc. et l'on ne peut que dégager des valeurs moyennes à partir des prix très variables constatés sur le marché. »

- VALEUR VENALE MOYENNE DES TERRES LABOURABLES ET DES PRAIRIES NATURELLES EN 2006 POUR LES TERRES AGRICOLES D'AU MOINS UN HECTARE, LIBRES A LA VENTE (EUROS A L'HECTARE)

	TERRES LABOURABLES					PRAIRIES NATURELLES				
	Rappel 2005	2006			% 06/05	Rappel 2005	2006			% 06/05
		Dominante	mini	maxi			Dominante	mini	maxi	
AQUITAINE	4 460	4 640			+ 4	2 800	2 870			+ 2
Pyrénées Atlantiques	5 160	5 430			+ 5	3 660	3 740			+ 2
COTE BASQUE
COTEAUX DU PAYS BASQUE	5 200	5 700	5 000	8 000	+ 10	3 800	3 800	2 700	7 500	=
MONTAGNE BASQUE	3 500	3 700	1 000	5 000	+ 6
COTEAUX ENTRE LES GAVES	4 000	4 200	3 000	6 000	+ 5	2 700	2 800	1 500	5 500	+ 4
MONTAGNE DU BEARN	3 000	3 200	1 100	3 500	+ 7
VALLEE DE L'ADOUR	4 800	5 000	5 700	6 500	+ 4	3 780	3 900	1 200	5 500	+ 3
VALLEE DU GAVE D'OLORON	5 400	5 400	2 500	9 400	=	3 900	3 900	1 500	6 300	=
VALLEE DU GAVE DE PAU	7 200	6 800	2 400	15 000	- 6	5 250	5 250	1 500	7 000	=
COTEAUX DU BEARN	4 900	5 400	4 000	12 000	+ 10	3 500	3 750	2 450	5 500	+ 7
CHALOSSE	4 700	5 000	3 800	9 000	+ 6
VIC BILH	4 300	4 550	3 600	9 200	+ 6

- VALEUR VENALE MOYENNE DES AUTRES VIGNES ET DES VIGNES D'APPELLATION EN 2006 (TERRES LIBRES A LA VENTE) (EUROS A L'HECTARE)

	AUTRES VIGNES					VIGNES D'APPELLATION				
	Rappel 2005	2006			% 06/05	Rappel 2005	2006			% 06/05
		Dominante	mini	maxi			Dominante	mini	maxi	
AQUITAINE	3 900	3 870			- 1	52 870	50 760			- 4
Pyrénées Atlantiques	34 690	34 690			=
MONTAGNE BASQUE	23 000	23 000	19 000	50 000	=
COTEAUX ENTRE LES GAVES (1)	45 000	45 000	22 900	53 000	=
VIC BILH	21 000	21 000	12 000	27 000	=

Pour plus d'informations :

- consulter la bibliothèque des données pour avoir plus de détails concernant les données chiffrées
- le rapport méthodologique pour avoir plus de précision sur les enjeux, les objectifs du projet mais également la méthodologie employée et les perspectives en vue.

Le maître d'ouvrage de ce projet, l'Association pour la Formation et l'Information et son principal partenaire, Euskal Herriko Laborantza Ganbara tiennent à remercier toutes les structures professionnelles et publiques pour leur collaboration :



Mais également :

- La direction départementale des services vétérinaires.
- L'Association interprofessionnelle du lait et produits laitiers de brebis des Pyrénées Atlantiques (« Interprofession ovine »).
- L'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI) de Mont de Marsan.
- Les opérateurs : LUR BERRI, ADELGA, AXURIA, CAOSO, AOB.
- Les éleveurs de Porc Manex et Ibaiona.
- Le syndicat de l'AOC Irouleguy.
- Les différentes commissions syndicales de Pays basque ainsi que les mairies de Haux, Larrau et Sainte Engrâce.
- Vacances paysannes aquitaine.
- L'Association pour la Formation à la Gestion (AFOG).